

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 13 FÉVRIER 2020

VOLUME 9

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et d
le'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS PRÉLIMINAIRES	4 5
PREUVE DE L'AHQ-ARQ MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	41
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	55
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	58
PREUVE DE SÉ-AQLPA JIMMY ROYER PATRICK GOULET	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	73
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	105
RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	116
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	119
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	173
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	200
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	225

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (AHQ-ARQ) : Fournir le chiffre ou la formule
pour les parcs au-delà de 32 MW
(demandé par la Formation) 69

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du treize (13)
8 février deux mille vingt (2020), dossier R-4096-
9 2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, rebonjour. Je pensais que vous vouliez me
14 dire quelque chose, Maître Fréchette, je m'excuse.
15 Alors, on va être rendu à la preuve de l'AHQ...
16 Vouliez-vous nous dire... Oui. Allez-y.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Bien, je pensais qu'il y avait des petites
19 salutations d'usage, je ne voulais pas vous
20 interrompre, mais avant que les gens de l'AHQ
21 s'installent, j'avais le suivi d'hier du graphique
22 qu'on vous a déposé, la version papier.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 D'accord.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors, c'est dans la pièce HQT-11, Document 2.4.1.

3 Alors, je vous la... Oups! Ça, c'est ma copie.

4 Alors, voici. J'en ai quelques-unes, s'il en manque
5 vous me le direz. Je pense qu'on en a faites...

6 Oui. Ça a été déposé. Alors, merci, Madame la
7 Greffière. Alors, voilà. C'était la seule chose que
8 j'avais à vous mentionner pour ce matin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors, avec ça, ça complète. Je vous remercie. Et
13 est-ce que j'ai dit « bonne journée à tous? » Je
14 recule, bonne journée à tous.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonne journée à vous aussi. Bonne journée à tout le
17 monde. On me rappelle à mes devoirs, alors...

18 Alors, Maître Cadrin, sommes-nous prêts à passer à
19 la preuve de l'AHQ-ARQ?

20

21 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui, nous sommes prêts. Alors, bonjour. Alors, donc
24 pour les salutations d'usage, voilà. On a fait
25 déposer ce matin au SDÉ, c'est fait le dépôt SDÉ,

1 qui se trouve à C-AHQ-ARQ-0032 et également la
2 présentation qui, sauf erreur, devrait être 33,
3 alors donc...

4 LA GREFFIÈRE :
5 34.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Q. **[2]** 34. Bon. Juste pour me faire mentir. Alors,
8 d'abord, est-ce que vous avez préparé ces
9 documents? Est-ce que vous connaissez ces documents
10 et que vous les adoptez pour tenir lieu de votre
11 témoignage écrit dans la présente instance?

12 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** D'accord. Alors, je vais vous inviter à
15 commencer immédiatement avec la présentation que
16 vous avez à l'écran et tout en mentionnant qu'elle
17 est, je pense, toujours pas rentrée sur le SDÉ.
18 Alors, c'est ce que je regarde sur mon téléphone au
19 fur et à mesure. Alors, je vous laisse aller, mais
20 on l'a quand même à l'écran et on a des copies.

21 R. Merci. Bonjour, Madame, Messieurs et à tout le
22 monde. Alors, c'est toujours un plaisir, je le dis
23 à chaque fois, mais c'est toujours un plaisir de
24 venir vous rencontrer pour pouvoir vous expliquer
25 les travaux qu'on a faits puis nos conclusions.

1 Donc, tel que promis dans notre mémoire,
2 nous avons pu obtenir une nouvelle donnée au moins
3 sur le signal du coût du projet de La Citière, bien
4 nous aurions mis à jour nos conclusions et nos
5 calculs, ce que nous avons fait. Donc, au point 1,
6 on va parler un peu de la nouvelle donnée que nous
7 avons utilisée.

8 Nous avons aussi reçu une correction au
9 tableau R4.4 qui a fait changer certaines de nos...
10 au moins un de nos tableaux et de nos analyses
11 aussi. Alors, ensuite, on va montrer la mise à jour
12 des calculs du mémoire, c'est-à-dire qu'on va
13 passer à travers les éléments du mémoire qui
14 doivent être modifiés suite à cette nouvelle donnée
15 que nous avons obtenue et notre recommandation sera
16 mise à jour. Toutes nos autres recommandations, nos
17 trois autres recommandations sont maintenues. Et
18 nous terminerons en commentant sur la présentation
19 qu'on a eue hier, c'est-à-dire le B-0152.

20 Alors, tout d'abord, juste pour résumer un
21 peu l'approche du Transporteur. Alors, on sait que
22 le Transporteur a eu accès aux coûts des réseaux
23 collecteurs de douze (12) projets de centrales
24 photovoltaïques dont la puissance varie entre un
25 point cinq, un virgule cinq et trente-neuf

1 mégawatts (1,5-39 MW).

2 (9 h 05)

3 Alors, j'explique le douze (12). Il y a les
4 fameux huit projets du fournisseur externe, le
5 balisage sommaire. Ensuite, on a nos deux projets
6 qui ont été dans le 217R et le 218R. Et les deux
7 autres projets, si on veut, c'est le un virgule
8 cinq mégawatt (1,5 MW) de l'IREQ, qui est le projet
9 qu'on peut appeler négocié, parce qu'on sait que,
10 dans des demandes de renseignements, le
11 Transporteur nous a dit que la puissance avait
12 changé suite aux négociations. Et le dernier, c'est
13 La Citière négociée. C'est comme ça qu'on va les
14 appeler.

15 Alors, malgré qu'il avait accès à quand
16 même une douzaine de cas, le Transporteur a choisi
17 de n'utiliser que ceux du projet 217R, IREQ à deux
18 virgule cinq mégawatts (2,5 MW) pour établir la
19 valeur de cent quarante et un dollars du kilowatt
20 (141 \$/kW) qui s'appliquera ou s'appliquerait aux
21 projets à venir.

22 Alors, première constatation, c'est comme
23 essayer de tracer une droite à partir d'un seul
24 point. Alors, on a tout appris à la petite école,
25 au secondaire, que ça prendra au moins deux points

1 pour tracer une droite. Alors, eux, ils ont essayé
2 de tracer une droite avec un seul point. Et surtout
3 qu'on a appris hier que, à partir d'un projet
4 d'ailleurs pour lequel l'allocation maximale du six
5 cent trente-quatre dollars du kilowatt (634 \$/kW)
6 sera possiblement dépassée de toute façon. Je dis
7 « possiblement » parce que c'est peut-être le point
8 de changement.

9 Alors on nous a expliqué hier que, pour les
10 petits projets, je donne ici les références aux
11 notes sténographiques, on nous a expliqué hier que,
12 pour les plus petits projets, bien, l'allocation
13 maximale de six cent trente-quatre dollars du
14 kilowatt (634 \$/kW) serait de toute façon dépassée,
15 pas seulement pour le réseau collecteur mais pour
16 autre chose. Ce qui fait que, dans le fond, ce
17 qu'on essaie de faire pour les centrales à un ou
18 deux mégawatts, mais c'est un peu pas pertinent
19 parce que, dans le fond, le six cent trente-quatre
20 dollars du kilowatt (634 \$/kW) va être la
21 contrainte qui va s'appliquer. Et ces projets-là
22 vont coûter probablement plus que six cent trente-
23 quatre dollars du kilowatt (634 \$/kW) pour tout ce
24 qui touche les éléments sujets à l'allocation
25 maximale.

1 Ensuite, bon, alors hier on a appris que le
2 projet La Citière à huit mégawatts (8 MW), je dis
3 bien le huit mégawatts (8 MW), ce n'est pas le sept
4 point cinq mégawatts (7,5 MW) qui était étudié.
5 O.K. On voit un peu la distinction. Un signal de
6 coût qui varie entre quatre-vingts et cent cinq
7 dollars du kilowatt (80-105 \$/kW). On en a parlé
8 hier après-midi. Et on a vu, bon, on a vu, on a
9 reçu le tableau il y a quelques instants. On peut
10 voir à l'oeil sur le tableau que c'est vraiment ces
11 chiffres-là. Puis c'est un peu ce que je pense que
12 maître Duquette avait aussi observé hier.

13 Ceci étant dit, nous avons utilisé une
14 valeur conservatrice pour poursuivre notre analyse.
15 C'est-à-dire qu'on a supposé que c'était la valeur
16 maximale de cette nouvelle information qu'on
17 utilisera pour analyser la formule à privilégier
18 pour déterminer la contribution maximale au coût du
19 réseau collecteur des centrales voltaïques qui est
20 l'objet du présent dossier. Alors, on utilisera la
21 valeur de cent cinq dollars du kilowatt (105 \$/kW).
22 On aurait pu utiliser une valeur médiane, mais
23 disons ici, dans le fond, avec le cent cinq
24 (105 \$/kW), on est conservateur, on est plus
25 gentil, si on veut, pour les producteurs en

1 question.

2 On a aussi obtenu une variation du signal
3 de coût pour le projet IREQ à un virgule cinq
4 mégawatt (1,5 MW), entre environ cent quarante et
5 cent soixante-cinq dollars du kilowatt (140-
6 165 \$/kW). C'est un peu dans la même... hier après-
7 midi encore. Et si on fait une simple
8 multiplication, je prends cent quarante (140)
9 multiplié par un point cinq (1,5) et cent soixante-
10 cinq (165), j'obtiens un coût total pour ce genre
11 de projet de cette envergure-là de un virgule cinq
12 mégawatt (1,5 MW), entre deux cent dix et deux cent
13 quarante-huit mille dollars (210-248 000 \$) pour un
14 virgule cinq mégawatt (1,5 MW).

15 Alors, je compare ça avec le coût fixe, que
16 monsieur Gauthier nous a bien dit, c'est de
17 l'ordre, il n'y a pas de problème, on a un ordre de
18 grandeur, qu'il a estimé à deux cent cinquante
19 mille dollars (250 000 \$) pour le coût fixe de un
20 mégawatt, hier matin ou après-midi, là. On voit
21 qu'il est peut-être un petit peu trop élevé, parce
22 que, dans le fond, pour un point cinq mégawatt
23 (1,5 MW), on a observé quelque chose qui est entre
24 deux cent dix et deux cent quarante-huit (210-
25 248 000 \$). Alors, à un mégawatt, bien, on aurait

1 quelque chose d'un petit peu moins.

2 Donc, simplement ici s'en rappeler, on va
3 en parler tantôt, le coût fixe est peut-être un
4 petit peu moins que le deux cent cinquante dollars
5 (250 000 \$) qui a été mentionné hier par monsieur
6 Gauthier avec les réserves qu'il nous a données
7 aussi. Donc il n'y a pas de problème.

8 Bon. L'information sur le coût, le signal
9 de coût du projet IREQ à un virgule cinq mégawatt
10 (1,5 MW), on ne l'utilisera pas pour continuer
11 notre analyse, donc pour déterminer la contribution
12 maximale, puisque, comme je l'ai dit dans la diapo
13 précédente, l'allocation maximale du six cent
14 trente-quatre dollars par kilowatt (634 \$/kW) sera
15 non pas maintenant possiblement dépassé, mais
16 vraisemblablement dépassé, de toute façon, à cette
17 puissance de un virgule cinq (1,5 MW) parce qu'on
18 le sait que, ici, c'est ce qu'on nous a dit hier,
19 là, en bas de deux virgule cinq mégawatts (2,5 MW),
20 c'est l'allocation maximale du six cent trente-
21 quatre (634) qui s'appliquerait. Alors, donc, ici,
22 ce n'est pas vraiment utile de déterminer un coût
23 maximal de la contribution du réseau collecteur.

24 (9 h 10)

25 Alors, pour ça, donc, cette information-là,

1 on ne l'utilisera pas pour essayer de trouver notre
2 meilleure ligne droite, mais à la fin, on comparera
3 quand même nos résultats avec ces chiffres-là.

4 Passons maintenant... Bon, il y a eu une
5 correction, le cinq (5) février, du Tableau R-4.4
6 là, qui provenait d'une réponse à une demande de
7 renseignement, donc dans la pièce B-0146 et tout
8 simplement, le Transporteur... on avait soulevé,
9 dans notre mémoire là, qu'il y avait peut-être des
10 incohérences.

11 Alors, le Transporteur a réordonné sa liste
12 de projets pour qu'elle soit la même que dans le
13 Tableau 7, qui apparaît dans sa preuve. Et ce qui
14 répond, en partie, à nos questionnements qu'on
15 avait à la page 10 de notre mémoire. On reviendra,
16 tantôt, sur les... peut-être, les autres
17 questionnements qu'on peut avoir sur ce balisage-
18 là.

19 Maintenant, alors, comme je vous l'ai dit,
20 on a mis à jour. Commençons par, ici, le Tableau
21 AHQ-ARQ-1, qui apparaît à la page 10 de notre
22 mémoire, devrait être modifié comme suit : C'est-à-
23 dire que, d'abord, on a ajouté les deux nouvelles
24 informations que nous appelons « IREQ négocié d'un
25 point cinq mégawatt (1,5 MW) ».

1 Alors, on n'a pas les données sur les
2 câbles, et caetera, mais on a quand même... On nous
3 a dit que le coût par kilowatt (kW) variait entre
4 cent quarante (140 MW) et cent soixante-cinq
5 mégawatts (165 MW). Pas qui variait, mais qui était
6 dans cet intervalle-là.

7 Et puis, donc, si on multiplie ça, tout
8 simplement par un virgule cinq mégawatt (1,5 MW),
9 on obtient un coût du réseau collecteur par
10 milliers de dollars, entre deux cent dix
11 (210 000 \$) et deux cent quarante-huit mille
12 dollars (248 000 \$).

13 Même chose pour le Citière négocié. Alors,
14 rappelez-vous, je vous ai dit qu'on avait utilisé
15 le chiffre de cent cinq dollars par kilowatt
16 (105 \$/kW) ce qui nous donne huit cent quarante
17 mille dollars (840 000 \$).

18 Les quatre lignes, ici, en jaune : le
19 Projet 1, 3, 4 et 6 sont simplement le
20 réordonnancement que le Transporteur nous a envoyé
21 dans la correction récente de l'ordonnancement des
22 huit projets et qui fait, quand même, que là, là,
23 il y a peut-être... les incohérences sont moins
24 claires, évidentes, dans le sens qu'on voit que ces
25 montants-là correspondent... Les montants de coûts

1 du réseau s'enlignent assez bien avec les longueurs
2 de câbles requis. Et... petite... Donc, je répète
3 la note, ici :

4 La valeur prise pour La Citière
5 négociée est le maximum entre quatre-
6 vingt (20) (80 \$/kW) et cent cinq
7 dollars du kilowatt (105 \$/kW).

8 Maintenant, autre tableau. Je continue maintenant
9 un peu l'approche qu'on avait dans notre mémoire
10 là. Alors, à la page 11 de notre mémoire, on avait
11 un graphique qui montrait le coût du réseau
12 collecteur en fonction de la puissance de neuf des
13 douze (12).

14 Alors, là, on a ajouté le petit point en
15 rond, ici, autour de huit mégawatts (8 MW), qui
16 est... pas autour, à huit mégawatts (8 MW), qui est
17 le chiffre de huit cent quarante mille dollars
18 (840 000 \$), le cent cinq dollars par kilowatt
19 (105 \$/kW) du Projet La Citière.

20 Alors, on constate, toujours, comme on l'a
21 fait dans notre mémoire, que le point du Projet 8,
22 qu'on voit ici, en haut, à droite, bien, il est
23 toujours pour des raisons qu'on a expliquées dans
24 notre mémoire n'est peut-être pas dans la même
25 famille, si on veut, et dans une moindre mesure, le

1 Projet 7.

2 Et pour information, ce graphique-là, dans
3 notre mémoire, avait un « R carré ». Hein? La
4 statistique qui nous montre jusqu'à quel point
5 notre tendance est bien ajustée sur les points.
6 Donc, cette espèce de courbe des moindres carrés
7 là, si on veut aller dans des termes un peu plus
8 statistiques.

9 Dans notre mémoire, on avait un appariement
10 ou un « R carré » de soixante-dix-huit pour cent
11 (78 %). Ici, on a quatre-vingt-deux pour cent
12 (82 %). Donc, il y a eu un certain intérêt à
13 obtenir cette nouvelle donnée-là.

14 Maintenant, si on va au prochain graphique
15 de notre mémoire, il servait à montrer qu'entre
16 zéro et une trentaine de mégawatts, il y avait une
17 certaine relation linéaire entre la longueur des
18 câbles et la puissance, en mégawatts, des
19 centrales. Et les projets 7 et 8, qu'on voit ici,
20 en haut, à droite, bien, on voyait que là, il y
21 avait comme une relation moins linéaire qui était
22 très bien expliquée et qui s'explique... que le
23 Transporteur expliquait que... On comprend très
24 bien là, par le fait que le prochain panneau
25 solaire qu'on va ajouter, bien va être le plus loin

1 de tous les autres. Alors, c'est vraiment, il y a
2 une progression ici qui n'est pas linéaire.

3 (9 h 15)

4 Alors ceci, et on a ajouté le petit rond
5 ici qui est notre huit mégawatts (8 MW). Donc,
6 notre conclusion demeure la même, là. Il y a
7 évidemment les deux projets 7 et 8, nous avons des
8 raisons de croire qu'ils sont comme peut-être, ils
9 doivent être traités à part.

10 Maintenant, autre graphique dans notre
11 mémoire qui est là, maintenant, où ici, on veut
12 vraiment établir le coût du réseau collecteur en
13 fonction de la puissance de huit des douze (12)
14 projets, alors pourquoi huit, parce qu'on a enlevé
15 le projet 7 et 8 et on n'a pas le projet un virgule
16 cinq (1,5) puis on n'a pas d'information sur le
17 projet de sept virgule cinq (7,5) qui était le
18 218R, donc, il y en a 8, et, là, on commence à voir
19 qu'il y a un... j'ai toujours le mot « fit » dans
20 ma tête, là, mais que je vais traduire par un bel
21 appariement entre ce phénomène-là, d'établir le
22 coût du réseau en milliers de dollars, versus la
23 puissance et on voit qu'avec un ajustement
24 linéaire, une régression linéaire, bien on a un
25 appariement ou une explication de quatre-vingt-

1 quinze pour cent (95 %) des écarts. Notre R carré
2 (R2) alors que dans notre cas initial avec, sans le
3 point de huit mégawatts (8 MW), on aurait quand
4 même un bon quatre-vingt-treize pour cent (93 %).
5 J'ai dit quatre-vingt-quinze mégawatts (95 MW),
6 mais en tout cas, c'est quatre-vingt-quinze pour
7 cet (95 %) versus, on avait quatre-vingt-treize
8 (93).

9 Alors ici, vous voyez encore là, l'ajout du
10 point a fait changer un petit peu, je vais y
11 revenir, notre droite, donc la pente de notre
12 droite et l'ordonnée à l'origine.

13 Alors ce qui fait que notre recommandation
14 est mise à jour, non pas dans le libellé mais
15 seulement dans la formule, alors, qui devient cent
16 vingt-huit mille dollars (128 000 \$) comme ordonnée
17 à l'origine plus quatre-vint-quinze dollars du
18 kilowatt (95 \$/KW).

19 Bon, première chose qu'on peut regarder
20 c'est si on appliquait cette formule-là à un
21 mégawatt (1 MW). Alors, le résultat de cette
22 formule fixe... j'ai mis fixe entre guillemets, là,
23 parce que c'est un terme que le Transporteur a
24 utilisé, je vais y revenir plus tard, là, pour
25 commenter sur cette notion-là.

1 Alors, si on prend tout simplement quatre-
2 vingt-quinze (95) fois mille (1 000), ça fait
3 quatre-vingt-quinze mille (95 000), plus cent
4 vingt-huit mille (128 000), ça nous donne deux cent
5 vingt-trois mille (223 000).

6 Donc, cette formule-là nous donne pour un
7 mégawatt (1 MW), deux cent vingt-trois mille
8 dollars (223 000 \$) et c'est tout à fait cohérent
9 avec l'ordre de grandeur que monsieur Gauthier nous
10 a donné hier, et ça confirme un peu ce que je
11 mentionnais tantôt, c'est que cette valeur de deux
12 cent cinquante (250) était un peu surestimée, quand
13 on la comparaît tantôt, quand je l'ai fait sur le
14 un virgule cinq mégawatt (1,5 MW).

15 Donc, tout ça concorde, notre un mégawatt
16 (1 MW), il correspond à deux cent vingt-trois mille
17 dollars (223 000 \$). Madame Paquette hier a dit que
18 notre coût fixe était, bon à l'époque, ce n'était
19 pas cent vingt-huit (128) dans notre mémoire, mais
20 mettons que c'était cent soixante-sept (167), elle
21 dit : notre cent soixante-sept (167) elle le
22 comparait au deux cent cinquante (250).

23 Mais il ne faut pas faire ça, parce que le
24 cent soixante-sept (167) ou le cent vingt-huit
25 (128) ici, ça, c'est pour zéro mégawatt (0 MW) O.K.

1 alors que le deux cent cinquante (250) de monsieur
2 Gauthier, c'est pour un mégawatt (1 MW) O.K.?
3 Alors, vous voyez, donc si je compare le deux cent
4 cinquante (250) de monsieur Gauthier avec ce que
5 nous obtenons, c'est deux cent vingt-trois (223)
6 versus deux cent cinquante (250), étant entendu que
7 le deux cent cinquante (250), comme on l'a démontré
8 tantôt, il est peut-être un peu surévalué, là, si
9 on essaie de le comparer avec les informations
10 qu'on a eues hier après-midi. Alors, tout va bien.

11 Maintenant, autre figure que nous avons
12 dans notre mémoire, à la page 17, c'est qu'ici, on
13 compare maintenant le coût du réseau collecteur
14 pour dix (10) des douze (12) projet, avec la
15 proposition du Transporteur. Alors, la proposition
16 du Transporteur, c'est la ligne droite. Tantôt,
17 quand on regardera la présentation B-152, là, c'est
18 la même chose que la ligne verte dans la page 10,
19 là, alors ici, c'est simplement qu'au lieu de
20 l'avoir en dollars par kilowatt (\$/KW), on l'a en
21 dollars.

22 Et puis, bon, on constate de... bon, la
23 ligne, donc, c'est la proposition du Transporteur.
24 Alors, avec le nouveau point ici en rond qui est
25 notre nouveau point de huit mégawatts (8 MW), là,

1 pour huit cent quarante mille dollars (840 000 \$),
2 alors on voit que oui, la proposition du
3 Transporteur évidemment, elle s'enligne
4 parfaitement sur le deux point cinq (2,5), parce
5 que comme je disais tantôt, ils ont créé une droite
6 avec ce seul point-là.

7 Bon, alors, le Transporteur est un peu plus
8 généreux puis on verra les chiffres tantôt pour le
9 projet du Producteur à huit mégawatts (8 MW) et il
10 est de beaucoup plus généreux, je vous dirais, pour
11 les projets qui font partie du balisage sommaire,
12 sauf pour le projet 8 et puis on rappellera tantôt
13 ce que... comment on a traité ce projet 8 là et le
14 projet 7, dans notre mémoire.

15 (9 h 20)

16 Alors, je pourrai revenir sur la question
17 de surdimensionnement tantôt. Ensuite, il y a un
18 tableau où nous... Donc toujours la page 18 de
19 notre mémoire où nous comparons les deux formules
20 proposées. On reviendra sur le terme « formule »
21 aussi, parce que c'est un terme qui est cher au
22 Transporteur.

23 Alors, donc c'est encore une mise à jour du
24 tableau qui apparaît dans notre mémoire où j'ai
25 ajouté une colonne. Je vais vous expliquer

1 pourquoi. Et une ligne. Donc, le projet Varennes un
2 point cinq (1,5), selon la formule du Transporteur,
3 il y aurait une contribution maximale de deux cent
4 douze mille dollars (212 000 \$), alors que nous lui
5 attribuons deux cent soixante et onze mille dollars
6 (271 000 \$) selon notre formule toujours : cent
7 vingt huit mille plus quatre-vingt-quinze dollars
8 du kilowatt (128 000 \$ + 95 \$/kW) et le coût estimé
9 qu'on a obtenu hier après-midi se situe entre deux
10 cent dix et deux cent quarante-huit (210 000 \$-
11 248 000 \$/kW), mais je vous dirais que cette
12 première ligne-là elle n'est pas pertinente, parce
13 que, revenons à ce que j'ai dit tantôt et ce que le
14 Transporteur nous a dit hier, pour les projets en
15 bas de deux point cinq mégawatts (2,5 MW), de toute
16 façon, cette formule-là, elle ne servirait pas,
17 parce que c'est l'allocation, je me répète,
18 maximale du six cent trente-quatre dollars par
19 kilowatt (634 \$/kW) qui serait dépassée de toute
20 façon.

21 Le projet pour qui c'est pertinent, c'est
22 le projet de La Prairie à huit mégawatts (8 MW). La
23 Citière à La Prairie. Donc, le Transporteur
24 attribuerait une contribution maximale avec sa
25 formule d'un million cent vingt-huit mille dollars

1 (1 128 M\$), alors que notre formule qui a un
2 ordonnée l'origine nous fournit huit cent quatre-
3 vingt-huit mille dollars (888 000 \$), ce qui est
4 beaucoup plus près de l'intervalle fourni hier par
5 le Transporteur qui se situe entre six cent
6 quarante et huit cent quarante mille dollars
7 (640 000 \$ - 840 000 \$) et nous serons encore là un
8 peu plus conservateur et un peu plus conciliants
9 pour le producteur photovoltaïque.

10 J'ai ajouté la ligne ici qui nous donne
11 simplement toujours cette même centrale-là, le coût
12 fixe d'une centrale fictive. Le coût fixe d'un
13 mégawatt (1 MW). Alors, un peu comme on l'a dit
14 tantôt, le Transporteur accorderait cent
15 quarante et un mille dollars (141 000 \$), alors que
16 nous en accorderions deux cent vingt-trois
17 (223 000 \$) et l'estimation qui est toujours le
18 deux cent cinquante (250 000 \$) que monsieur nous a
19 donné hier, monsieur Gauthier.

20 Maintenant, dans notre mémoire, à la fin,
21 on aime toujours faire un petit tableau qui nous
22 montre comment notre formule respecte les critères
23 versus celle du Transporteur. La seule révision
24 c'est tout simplement ici en haut à droite, nous
25 avons mis notre nouvelle formule recommandée.

1 Alors, un des critères c'est que le
2 Transporteur nous dit « Bien, ça serait bien de
3 donner un signal favorable au promoteur des plus
4 petites centrales photovoltaïques quant à leurs
5 investissements pour se raccorder au réseau. ».

6 Donc, à notre preuve, on a montré que notre
7 formule respectait ce critère-là, mais tantôt, on
8 va en reparler. Peut-être que ce critère-là, on en
9 entend un peu moins parler du Transporteur hier.
10 Peut-être qu'il est moins bien respecté ou il est
11 moins bien pertinent à cause toujours que les plus
12 petites centrales, de toute façon, dépasseront
13 l'allocation maximale.

14 Deuxième critère que le Transporteur
15 voulait respecter c'est ne pas l'imposer indûment
16 au risque de surdimensionnement pour la plus grande
17 puissance. Alors, nous avons démontré que notre
18 formule, contrairement à celle du Transporteur
19 respectait ce critère-là et on va y revenir tantôt.

20 Et ensuite, bon, un signal clair et simple.
21 Alors, nous prétendons que les deux formules ont un
22 signal clair et simple et encore là, nous y
23 reviendrons dans les prochaines diapos.

24 Alors, pour terminer sur notre mémoire, les
25 trois autres recommandations qui apparaissent aux

1 dernières pages de notre mémoire... Alors il faut
2 pas oublier que nous mentionnons que notre formule
3 pourrait très bien s'appliquer pour des centrales
4 photovoltaïques, mais avec une puissance pouvant
5 aller jusqu'à trente-deux mégawatts (32 MW).

6 Donc, les projets 7 et 8 ne seraient pas
7 couverts par notre formule, ce que nous avons dans
8 notre mémoire.

9 Par contre, nous avons sauté sur
10 l'invitation du Transporteur de dire « Bien on
11 pourra de toute façon ajuster les estimations pour
12 de futurs projets dans le cadre de mises à jour
13 éventuelles de la contribution maximale pour le
14 réseau collecteur. ».

15 Et je pense que c'est monsieur Raymond qui
16 a dit hier « Bien, de toute façon... » et puis on
17 le constate dans le cas éolien par exemple,
18 «... bien à chaque année, dans le cadre de la cause
19 tarifaire, bien on revient pour voir si les
20 estimations sont bonnes, puis c'est l'occasion de
21 les mettre à jour. Puis il y aura peut-être
22 d'autres occasions, peut-être maître De Repentigny
23 a demandé d'autres choses hier. »

24 (9 h 25)

25 Alors, référons-nous ici à la pièce A-0049

1 de la Régie là, qui est la lettre du dix (10)
2 février où il y avait certaines questions, dont,
3 par exemple, bien :

4 Peut-on avoir une estimation sur un
5 sous-ensemble de nos parcs?

6 De nos centrales, excusez.

7 Et un sous-ensemble dans le temps.

8 O.K. Pour dire : « Bien, là, pour l'instant, dans
9 le fond, le seul projet pour lequel on a besoin
10 d'une allocation maximale pour le réseau
11 collecteur, à toutes fins pratiques, c'est le
12 projet de huit mégawatts (8 MW) à La Citière parce
13 que le un point cinq (1,5 MW), la contribution
14 maximale, de toute façon, on sait qu'elle sera
15 dépassée, selon ce que nous avons appris hier.

16 Et notre quatrième recommandation était
17 d'ajuster nos recommandations, dépendant de
18 l'information additionnelle. Alors, on l'a fait.
19 Hein? On l'a fait, hier, après avoir obtenu les
20 nouvelles informations.

21 Maintenant, on va terminer sur des
22 commentaires, sur le B-0152. Vous aurez, dans vos
23 documents, la liste des points que je veux vous
24 mentionner, mais je veux vous les montrer, plutôt,
25 en voyant devant nous le B-0152, mais vous aurez ma

1 liste de petites doléances, si vous voulez y
2 référer, mais c'est ce que je vais vous expliquer,
3 maintenant, mais avec le support visuel qui est la
4 B-0152, en commençant à la page 4.

5 Oui. D'accord. Alors, le premier point que
6 je veux commenter, c'est la deuxième puce, ici...
7 « Contribution ma... ». Pardon, excusez-moi...
8 oui... non... excusez... je recommence.

9 Le point que je veux vous mentionner, c'est
10 la troisième puce, la flèche « Contribution
11 maximale fixe et distincte ». Alors, ce que nous
12 avons compris de ces deux mots « fixe » et
13 « distincte », c'est que « distincte », dans le
14 sens que la contribution maximale serait distincte
15 pour le photovoltaïque comme elle est distincte
16 pour l'éolien, et comme elle est distincte pour les
17 projets hydroélectriques.

18 Euh... oui... donc, la distinction et elle
19 est fixe. J'ai compris que « fixe » ça voulait dire
20 qu'elle est la même pour toutes les centrales d'un
21 type. Alors, c'est vrai pour l'éolien. Ce n'est pas
22 vrai pour les centrales hydroélectriques.

23 Alors, on sait que pour les centrales
24 hydroélectriques, il y a une formule en bas de deux
25 cent cinquante mégawatts (250 MW) puis une autre

1 formule en haut de deux cent cinquante mégawatts
2 (250 MW).

3 Et, donc, ce n'est pas nécessaire que ça
4 soit fixe, nécessairement, parce qu'on l'a vu. Et
5 vous avez vu dans notre mémoire que nous ne
6 recommandions pas quelque chose de fixe, mais
7 quelque chose qui s'appliquerait entre zéro (0 MW)
8 et trente-deux mégawatts (32 MW), et quelque chose
9 d'autres, éventuellement, au-dessus de ça.

10 Donc, ce n'est pas vraiment une obligation
11 que la contribution soit fixe et distincte. Bien,
12 on est d'accord là parce qu'effectivement, ce n'est
13 pas les mêmes problématiques pour ces trois types
14 de centrales-là.

15 Si on va, maintenant, à la page 8, Madame
16 la Greffière, s'il vous plaît. Alors, nous avons eu
17 une discussion, hier, maître Cadrin et les témoins
18 du Transporteur, qui a porté principalement sur les
19 projets 1, 2, 3, que vous voyez dans le graphique,
20 à la hauteur de vingt-sept mégawatts (27 MW).

21 Hier, après-midi, de surcroît, nous avons
22 appris que ces trois... En fait, les huit projets
23 provenaient d'informations obtenues d'un seul
24 fournisseur. Alors, première problématique pour
25 nous là, c'est un balisage avec un seul répondant.

1 Donc, sommaire, c'est sûr.

2 Ensuite, ce n'est pas clair ou rien ne le
3 démontre, que tout ces projets-là ont été
4 optimisés. Alors, une première constatation, c'est
5 que le projet... celui qui est en bas là, c'est le
6 3, semble un peu plus optimisé que les autres là.

7 Bon, il y a, peut-être, des raisons qu'on
8 nous a expliquées et je vais passer au travers,
9 mais rien ne démontre que ça a été optimisé.

10 Bon, on nous a dit la forme géométrique du
11 parc, soit. Maintenant, je pense qu'encore là, ça
12 appartient au promoteur de bien optimiser sa forme.
13 Alors, s'il optimise sa forme au lieu de choisir le
14 bon terrain. Donc, je ne pense pas que si le
15 terrain n'est pas le meilleur terrain, ça ne sera
16 pas à nous de payer pour cette non optimisation.

17 (9 h 30)

18 Alors, on nous a dit, peut-être, qu'il y a
19 des terrains montagneux. On n'était pas sûr là,
20 mais on se trouvait des raisons. Mais je pense, la
21 dernière fois que je suis dans la région de l'IREQ
22 et à La Citière, c'est assez plat, il n'y avait pas
23 de problème de ce côté-là pour nos cas ici. Et
24 encore là, bien elle nous dit : bien peut-être que
25 les fournisseurs de services ou les fournisseurs de

1 ces parcs-là étaient différents. Donc, encore là,
2 est-ce qu'on a bien optimisé le choix des
3 fournisseurs? Et en réponse à notre question : est-
4 ce que ces trois projets-là ou ce promoteur-là
5 avaient un incitatif pour ne pas surdimensionner
6 ses parcs? Et le Transporteur n'avait pas cette
7 information-là. Alors nous, ce qu'on constate,
8 c'est qu'ici, il y a plusieurs éléments qui nous
9 font penser que ces projets-là n'ont pas été
10 nécessairement tous optimisés à tout le moins celui
11 du haut, moins que celui du bas.

12 Maintenant, la prochaine page où on nous
13 montre, bon, on présente la proposition du
14 Transporteur et on revient avec « Contribution » au
15 premier boulet, là, première puce. « Contribution
16 maximale fixe ». Alors, le mot « fixe » encore là
17 qu'on a compris, c'est peut-être versus une
18 formule, O.K.

19 Alors, on nous dit : bien, là, nous, on a
20 un montant fixe de cent quarante et un dollars du
21 kilowatt (141 \$/KW) et puis si vous regardez dans
22 notre mémoire, bien un montant fixe de cent
23 quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/KW),
24 c'est une formule mathématique qui dit cent
25 quarante et un dollars du kilowatt (141 \$/KW) plus

1 zéro, O.K. Ça, c'est mon background de
2 mathématicien, malheureusement.

3 Alors, le cent quarante et un dollars du
4 kilowatt (141 \$/KW) est une formule comme le cent
5 vingt-huit dollars (128 \$/kW) plus quatre-vingt-
6 quinze dollars du kilowatt (95 \$/KW) est aussi une
7 formule. O.K., qui est à peine plus complexe à
8 calculer, là.

9 Et puis on nous dit, bien... puis ça, je
10 reviens, mais c'est dans notre mémoire, à la page
11 16, là alors, on dit : mais dans le cas de
12 l'éolien, on n'a pas de... ce que j'appelle
13 l'ordonnée à l'origine, là, mon cent vingt-huit
14 dollars pour zéro mégawatt (128 \$/0MW) mais vous
15 lirez ce qui est dans le mémoire. Ce qu'on dit,
16 c'est que le contexte est totalement différent. Les
17 centrales éoliennes commencent pas proche de zéro,
18 là, elles commencent proche plus de vingt mégawatts
19 (20 MW) puis dans le cas de la 2005-03 qui était
20 utilisée à l'époque, c'étaient plus des parcs, si
21 vous vous souvenez, qui étaient même dans l'ordre
22 de cent mégawatts (100 MW). Alors, il n'y avait
23 pas, à ce moment-là, la problématique de coût fixe,
24 le coût fixe s'amortissait beaucoup plus sur les
25 plus grandes quantités de mégawatts.

1 Donc, nous soumettons que les deux
2 propositions ont une formule de calcul, même si le
3 Transporteur semble faire la distinction, là, bon.

4 Ensuite au troisième, troisième puce, on
5 dit : un signal clair et simple. Alors, le signal
6 clair du cent quarante et un dollars du
7 kilowatt/heure (141 \$/kWh) est aussi clair, pas
8 moins, pas plus que le signal de cent vingt-huit
9 dollars (128 \$) plus quatre-vingt-quinze dollars du
10 kilowatt (95 \$/kW). Tous les deux sont aussi clairs
11 et la simplicité bien je viens de vous le dire, les
12 deux calculs, là, se font assez facilement pour
13 paraphraser ce que maître Neuman a dit hier, là :
14 même s'il y avait un autre terme au carré, là, la
15 plupart des gens qui sont impliqués dans ce genre
16 de choses là vont comprendre.

17 Alors, le simple et clair, je pense que
18 nous, notre proposition le respecte assez bien.
19 Bon.

20 Où on a un petit problème, c'est le
21 dernier, où on dit :

22 N'expose pas le Transporteur au
23 surdimensionnement
24 qui est un objectif qui est très intéressant et que
25 nous supportons.

1 Alors, on voit assez rapidement dans le
2 graphique que la ligne verte, bien, sauf pour le
3 seul projet de Y, deux virgule cinq mégawatts
4 (2,5 MW) qui apparaît là, expose le Transporteur et
5 surtout ceux qui paient les tarifs, au
6 surdimensionnement, là, alors, je ne sais pas à
7 combien la ligne verte doit être élevée pour que ça
8 ne soit pas un surdimensionnement, mais de toute
9 évidence, à part le projet 8, dont nous... auquel
10 nous reviendrons tantôt, bien on voit un
11 surdimensionnement évident ici, d'autant plus que
12 nous n'avons pas l'assurance que les projets du
13 seul fournisseur sont tous optimisés.

14 Alors, je n'ai pas de réponse où est-ce que
15 commencerait un surdimensionnement, mais nous, ce
16 que nous constatons, c'est qu'il y en a un
17 surdimensionnement. Maître Duquette, vous en avez
18 un peu parlé hier, là, aux pages 80-90, où on
19 retrouve des notes sténographiques d'hier, qu'il
20 pourrait y avoir possiblement ce
21 surdimensionnement. Notre interprétation, c'est que
22 oui, dans cette courbe verte là, il y a
23 effectivement un surdimensionnement, encore là pour
24 vue de ceux qui subissent les tarifs qui en
25 résultent.

1 (9 h 35)

2 Bon, alors, hier, j'ai bien écouté et
3 notamment dans cette proposition ici dans cette
4 diapo-là, il n'y a aucune mention de l'objectif qui
5 est pourtant dans la preuve du Transporteur de
6 donner un signal favorable au promoteur de plus
7 petites centrales photovoltaïques.

8 Alors, ce qu'on a appris hier, c'est que de
9 toute façon, on a beau vouloir donner un avantage
10 aux petites centrales en bas de deux virgule cinq
11 mégawatts (2,5 MW), c'est un peu peine perdue à
12 cause de toujours cette fameuse allocation maximale
13 du six cent trente-quatre dollars du kilowatt
14 (634 \$/kW), mais on voit que cet objectif-là n'a
15 pas été tellement mentionné hier par le
16 Transporteur.

17 Et, bon, ça vous l'avez vu dans notre
18 mémoire. La ligne verte. Mais, il n'y a aucune
19 considération du coût fixe qu'on nous a indiqué. Le
20 coût fixe pour un mégawatt (1 MW). Il n'y a aucune
21 considération de cette notion-là de coût fixe dans
22 cette ligne verte là.

23 Et puis revenons un peu sur le choix des
24 huit projets. Donc, les huit projets, entre vingt-
25 sept et trente-neuf mégawatts (27 MW - 39 MW) du

1 balisage sommaire et hier je pense que c'est
2 monsieur Raymond qui nous a indiqué hier après-
3 midi, vous le trouverez à la page 178 des notes
4 sténographiques, que la moyenne canadienne des
5 centrales éoliennes était de douze virgule cinq
6 mégawatts (12,5 MW).

7 Alors, quand on dit que le balisage n'est
8 pas représentatif de ce qui existe, bien on a eu
9 une autre preuve avec cette information-là que
10 monsieur Raymond nous a fournie hier.

11 Maintenant, si on va à la page suivante,
12 puis ce serait la dernière que... Les commentaires
13 sur le mémoire AHQ-ARQ. Donc, vous devinez qu'on a
14 des commentaires sur ces commentaires-là.

15 Alors, première constatation, la courbe
16 rouge, elle est, je dirais, un peu erronée dans le
17 sens où si vous lisez notre recommandation numéro 2
18 que je vous ai lue tantôt, vous verrez que notre
19 courbe devrait s'arrêter à trente-deux mégawatts
20 (32 MW).

21 Et puis si éventuellement on a besoin d'une
22 courbe pour définir pour les centrales de plus de
23 trente-deux mégawatts (32 MW), si c'est nécessaire,
24 au moment où ce sera nécessaire, bien évidemment,
25 on pourra ou quelqu'un pourra calculer une courbe

1 différente, parce qu'on a vu tantôt... On vous l'a
2 montré dans notre mémoire que pour ces deux
3 centrales-là, c'est comme si elles appartenait à
4 une famille totalement différente en termes de
5 coûts. Un peu comme les centrales hydro... Pour les
6 centrales hydroélectriques.

7 Alors, si on tronque notre courbe rouge à
8 trente-deux mégawatts (32 MW), alors, on voit que
9 le Transporteur ne peut pas dire que nos deux
10 projets 7 et 8 nous sous-estimons, parce qu'ils ne
11 font pas partie du domaine. Et on voit qu'on a
12 peut-être un ou deux projets du fournisseur balisés
13 qui pourraient être pénalisés, mais moi je le dis
14 autrement, qu'ils devraient mieux optimiser leurs
15 projets.

16 Évidemment, c'est des projets qui sont
17 construits vous allez me dire, mais si ça se
18 reproduisait, de tels parcs ou centrales devraient
19 être mieux optimisés.

20 Maintenant, on nous dit que notre
21 proposition ne respecte pas l'esprit des Tarifs et
22 conditions. Ça m'a fait un peu sursauter quand j'ai
23 vu la présentation hier matin, mais on nous a
24 expliqué deux raisons.

25 Premièrement, parce qu'on a une formule.

1 Alors, on a une formule, comme le Transporteur a
2 une formule et puis j'ai eu l'occasion de
3 participer au projet 3888 pour le compte de l'ACEF
4 de l'Outaouais et puis, je n'ai pas vu que dans les
5 Tarifs et conditions ça disait qu'il fallait avoir
6 une formule simplement dollar par kilowatt (\$/kW).
7 Donc, il n'y a rien qui empêche.

8 Et deuxième reproche qu'on fait qui dit
9 qu'on ne respecte pas l'esprit des Tarifs et
10 conditions, c'est qu'il ne faudrait pas essayer de
11 passer à travers tous les points.

12 Alors, là je me suis dit bien, est-ce que
13 l'objectif c'est de passer le plus loin possible de
14 tous les points? Le plus haut? Le plus bas? Alors,
15 je n'ai pas vu ça non plus dans les Tarifs et
16 conditions et puis nous avons fait quelque chose
17 qui est rigoureux. C'est-à-dire que nous avons
18 tenté d'exprimer un phénomène le mieux possible.

19 Alors, comme on a vu tantôt, on a exprimé
20 le phénomène pour les huit centrales qui faisaient
21 partie de notre analyse avec un ajustement de
22 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). La fameux
23 R carré.

24 Donc, je ne vois au... Donc, je trouve que
25 les deux raisons qui disent qu'on ne respecte

1 l'esprit des Tarifs et conditions sont un peu
2 minces là. Donc, nous considérons qu'elles ne sont
3 pas pertinentes à retenir.

4 Alors, on nous dit au deuxième point qu'on
5 exclut des projets, bien on le savait là, parce que
6 ça fait partie de notre recommandation numéro 2
7 d'exclure les projets 7 et 8 pour les raisons que
8 je vous ai mentionnées tantôt qui apparaissent au
9 mémoire.

10 Et je vous répète que pour les plus grosses
11 centrales qui pourraient éventuellement se pointer,
12 bien notre recommandation numéro 3 le couvre,
13 c'est-à-dire on verra à ce moment-là.

14 (9 h 40)

15 Un dernier point. Donc, la distorsion pour
16 les petites centrales. Bien, c'est là qu'on a
17 appris hier qu'il y avait peu d'intérêt pour le
18 calcul de la contribution maximale des petites
19 centrales de un ou deux mégawatts. Je répète ce que
20 j'ai dit, mais c'est une information qui était
21 utile à connaître, ce qu'on avait appris hier.

22 Ceci conclut. Donc, en conclusion, nous
23 avons mis à jour nos calculs parce qu'on a eu une
24 donnée pertinente qu'il nous manquait. Et nous
25 soumettons très respectueusement que notre approche

1 est encore beaucoup plus valable que celle proposée
2 par le Transporteur dans ce dossier-là, dans ce
3 dossier-ci. Pardon.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Ça complète. Je n'ai pas d'autres questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie. Maître Neuman, avez-vous des
8 questions?

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bonne journée, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Président, Monsieur le Régisseur. Bonjour,
12 Messieurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA.

13 Q. **[4]** Monsieur Raymond, j'aurais une petite question
14 concernant votre acétate, votre page 10 de votre
15 présentation.

16 R. Oui. D'accord.

17 Q. **[5]** Je vois que votre... Est-ce que vous pouvez
18 aller à la page où il y a la formule... C'est
19 quatre-vingt-quinze (95) plus, cent vingt-huit
20 mille dollars (128 000 \$) plus quatre-vingt-quinze
21 (95 \$). Votre chiffre de quatre-vingt-quinze
22 dollars par kilowatt (95 \$/kW), si j'ai bien
23 compris, vous me corrigerez si ma compréhension est
24 erronée, c'est le résultat du calcul d'une moyenne,
25 c'est bien ça?

1 R. Bon. Revenons justement à la page 10.

2 Q. **[6]** Oui.

3 R. J'ai peut-être fait le saut rapidement entre la
4 page 10 et la page 11. Mais c'est bien dans le
5 mémoire. Vous voyez ici... Bon. Malheureusement je
6 ne contrôle pas la souris, mais ce n'est pas grave,
7 je vais vous le décrire. Nous avons... Je vais le
8 décrire, peut-être que ce sera plus clair. Nous
9 avons donc huit points, les points dont le point
10 rond qui est le nouveau point, huit mégawatts
11 (8 MW). Et nous traçons une courbe de... la droite
12 des moindres carrés, qui est, dans le fond, le
13 résultat d'une régression linéaire et qui est tout
14 simplement... dans Excel, c'est la fonction
15 tendance. O.K. Alors, la courbe de tendance qui
16 nous dit que cette courbe-là, qui est écrite en
17 haut, peut-être vous voyez d'où provient notre
18 quatre-vingt-quinze (95).

19 Q. **[7]** Hum, hum.

20 R. Alors Y égale quatre-vingt-quatorze virgule quatre-
21 vingt-quatre (94,84).

22 Q. **[8]** C'est le R carré, c'est le R carré, je vois.

23

24 R. Non, non, la ligne du haut, c'est Y égale quatre-
25 vingt-quatorze virgule quatre-vingt-quatre (94,84)

1 multiplié, X, fois X plus cent vingt-huit virgule
2 trente et un (128,31). Alors, nous avons tout
3 simplement arrondi un peu pour obtenir quatre-
4 vingt-quinze (95) plus... quatre-vingt-quinze (95)
5 X, donc quatre-vingt-quinze dollars du kilowatt
6 (95 \$/kW) plus cent vingt-huit (128) qui est
7 l'ordonnée à l'origine. Autrement dit, cette
8 droite-là, si on la ramenait, si on l'étirait
9 jusqu'à gauche, jusqu'à un X de zéro, bien, le
10 point d'intersection, ça serait cent vingt-huit
11 virgule trente et un (128,31). Donc, mon quatre-
12 vingt-quinze (95) et mon cent vingt-huit (128)
13 viennent du résultat de la régression linéaire
14 appliquée à ces huit points. Est-ce que c'est plus
15 clair?

16 Q. **[9]** Oui. D'accord. Je comprends bien. Donc, en
17 résumé c'est un R carré comme c'est indiqué sur...

18 R. Non. Le R carré qui s'adonne à être quatre-vingt-
19 quinze pour cent (95 %) aussi...

20 Q. **[10]** Oui.

21 R. O.K. Le R carré nous dit, le quatre-vingt-quatorze
22 (94)... Je reviens encore. Quatre-vingt-quatorze
23 point huit, là, huit quatre (94,84), c'est la pente
24 de cette droite-là.

25 Q. **[11]** D'accord.

1 R. Cent vingt-huit (128), c'est le point. Si on la
2 prolongeait ici à l'origine, ça donnerait cent
3 vingt-huit (128). Donc, c'est la description d'une
4 ligne droite. O.K.

5 Q. **[12]** Oui.

6 R. Le R carré nous dit, O.K., votre ajustement est...
7 c'est la statistique, là, qui dit que votre
8 ajustement est quand même assez fidèle à quatre-
9 vingt-quinze pour cent (95 %). O.K.

10 Q. **[13]** D'accord.

11 R. Si j'avais un ajustement...

12 Q. **[14]** O.K.

13 R. ... de quatre-vingts pour cent (80 %), je serais
14 probablement content. Si j'avais un ajustement de
15 moins de soixante pour cent (60 %), je serais moins
16 content. Mais quatre-vingt-quinze (95 %), c'est
17 assez bon.

18 Q. **[15]** D'accord.

19 R. Très bon.

20 Q. **[16]** D'accord.

21 R. Mais on a deux quatre-vingt-quinze (95), là.

22 Q. **[17]** Excusez-moi! J'avais mal compris.

23 (9 h 40)

24 Q. **[18]** O.K. Mais, ceci étant dit, votre droite est
25 quand même une moyenne et donc, par définition, il

1 y a des projets qui sont au-dessus et des projets
2 qui sont en dessous.

3 Or, étant donné que la fonction de ce que
4 l'on cherche à calculer, c'est d'inscrire, à
5 l'Appendice J des Tarifs et conditions de
6 transport, une contribution non pas moyenne, mais
7 maximale. Comment est-ce que vous ajusteriez votre
8 droite afin d'obtenir une contribution maximale?

9 R. O.K. Pour être clair, pour nous ça, ça devrait être
10 une contribution maximale. O.K. Pourquoi? Parce que
11 nous avons discuté tantôt que ces trois projets-là
12 qui sont les projets 1, 2... qui correspondent aux
13 projets 1, 2, 3 du fournisseur balisé, bien on
14 considère que ce fournisseur balisé là, s'il avait
15 à refaire ses centrales aujourd'hui, ne mériterait
16 pas plus, c'est notre évaluation de ce que nous
17 analysons, ne mériterait pas plus que le montant
18 qui est là qui est de l'ordre de deux mille...
19 entre deux mille cinq cents (2500 \$) et trois mille
20 dollars (3000 \$).

21 Donc, nous regardons combien coûte, en
22 termes de réseaux collecteurs, un certain nombre de
23 centrales. O.K. Et nous disons : si on veut
24 déterminer, donc la ligne ici, c'est combien coûte
25 normalement, si on veut là, les réseaux

1 collecteurs.

2 Et quand on analyse les résultats, bien on
3 vient un peu... on fait un peu comme vous l'avez
4 fait, Maître Neuman. On dit : mais est-ce que c'est
5 juste pour ces projets-là? Alors, c'est pour ça
6 qu'en analysant ces projets-là ou en tentant de les
7 analyser, on conclut qu'il ne mériterait pas ces
8 deux projets-là, je ne me souviens plus des numéros
9 là, parce que le même fournisseur nous a démontré
10 qu'il était capable de le faire à moins cher. O.K.

11 Alors, c'est simplement, oui, si vous me
12 dites « est-ce que quelqu'un pourrait penser de
13 passer au-dessus de tous ces points-là? » Ça
14 pourrait. Mais nous, notre analyse qu'on se dit, on
15 ne pense pas que ces projets-là ont tous été
16 optimisés. Donc, il y en a certain qui, selon nous,
17 puis si on en savait un peu plus sur ces projets-
18 là, on pourrait raffiner notre conclusion, mais
19 nous pensons que cette droite-là que nous
20 proposons, elle est juste et raisonnable pour
21 l'ensemble des promoteurs et l'ensemble des
22 payeurs.

23 Et puis pourquoi? Bien, c'est sûr que je
24 suis très conscient que construire une centrale
25 hydroélectrique dépend beaucoup de la topographie.

1 Construire un parc éolien dépend de la topographie
2 parce qu'on veut placer les... les toupies, comme
3 dirait quelqu'un d'autre, mais chacune des tours...

4 Q. **[19]** Des pales.

5 R. ... des tours à des endroits...

6 Q. **[20]** Des tours.

7 R. ... stratégiques en termes de la topographie.

8 Maintenant, un parc éolien, bien choisissons le
9 bon... choisissons le bon terrain, choisissons les
10 bonnes... et le choix doit être optimisé. J'ai eu
11 l'occasion de visiter une centrale solaire,
12 photovoltaïque, de trois cents mégawatts (300 MW)
13 dans le désert de la Californie...

14 Q. **[21]** Hum, hum.

15 R. ... et je peux vous dire qu'elle est très bien
16 optimisée en sens de forme géométrique, en sens de
17 ce que vous disiez hier, il y a-tu des chemins
18 entre. Là ils ont trouvé des façons, avec des
19 véhicules spéciaux, de passer en dessous des
20 panneaux, et caetera, et caetera. Tout ça pour dire
21 que, oui, notre proposition exige des promoteurs
22 qu'ils aient une optimisation de leur... de leur
23 centrale.

24 Et ce que je voulais dire, en comparant les
25 différentes filières, c'est que dans le cas d'une

1 centrale photovoltaïque, ce qui nous semble, c'est
2 qu'il est beaucoup plus facile de choisir des
3 conditions de terrains favorables.

4 Q. **[22]** D'accord. J'ai juste une parenthèse. Vous
5 donnez l'exemple de la centrale de la Californie de
6 trois cents mégawatts (3000 MW) et vous êtes
7 d'accord qu'à cet endroit, il n'y a aucun autre
8 usage du sol sur cette immensité de territoire
9 occupée par les... les panneaux solaires. Il y a
10 des passages pour les véhicules, mais il n'y a
11 aucun autre usage, c'est le désert.

12 R. Dans ce cas-là, c'est tout à fait. Puis je ne sais
13 pas si je l'ai dit, ça prend quinze (15) kilomètres
14 pour faire le tour là, alors c'est quand même vaste
15 là. Mais, effectivement, il n'y a aucun autre usage
16 que celui d'un désert.

17 Q. **[23]** O.K. Je vais revenir à votre affirmation d'il
18 y a quelques minutes où vous dites que, selon vous,
19 quand il y a plusieurs projets d'une puissance
20 identique, ceux dont le coût par kilowatt est plus
21 élevé, selon vous, c'est parce qu'ils n'ont pas été
22 optimisés.

23 Et je vois que, dans votre formule, vous ne
24 faites pas entrer, en ligne de compte dans
25 l'équation, ni la superficie, ni ce qui pourrait

1 en être un peu équivalent, la longueur des câbles
2 ou les longueurs de tranchées.

3 (9 h 50)

4 Donc, est-ce qu'il faut conclure que selon
5 vous, lorsque les panneaux sont répartis sur une
6 grande surface de terrain, toujours, puis j'insiste
7 sur le mot « toujours », ça veut dire que ça n'a
8 pas été optimisé? Que l'idéal ce serait de
9 concentrer tous les panneaux solaires sur la plus
10 petite superficie possible, en autant que les
11 camions d'entretien puissent passer?

12 R. Alors, juste pour rappeler ce que j'ai dit aussi,
13 c'est que nous n'avons pas suffisamment
14 d'informations... Nous n'avons pas obtenu
15 suffisamment d'informations, nous avons cherché
16 hier pour en avoir un peu plus, pour essayer de
17 comprendre pourquoi il y avait des différences.

18 Maintenant, vous me dites est-ce que...
19 Souvenons-nous que ce sont toutes les mêmes
20 puissances. Alors, c'est toute la même puissance.
21 L'optimisation de la forme géométrique devrait être
22 la meilleure et le type de câble devrait être le
23 même et caetera.

24 Maintenant, si vous me dites « Bien, il
25 faut séparer les panneaux pour faire autre chose »,

1 mais ce n'est pas encore là aux consommateurs
2 d'électricité à payer, parce qu'un promoteur a
3 décidé qu'il ferait autre chose, puis qu'il ferait
4 plus d'argent avec le autre chose peut-être.

5 Donc, tant mieux, mais à ce moment-là, nous
6 devons payer pour quelque chose qui sert à produire
7 l'électricité le mieux possible. Si ça sert à autre
8 chose, ce sera au promoteur d'assumer ce coût-là et
9 de le compenser par des revenus, parce qu'il aura
10 des bonnes raisons de le faire.

11 Mais notre proposition c'est de lui donner
12 ce que vaut une conception optimale d'un tel parc.
13 C'est notre proposition.

14 Q. **[24]** Donc, est-ce que je vous paraphrase bien en
15 disant que si sur un site donné quelque part entre
16 les panneaux solaires il y a une fonction agricole
17 et qu'à cause de cette fonction agricole, les
18 panneaux sont plus espacés, parce qu'il y a une
19 diversité d'usage, c'est pas aux consommateurs de
20 payer ça. On paie ce que ça coûterait si on
21 ramassait tous les panneaux solaires... Si on
22 concentrait sans aucun autre usage entre les
23 panneaux. C'est bien ça?

24 R. C'est notre position. Étant entendu qu'on a quand
25 même ici... Vous voyez une marge. Notre ligne est

1 au-dessus du projet le plus optimisé et c'est notre
2 position dans le sens où si le projet n'est pas
3 optimisé pour faire de la production d'électricité,
4 bien il peut être fait différemment, mais vous
5 comprenez que ce promoteur-là aura choisi d'obtenir
6 des revenus autres de façon différente et c'est
7 tant mieux pour lui.

8 Q. **[25]** Quand vous dites « le promoteur » et donc si
9 ce n'est pas le promoteur qui est l'agriculteur?
10 S'il fait juste... Comme c'est le cas en éolien.
11 Les éoliennes sont parfois placées dans des sites
12 agricoles, mais c'est pas le producteur éolien qui
13 est également l'agriculteur.

14 Donc, vous parlez de revenus
15 supplémentaires, parce qu'il y aurait de
16 l'agriculture, mais c'est pas une précondition que
17 l'agriculteur soit le promoteur solaire aussi.

18 R. Non, mais j'irai pas négocier les contrats entre le
19 promoteur, l'agriculteur et Hydro-Québec, mais
20 c'est sûr que c'est toutes des considérations qui
21 sont des choix d'un promoteur d'aller chez
22 l'agriculteur et caetera qui pourra lui... Les
23 compensations pourront se faire entre toutes ces
24 parties-là, mais nous ce qu'on dit, c'est que les
25 choix doivent être optimisés tout simplement, puis

1 le promoteur pourra aller dans d'autres sites et
2 caetera.

3 C'est pas comme dans l'hydroélectricité où
4 les sites sont rares, puis dans l'éolien, un peu
5 moins rare que l'hydroélectricité, mais plus rare
6 que le photovoltaïque, mais dans le fond, vous avez
7 bien compris notre position. C'est ce que nous
8 disons. C'est qu'on va payer pour un projet qui est
9 optimisé.

10 Q. **[26]** O.K. Je vais revenir sur la mention que vous
11 avez faite concernant les plus petits projets. Vous
12 avez affirmé qu'en bas de deux point cinq mégawatts
13 (2,5 MW), si je comprends bien, que ces projets
14 seraient par eux-mêmes non rentables, parce qu'ils
15 seraient susceptibles de dépasser l'autre seuil
16 maximal de six cent trente-quatre dollars par
17 kilowatt (634 \$/kW) qui est la contribution
18 maximale globale.

19 Est-ce qu'il est correct de comprendre de
20 votre affirmation que ce n'est pas une affirmation
21 que vous faites à partir de vos propres recherches.
22 C'est uniquement basé sur une phrase qu'a prononcé
23 HQT hier. C'est ça votre seule source d'information
24 à l'effet qu'en bas de deux point cinq (2,5 MW), on
25 dépasse, toujours, le six cent trente-quatre

1 dollars par mégawatt (634 \$/MW). C'est sur cette
2 base-là que vous affirmez qu'on dépasse toujours ce
3 seuil?

4 (9 h 55)

5 R. O.K. Premièrement, je n'ai rien affirmé que je n'ai
6 pas entendu hier.

7 Q. [27] Oui.

8 R. Alors, j'ai simplement répété. Puis ce n'était pas
9 seulement une phrase là, ça a été... Puis je n'ai
10 pas tous les...

11 Q. [28] Hum, hum.

12 R. D'ailleurs, j'ai, ici... Bien, vous ne la voyez
13 pas, mais je l'ai devant moi, la page 3, que nous
14 avons référé aux notes sténographiques, allons-y...

15 Q. [29] Hum.

16 R. ... d'hier, aux pages 43 et 44 et 132 à 135. Alors,
17 effectivement là, c'est... Il y a peut-être
18 d'autres endroits, ça a été répété plusieurs fois
19 hier. Et ce que je comprends de ce qui a été dit
20 hier là, O.K...

21 Alors, ici, je parle du projet de deux
22 virgule cinq mégawatts (2,5 MW). O.K. Alors, j'ai
23 utilisé le mot « possiblement » parce que ce que
24 j'ai compris d'hier, ce que le Transporteur nous a
25 dit, c'est que le point où ça commençait à être

1 pertinent de considérer la contribution maximale
2 des réseaux collecteurs, c'était à deux virgule
3 cinq mégawatts (2,5 MW).

4 Alors, encore là, je me dis : Si c'est le
5 point de changement là, mais il y a peut-être
6 cinquante pour cent (50 %) des chances que ça soit
7 à gauche, et cinquante pour cent (50 %) des chances
8 que ça soit à droite. Alors, j'ai dit :
9 Possiblement. O.K.

10 Un peu plus loin, à la page 5,
11 maintenant... Et je l'ai répété un peu plus loin là
12 parce que... ce que le Transporteur nous a dit,
13 hier, pour des centrales photovoltaïques à un
14 (1 MW) ou deux mégawatts (2 MW) là, de toute façon
15 c'est la contrainte du six cent trente-quatre (634)
16 qui s'appliquerait. O.K.

17 Donc, j'en conclus, ici, que... et j'ai
18 utilisé un mot différent « vraisemblablement »,
19 dépasserait de toute façon à un virgule cinq
20 mégawatt (1,5 MW). Alors, c'est ce que j'ai compris
21 et traduis, et probablement fidèlement de ce que le
22 Transporteur nous a dit, hier. Alors, c'est tout ce
23 que je dis.

24 Et il nous a même dit : « À un (1 MW) ou
25 deux mégawatts (2 MW) là, ça peut coûter entre un

1 (1 M\$) et deux millions (2 M\$) de coûts fixes.
2 Alors, quand on fait un calcul rapide, on obtient
3 vite deux fois six cent trente-quatre mille dollars
4 (634 000 \$), et caetera.

5 Alors, c'est ce que je conclus, mais j'ai
6 tout simplement répété ce que j'ai entendu hier.

7 Q. [30] Relaté.

8 R. Relaté, oui, c'est ça. Oui. C'est ça.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Donc, ça répond à mes questions. Je vous remercie
11 beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

15 Q. [31] Oui, bonjour, Monsieur Raymond.

16 R. Bonjour.

17 Q. [32] J'aimerais que vous preniez la page 10 de
18 votre présentation de ce matin, s'il vous plaît.
19 Alors, voilà, si on suit la ligne, on prend le
20 premier... Je prends le premier losange, le boulet,
21 et on arrive, ensuite à un premier groupe de trois
22 projets.

23 C'est les projets là, je vous sou mets,
24 c'est les projets qu'on retrouve dans la preuve du
25 Transporteur qui sont les projets... Celle du haut,

1 c'est le Projet 2. Celle du centre c'est le Projet
2 1 et le Projet 3, c'est celui qui se retrouve en
3 bas là de... Ça va?

4 R. Ça va.

5 Q. **[33]** C'est bien. Alors, vous avez affirmé, tantôt,
6 que les projets qui se situaient au-dessus de cette
7 ligne-là n'étaient pas optimisés. Alors, sur quelle
8 base vous faites cette affirmation-là, Monsieur
9 Raymond? Parce que monsieur Gauthier a témoigné,
10 hier, que c'est des projets construits qu'il a
11 obtenus d'un fournisseur. Alors, sur quelle base,
12 vous pouvez affirmer, vous, que ce sont des projets
13 qui ne sont pas optimisés?

14 R. Bien, premièrement, c'est que nous n'en avons pas
15 eu la preuve. Monsieur nous l'a dit, mais nous n'en
16 avons pas eu la preuve, et monsieur nous a donné
17 des explications, que j'ai expliquées, tantôt, qui
18 nous font conclure qu'ils n'ont pas été optimisés
19 parce que... bon, je vais me répéter rapidement.

20 Eux, n'avaient pas d'incitatif pour éviter
21 le surdimensionnement, ou on ne le sait pas s'il y
22 en avait. Eux, n'avaient pas... ont, peut-être, une
23 forme géométrique non optimale. Un peu comme je
24 l'ai expliqué à maître Neuman tantôt.

25 Et on fait affaires... ce fournisseur

1 unique-là a fait affaires, peut-être... parce que
2 tout ce qu'on a entendu, hier, c'était des « peut-
3 être » à accès à des fournisseurs différents.

4 Alors, pourquoi il y aurait eu accès à des
5 fournisseurs différents pour ses pièces qui...
6 Donc, toujours... on parle toujours d'une centrale
7 de la même dimension.

8 Alors, c'est toutes ces réponses-là, hier,
9 qui nous font conclure qu'il n'y a pas de
10 démonstration qu'ils sont optimisés. La seule
11 démonstration qu'on a, c'est qu'ils ont été
12 construits.

13 Et, avec les informations qu'on a obtenues,
14 bien, nous considérons que les choix qui ont pu
15 être faits, donc c'était toutes des hypothèses,
16 hier, sur la forme, sur les fournisseurs, bien,
17 nous indiquent, à ce moment-là, qu'il y a eu des
18 sous-optimisations qui ont été faites.

19 (10 h 00)

20 Alors, évidemment, si on avait plus
21 d'informations, on pourrait... Mais avec cette
22 information-là, surtout qu'on voit le projet numéro
23 3 qui est de la même puissance. Alors, est-ce qu'il
24 a été construit sur un moins bon terrain? Bien,
25 c'est un peu comme je disais tantôt là,

1 construisons... construisez-le sur un bon terrain.
2 Si vous ne choisissez de ne pas prendre le bon
3 terrain, ça ne sera pas à un consommateur d'assumer
4 ces mauvais choix là, t'sais. C'est un peu notre
5 position.

6 Q. **[34]** Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
7 questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie, Maître Fréchette. Maître de
10 Repentigny, pas de question?

11 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[35]** Juste quelques petites questions, Monsieur
14 Raymond. Je ne sais pas si vous avez fait les
15 calculs. J'ai fait des calculs très rapides. Mes
16 calculs donneraient, en fait, que votre formule
17 serait plus rentable ou, en fait, paierait plus les
18 producteurs de photovoltaïque jusqu'à deux
19 mégawatts (2 MW).

20 Alors, selon votre formule, à deux
21 mégawatts (2 MW), la formule donnerait trois cent
22 dix-huit dollars (318 \$) pour votre formule
23 comparée à deux cent quatre-vingt-deux (282 \$) pour
24 HQT, le cent quarante et un dollars (141 \$). Mais,
25 qu'à trois mégawatts (3 MW), on serait à quatre

1 cent treize dollars (413 \$) pour votre formule et à
2 quatre cent vingt-trois (423 \$) pour HQT. Donc,
3 trois mégawatts (3 MW), c'est plus ou moins
4 similaire.

5 Et à partir du quatrième mégawatt, le
6 montant offert, selon la proposition du
7 Transporteur, commence à être plus intéressante
8 pour le producteur photovoltaïque, dans le sens où
9 ça donne un cinq cent soixante-quatre (564 \$)
10 plutôt que cinq cent huit (508 \$) pour la vôtre.

11 C'est des calculs rapides là, je... Je
12 voulais juste vérifier si vous avez... avez-vous
13 fait ce type de calculs-là pour voir votre formule
14 par rapport à la proposition du Transporteur?

15 R. Je ne l'ai pas fait, mais allons, Madame la
16 Greffière, à la page 10 de la B-0152. Non, la
17 B-0152, je m'excuse. Ah! Excusez. Non, c'est parce
18 qu'on est à la page 10 là, c'est juste un hasard.

19 Alors, ce que vous avez fait, Maître
20 Duquette, c'est que vous avez comparé la ligne
21 verte avec la ligne rouge. Étant entendu que la
22 ligne rouge qui est là a été changée, hein, par nos
23 calculs d'hier.

24 Q. **[36]** Ce que j'ai fait, c'est que j'ai fait sept...
25 sept mégawatts (7 MW) fois quatre-vingt-quinze (95)

1 plus cent vingt-huit (128), alors c'est...

2 R. C'est ça. Vous avez retracé la ligne rouge.

3 Q. **[37]** Oui.

4 R. O.K. Mais, si on prend celle-ci, juste pour montrer
5 ce que... on voit bien ici que, en haut de... en
6 haut de quelque chose qui est à droite de deux
7 virgule cinq mégawatts (2,5 MW) là, on est... Ah!
8 Oui. Je suis daltonien, alors c'est pas évident.
9 C'est mon seul défaut ça. Pas si pire. Alors vous
10 voyez qu'ici on va dire autour de trois mégawatts
11 (3 MW), trois quatre mégawatts (3-4 MW) notre
12 première recommandation est plus généreuse pour les
13 petites centrales si on veut en bas de trois quatre
14 quelque chose et encourage moins le
15 surdimensionnement ou moins généreux, on va dire ça
16 comme ça à droite de ça.

17 Alors vous avez comme dans votre calcul
18 refait la ligne rouge...

19 Q. **[38]** Oui.

20 R. Ce que je n'ai pas fait mais qui va donner quelque
21 chose, vous avez dit, je m'excuse, le chiffre ici
22 d'intersection...

23 Q. **[39]** À l'intersection serait à peu près au
24 troisième mégawatt...

25 R. Comme là, O.K.

1 Q. **[40]** ... votre formule donnerait quatre cent treize
2 (413)...

3 R. C'est ça.

4 Q. **[41]** ... et celle du Transporteur serait à quatre
5 cent vingt-trois (423).

6 R. Si on refaisait la ligne rouge, on ne verrait peut-
7 être même pas la différence sur le graphique. Alors
8 vous arrivez un peu à ce que vous dites ici autour
9 de trois nos formules sont neutres. Pour les
10 petites centrales on est plus généreux, comme
11 l'objectif était du Transporteur d'encourager ces
12 petits producteurs-là, et à droite de ça on est
13 plus... on encourage moins le surdimensionnement.

14 Q. **[42]** Vous encouragez l'optimisation, on va dire ça
15 comme ça.

16 R. Aussi.

17 Q. **[43]** O.K. Je voulais juste être sûre de voir si
18 vous aviez fait ce calcul-là pour qu'on puisse...

19 R. Je ne l'ai pas fait, mais comme j'ai dit on
20 arriverait pas loin, hein? Parce que notre formule,
21 t'sais, étant donné qu'on a un petit plus de pente
22 et un petit moins d'ordonnée à l'origine, là, si on
23 comparait nos deux droites comme on l'a fait ici,
24 pas ici, mais comme on l'a fait tantôt avec maître
25 Neuman et maître Fréchette, alors nos deux droites

1 elles ne seraient pas tellement loin, là.

2 (10 h 05)

3 T'sais, c'est sûr que le nouveau point
4 qu'on a ajouté, il est pertinent, mais il n'a pas
5 fait changer la chose du tout au tout.

6 Q. **[44]** D'accord. J'aimerais vous amener sur votre
7 limite de trente-deux mégawatts (32 MW). En fait je
8 veux juste bien comprendre votre proposition et ce
9 que vous nous demandez. Vous nous dites : la ligne,
10 dans le fond, moi je... la ligne, elle est bonne
11 jusqu'à trente-deux mégawatts (32 MW). Au-delà de
12 ce trente-deux mégawatts (32 MW) mon calcul ne
13 permet pas vraiment, là, de voir qu'est-ce qui
14 serait optimal en termes de contribution maximale.

15 Alors, est-ce que j'ai bien compris? Ça
16 c'est votre... la régression linéaire que vous avez
17 faite est bonne jusqu'à trente-deux mégawatts
18 (32 MW). Bien, elle est bonne, en fait, je vous
19 dirais, ce calcul où elle se... elle est vraie à
20 quatre-vingt quinze pour cent (95 %) jusqu'à
21 trente-deux mégawatts (32 MW)?

22 R. Je peux vous expliquer, rappeler un peu comment je
23 suis arrivé là.

24 Q. **[45]** Hum, hum.

25 R. Alors, si on va à la page 8 de la présentation

1 PowerPoint et c'est bien expliqué dans le mémoire,
2 mais je pense que c'est important de montrer, là,
3 le...

4 Bon, alors, première constatation qu'on
5 fait graphiquement, hein, c'est que évidemment le
6 projet 8 que vous voyez ici, en haut à droite, il
7 est comme pas dans la même ligue, hein, on va dire
8 ça comme ça et en regardant les chiffres, bien on
9 dit : peut-être le sept (7), mais comme on dit dans
10 le mémoire, dans une moindre mesure, O.K. Premier
11 constat.

12 Et si vous m'aviez dit : est-ce que vous
13 pouvez faire une courbe des moindres carrés qui
14 englobent tout le monde? Ce que j'aurais fait,
15 c'est que j'aurais fait cette droite ici, qui
16 arrête à trente-deux (32) puis j'en aurait fait une
17 autre, hein, qui va en haut, à droite, évidemment,
18 comme vous le voyez sur le mouvement que je fais,
19 avec une pente beaucoup plus grande. Alors, ça, ça
20 se fait, ça s'est fait dans les centrales
21 hydroélectriques, donc, ça, ça se fait très bien.
22 Bon.

23 Autre constat. Pour confirmer ce constat-
24 là, là, on va aller à la page suivante où, là, on a
25 regardé : mais il doit y avoir une raison pourquoi

1 le 7 et 8 sont plus coûteux, là, puis c'était clair
2 que c'était la longueur des câbles, là, puis on
3 comprend maintenant que le dernier panneau, il est
4 à l'autre bout du terrain, O.K.

5 Et bon, j'aurais pu mettre une droite à
6 travers tout ça, là, mais on voit qu'ici, c'est
7 quand même entre le projet deux virgule cinq
8 mégawatts (2,5 MW) et les projets de vingt-sept
9 (27)... euh, de trente-deux (32), pardon. Bien, on
10 a encore une bonne relation assez linéaire et la
11 longueur des câbles part en exponentiel ou en
12 double degrés, et caetera, au-dessus de trente-deux
13 (32).

14 Alors, c'est tout ce qu'on a dit, dans le
15 fond. C'est qu'en faisant cette analyse-là, si vous
16 me dites, si vous me donnez ça puis vous me dites :
17 pouvez-vous me passer une régression linéaire là-
18 dedans, je vous dis non. Non, parce que soit que je
19 vais tenter une régression au carré, hein, ou que
20 je vais vous dire bien je vais vous les séparer en
21 deux groupes. O.K. Alors, c'est vraiment comme ça
22 qu'on est arrivé à dire : notre ajustement
23 fonctionne très bien jusqu'à trente-deux (32). Au-
24 delà de trente-deux (32), je vous proposerai un
25 autre ajustement, au besoin. Bon.

1 Q. **[46]** Oui. C'est là que ça m'amène. Alors, l'autre
2 ajustement, je vous amène un pas plus loin. Si la
3 Régie vous suit et on dit : O.K., on fait la
4 formule, est-ce qu'on la stoppe à trente-deux
5 mégawatts (32 MW), qu'est-ce qui arrive dans les
6 tarifs pour... au-delà de trente-deux (32)? Est-ce
7 que ça tombe, est-ce qu'on doit mettre le cent
8 quarante et un (141) au-delà du trente-deux
9 mégawatts (32 MW) ou est-ce qu'on tombe tout
10 simplement sur le poste de départ et c'est
11 l'allocation du poste de départ qui vient couvrir
12 les plus que trente-deux mégawatts (32 MW)?

13 Si, demain matin, une centrale de
14 photovoltaïque...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[47]** ... a quarante mégawatts (40 MW) arrive...

17 R. Exact.

18 Q. **[48]** ... quelle contribution qui s'applique? Est-ce
19 la vôtre, le cent quarante et un (141) ou tout
20 simplement, il n'y a pas de contribution maximale
21 pour ces centrales-là, au-delà de trente-deux
22 mégawatts (32 MW).

23 R. O.K. Bien soit qu'on dit : ça s'applique jusqu'à
24 trente-deux (32) et vous viendrez nous voir au-delà
25 ou comme le Transporteur nous a dit dans son

1 mémoire, dans sa preuve hier, on le connaît vingt-
2 quatre (24) mois d'avance.

3 Mais si vous me dites, aujourd'hui, puis je
4 peux le faire très facilement, qu'est-ce que... je
5 vous dirais, si on veut mettre une règle qui
6 demeure simple : entre zéro et trente-deux (32),
7 voici ma formule. Au-dessus de trente-deux (32),
8 j'ai une formule qui sera assez facile parce que
9 j'ai deux points, donc, je peux calculer Y_2 moins
10 Y_1 sur X_2 moins X_1 , le calcul de la pente et on
11 l'aurait, basée sur deux points.

12 Bon, là, vous allez me dire que ce n'est
13 pas beaucoup, mais c'est déjà deux fois plus que le
14 un point que le Transporteur utilise, là. Alors, on
15 pourrait...

16 Q. [49] Vous préféreriez encore calculer sur deux
17 points que de prendre le cent quarante et un (141)
18 du Transporteur?

19 (10 h 10)

20 R. Bien, toujours pour les mêmes raisons, là. O.K.?
21 Parce que si on revient, encore là, à la courbe
22 qu'on a tous dans notre tête, la courbe verte et la
23 rouge, bien, vous voyez que, pour le projet 8, la
24 ligne verte, là, n'est pas assez gentille ou elle
25 n'est pas assez conciliante. Alors, tout

1 simplement, on aurait une deuxième courbe, un peu
2 comme pour les centrales hydroélectriques.

3 Q. **[50]** Pouvez-vous prendre l'engagement de nous
4 fournir le chiffre?

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[51]** Ça va être l'engagement 1 pour l'AHQ-ARQ.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Alors, fournir le chiffre au-delà de trente-deux
9 mégawatts (32 MW). C'est ce que j'en comprends pour
10 formuler l'engagement. Est-ce que c'est bien
11 correct, Maître Duquette?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

15 R. Ou la formule.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[52]** Ou la formule. Bien, enfin, j'imagine que ce
18 serait le cent vingt-huit (128) plus le nouveau
19 chiffre du kilowatt?

20 R. Malheureusement, ça ne sera pas le cent vingt-huit
21 (128), parce que, si vous regardez encore ici, j'ai
22 deux points. O.K. Alors, si je trace... Parce que,
23 ça, c'est facile, parce que je vais avoir un R
24 carré de cent pour cent (100 %). Je vous l'annonce
25 tout de suite. Parce que j'ai deux points. O.K.

1 Vous voyez l'ordonnée à l'origine. Je descends mon
2 petit marqueur. Il s'en va négatif. O.K. Alors ma
3 pente va être plus grande. Donc, la multiplication
4 de mon dollar par kilowatt va être gros, mais je
5 vais lui enlever un montant. C'est pour ça qu'il y
6 a une formule.

7 Q. [53] Oui. Alors, on va attendre les résultats de
8 votre nouvelle formule pour les parcs au-delà de
9 trente-deux mégawatts (32 MW).

10 Me STEVE CADRIN :

11 Et pour ma part je vous plaiderai la recommandation
12 que nous aurions au-delà de trente-deux mégawatts
13 (32 MW) en l'expliquant sur le plan des concepts en
14 temps et lieu. Je comprends que, là, on y va avec
15 les points qu'on a.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est juste parce que ça laisse un vide.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui, oui. Mais vous vous souviendrez de mes
20 objections puis de tout le débat, puis de la preuve
21 des points 7 et 8 notamment qui...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me STEVE CADRIN :

25 ... m'apparaît tenue mettons. C'est dans le sens où

1 je le plaçais hier avec mon collègue. Mais je
2 comprends que ça donne des chiffres. Vous voulez
3 les chiffres. L'engagement sera fait. Puis je vous
4 plaiderai les éléments pour la suite.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup.

7

8 E-1 (AHQ-ARQ) : Fournir le chiffre ou la formule
9 pour les parcs au-delà de 32 MW
10 (demandé par la Formation)

11

12 M. JOCELIN DUMAS :

13 J'aurais une question.

14 Q. **[54]** Si vous voulez aller à la page 10 de votre
15 présentation. Bien, comme ça a été discuté hier et
16 aujourd'hui, on a quand même traité d'informations
17 sur les caractéristiques des projets. Alors, la
18 question de savoir s'ils sont optimisées ou pas, ce
19 n'est pas très évident. Vous, vous faites
20 l'hypothèse que ces projets-là ne sont pas
21 optimisés. Mais si on devait vous convaincre qu'ils
22 le sont, effectivement, est-ce que vous
23 recommanderiez la même approche?

24 R. Bon. Juste pour clarifier. Je présume que celui du
25 bas, là, le projet 3, lui, il est bien optimisé.

1 Bon. Si vous me faisiez la preuve, ou quelqu'un me
2 faisait la preuve que ces trois projets-là sont
3 optimisés et qu'ils sont applicables aux cas qui
4 nous intéressent au Québec... Par exemple si le
5 projet 2 est en montagne, bien, là, je sais qu'il
6 ne s'applique pas aux sites de Varennes et de La
7 Citière à LaPrairie.

8 Si on me convainc que ces trois projets-là,
9 premièrement, sont optimisés et, deuxièmement, sont
10 représentatifs du phénomène qu'on essaie
11 d'illustrer, alors à ce moment-là, ce qu'on ferait,
12 c'est qu'on prendrait celui du haut, qui est le
13 projet 2, encore là j'analyserais bien la
14 démonstration qui est optimisée, mais admettons
15 qu'on arrive à cette conclusion-là, alors ce qu'on
16 ferait, c'est qu'on enlèverait probablement le 1 et
17 le 3 puis on prendrait seulement celui du haut, là,
18 le 2.

19 Puis, là, on aurait donc une pente. Notre
20 pente serait un peu plus abrupte. Alors, à ce
21 moment-là, notre équation serait différente. O.K.
22 Donc, notre pente qui est notre quatre-vingt-quinze
23 dollars du kilowatt (95 \$/kW) sera un peu plus
24 élevée. Notre ordonnée à l'origine pourrait être un
25 petit peu plus basse.

1 Mais encore là, oui, si on ne considérait
2 que ce point-là en haut et peut-être celui-là aussi
3 en haut pour le trente-deux mégawatts (32 MW), on
4 aurait une autre réponse qui serait différente, et
5 serait probablement aussi juste que pour le deux
6 point cinq (2,5) ou à peu près, qui serait plus
7 généreuse pour le huit mégawatts (8 MW) et,
8 évidemment, un peu plus généreuse pour ceux-là.
9 Alors, c'est clair. C'est que, dans le fond, si on
10 nous démontre que tous ces points-là ont un... sont
11 optimaux et qu'on représente bien ce qu'on veut
12 représenter au Québec, c'est ce qu'on ferait. Il
13 n'y a pas de problème.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça va être l'ensemble de nos questions. Je vous
16 remercie beaucoup, Monsieur Raymond. Avez-vous un
17 réinterrogatoire, Maître Cadrin?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Non. Ça complète. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie beaucoup. On va prendre une petite
22 pause. Ça va permettre aux gens de SÉ-AQLPA de
23 pouvoir également s'installer. On va prendre une
24 pause jusqu'à dix heures trente (10 h 30). Je vous
25 remercie.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 (10 h 31)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour, Maître Neuman.

7

8 PREUVE DE SÉ-AQLPA

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui. Rebonjour Madame la Présidente, Monsieur le
11 Président, Monsieur le Régisseur. Bonjour à tous.
12 Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Nous avons deux
13 témoins qui sont prêts à être assermentés, monsieur
14 Jimmy Royer et monsieur Patrick Goulet.

15

16 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e)
17 jour du mois de février, ONT COMPARU :

18

19 JIMMY ROYER, ingénieur, ayant une place d'affaires
20 au 440, rue Lavigueur, Québec (Québec);

21

22 PATRICK GOULET, président de Énergie solaire
23 Québec, ayant une place d'affaires au 1908, avenue
24 Émard, Montréal (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Est-ce que vous pourriez avancer un petit peu vos
6 micros. Oui. Merci.

7 Q. **[55]** Donc, je vais poser la question aux deux
8 témoins. Est-ce que vous reconnaissez, Monsieur
9 Royer, comme ayant été préparé par vous avec la
10 collaboration notamment de monsieur Goulet, le
11 rapport C-SÉ-AQLPA-0011 qui est C-SÉ-AQLPA-1,
12 Document 1?

13 M. JIMMY ROYER :

14 R. Oui, je le reconnais.

15 Q. **[56]** Et monsieur Goulet?

16 M. PATRICK GOULET :

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[57]** Et en ce qui concerne un fichier Excel qui a
19 été déposé aujourd'hui, qui est la pièce C-SÉ-
20 AQLPA-0015, Monsieur Royer, est-ce que vous
21 reconnaissez ce fichier Excel comme ayant été
22 préparé par vous?

23 M. JIMMY ROYER :

24 R. Oui, je l'ai préparé. Oui.

25 Q. **[58]** D'accord. D'abord, je vais poser simplement

1 une question, est-ce que vous pourriez expliquer la
2 collaboration qui a existé entre monsieur Roy et
3 monsieur Goulet, pour la préparation du rapport C-
4 SÉ-AQLPA-0011?

5 R. Oui. Alors, succinctement, on m'a demandé de
6 préparer le mémoire et j'ai travaillé avec Jean-
7 Claude Deslauriers qui est aussi cité sur le
8 mémoire. Et pour les aspects plus spécialisés en
9 photovoltaïque, moi, je me considère comme étant
10 très au courant des aspects photovoltaïques, mais
11 ça fait depuis plusieurs années que je n'y avais
12 pas touché. Alors, j'ai demandé à monsieur Goulet
13 de nous donner des informations supplémentaires et
14 de collaborer au projet, et ce, depuis le début
15 janvier.

16 Q. [59] D'accord. Monsieur Goulet, est-ce que vous
17 avez quelque chose à ajouter? Oui?

18 M. PATRICK GOULET :

19 R. En fait, pour être plus précis, c'est ma carrière a
20 été estimateur à Hydro-Québec au groupe Équipement,
21 puis je m'occupais justement de faire ce que
22 monsieur Gauthier fait aujourd'hui et je lui ai...
23 il avait besoin de support pour l'aspect
24 paramétrique, des calculs, l'estimation puis aussi
25 valider les coûts parce que c'est ce que je faisais

1 à Hydro-Québec, je validais les coûts des
2 estimateurs. Alors, c'est un peu le support que
3 j'ai donné à monsieur Royer.

4 Q. **[60]** O.K. Je vais demander à chacun d'entre vous,
5 d'abord je vais revenir à monsieur Royer, de
6 présenter brièvement votre curriculum vitae, vos...

7 M. JIMMY ROYER :

8 R. Oui. Bon. C'est... en fait ça fait depuis dix-neuf
9 quatre-vingt-cinq (1985), je suis ingénieur depuis
10 quatre-vingt-un (81), mais depuis quatre-vingt-cinq
11 (85) je travaille dans les énergies renouvelables.
12 J'étais au Sénégal pendant deux ans là-bas. On peut
13 dire que c'était vraiment le b a ba du solaire dans
14 ce temps-là. Et on faisait des projets là de très
15 petite échelle, un système de pompage, système
16 photovoltaïque mais on parle ici de dizaines de
17 watts et jusqu'à quelques centaines de kilowatts,
18 maximum. Donc, ça, c'est au début de ma carrière.

19 J'ai été après ça, chargé du programme de
20 R&D en photovoltaïque de quatre-vingt-neuf (89) à
21 quatre-vingt-douze (92).

22 Q. **[61]** À quel endroit? À quel...

23 R. À NRCan, à Ressources Naturelles Canada. Et après,
24 j'ai parti ma propre compagnie, Solener qui a
25 oeuvré pendant une dizaine d'années dans le

1 solaire, mais un peu au Canada, mais pas beaucoup
2 parce que, en fait, le solaire à ce moment-là était
3 beaucoup trop cher et on ne faisait pas des mégas
4 projets comme on veut envisager maintenant pour le
5 Québec.

6 (10 h 36)

7 En deux mille deux (2002), j'ai réintégré
8 Ressources naturelles Canada parce qu'il y avait un
9 nouveau programme qui se mettait en place pour
10 subventionner les projets éoliens. Vous avez tous
11 entendu parler du projet EPÉÉ, encouragement pour
12 la production d'éoliennes. Et donc, j'étais le
13 conseiller technique principal pour ce programme-
14 là. Éventuellement, on a créé un deuxième programme
15 écoÉNERGIE pour les énergies renouvelables qui a
16 donné toujours une subvention de une cent le
17 kilowattheure pendant dix ans pour les projets
18 renouvelables cette fois-ci, dont éoliens,
19 solaires, biomasse, et caetera. Toujours conseiller
20 technique principal, jusqu'à tant que je devienne
21 gestionnaire du programme lui-même en deux mille
22 douze (2012). Et j'ai pris ma retraite en deux
23 mille seize (2016). Depuis, bien, j'aime toujours
24 m'impliquer dans les projets d'énergie
25 renouvelable.

1 Q. **[62]** Merci. Monsieur Goulet, si vous voulez
2 présenter, vous avez commencé un petit peu à
3 présenter vos accomplissements.

4 M. PATRICK GOULET :

5 R. En fait, j'ai trente (30) ans de service à Hydro-
6 Québec. J'étais surtout spécialisé en poste
7 transport. J'ai commencé en bas de l'échelle,
8 c'est-à-dire au chantier, gestion de chantier. J'ai
9 vraiment vu tous les trous, et les tranchées, et
10 les câbles, et les panneaux de commande, et les
11 transfos de ce monde, là, qu'on installait dans les
12 postes. Puis le solaire, bien, ça a toujours été
13 quelque chose qui m'intéressait, mais pas... je
14 n'étais pas un expert comme monsieur Royer ici.
15 J'étais membre de Énergie Solaire Québec depuis un
16 bout de temps. Benoit Perron est décédé en deux
17 mille quinze (2015). Puis, là, on cherchait...

18 Q. **[63]** Benoit Perron était qui?

19 R. Benoit Perron, excusez, Benoit Perron, c'était le
20 président de Énergie Solaire Québec jusqu'à
21 décembre deux mille quinze (2015) où il est décédé.
22 Alors, là, on avait besoin de... À ce moment-là, je
23 faisais partie du c.a. d'Énergie Solaire Québec.
24 Puis, là, ils avaient besoin de quelqu'un qui
25 devait prendre la relève. J'ai levé la main. Je

1 m'en allais à la retraite. J'ai dit, bien, ça va
2 être une belle retraite pour moi. Je vais continuer
3 dans les énergies, mais ça ne sera pas le même
4 type. Alors, j'ai pris la relève. Puis je me suis
5 aperçu que c'était une grosse commande. Parce que,
6 là, on est... Je suis rendu à la Régie de
7 l'énergie. Je ne pensais jamais me ramassé ici,
8 face à mon ancien employeur en plus.

9 Q. [64] Mais c'est dans un esprit collaboratif.

10 R. Oui, oui, oui. Je suis là pour faire avancer, à
11 faire avancer l'énergie solaire, c'est assez clair,
12 puis aussi aider mon ancien employeur à embarquer
13 vraiment dans le bateau comme il faut. Je suis ici
14 pour faire mon appréciation aussi sur ce que j'ai
15 vu jusqu'à maintenant sur les estimations qu'eux
16 ont faites concernant, qu'on va poser des questions
17 là-dessus. Parce que je validais avant puis je
18 passais en revue des projets de transport de
19 postes. Alors je sais de quoi je parle. Puis aussi
20 je sais d'où les coûts... Je ne connais pas les
21 coûts. Je veux dire, je sais où est-ce qu'ils ont
22 pris leurs coûts, parce que c'est ce que je faisais
23 avant. Alors, je peux tout de suite valider que...

24 Q. [65] Attendez! Avant de dire ça, il faudrait qu'on
25 projette une pièce.

1 R. Oui. O.K. O.K.

2 Q. **[66]** Vous pourrez compléter votre c.v. puis...

3 R. Excusez mon enthousiasme!

4 Q. **[67]** ... vos pièces spécifiques. Pour votre c.v.,
5 est-ce qu'il y a autre chose à ajouter?

6 R. Non, ça va. Je suis cycliste, ça peut intéresser
7 quelqu'un. L'hiver.

8 Q. **[68]** D'accord. Donc, si on pouvait projeter la page
9 6 de la présentation d'Hydro-Québec qui présente
10 certaines estimations. Donc, je vais commencer par
11 vous, Monsieur Goulet. Est-ce que vous avez un
12 commentaire à faire sur ce tableau qu'on voit à
13 l'écran?

14 R. Bien, en partant...

15 Q. **[69]** Attendez! Je vais attendre que tout le monde
16 l'ait devant soi. Et décrire ce en quoi ça consiste
17 et ce que vous évaluez là-dessus.

18 R. Bien, là, je me retrouve assez rapidement. C'est le
19 genre de truc que je faisais quand je travaillais à
20 Hydro. Alors, il y a eu les bonnes... Il y a les
21 quantités. Ils ont eu les quantités. En partant,
22 là...

23 Q. **[70]** Les quantités de quoi?

24 R. Les quantités, là, de... les tranchées, les câbles,
25 de puissance. Bon. Je ne connais pas les grosseurs

1 des câbles, évidemment. Ils ont cette information-
2 là. Ils la détiennent. Ça aurait été plus
3 intéressant pour moi de voir les grosseurs des
4 câbles, les types. Je pense que ce n'était pas un
5 secret de montrer ces quantités-là, descriptif,
6 pour la présentation ici. Je serais allé plus loin,
7 moi, pour exactement... pour voir comment les
8 postes... pas les postes, mais les parcs solaires
9 sont construits. Ça, c'est le petit bout que je ne
10 connais pas. L'autre chose, c'est la puissance des
11 transformateurs. Bon. C'est correct d'avoir ça.
12 Mais j'aurais aimé voir aussi c'est quoi le bas
13 puis le haut de la tension, le BT et le MT, le
14 rehaussement, là. Ça aurait été le fun de le voir.
15 Ça donne une idée du comment le coût est. On aurait
16 pu voir ça aussi.

17 M. JIMMY ROYER :

18 R. La différence.

19 (10 h 41)

20 M. PATRICK GOULET :

21 R. La différence. C'est ça. La différence. Mais en
22 sachant qu'ils ont eu toute cette information-là,
23 puis qu'ils ont utilisé la banque de données que je
24 connais très bien au groupe Équipements. Je n'ai
25 pas de misère avec leur estimation. Ça, je suis sûr

1 que ça a été super bien fait.

2 Quand j'ai écouté là, monsieur Gauthier
3 faire tout le « breakdown » là, le descriptif de
4 comment il a abordé pour faire l'estimation, moi,
5 je suis bien à l'aise avec ça. Je ne remets même
6 pas en question comment ils ont fait l'estimation.

7 Q. [71] Et quand vous dites « estimation », c'est
8 l'estimation de quelle chose? L'estimation de quoi?

9 R. Bien, des parcs solaires. Il y a toute la base du
10 poste, du réseau là, c'est-à-dire là.

11 Q. [72] Oui. L'estimation du coût?

12 R. Oui, oui, oui. C'est suffisant pour faire ça.
13 J'aurais pu le faire moi-même, d'ailleurs là. Le
14 seul problème que j'ai dans ça, c'est que je ne
15 connais pas les grosseurs des câbles, puis ça, ça
16 vient jouer beaucoup dans le coût là. Puis, il l'a
17 expliqué clairement, monsieur Gauthier, là-dedans,
18 hier.

19 Q. [73] Oui.

20 R. La même chose pour les transfos là, si j'avais un
21 peu plus de détails là, j'aurais pu faire
22 l'estimation, moi-même là, à la maison, ça aurait
23 été assez rapidement en plus.

24 Q. [74] O.K.

25 R. Alors, pour ça là, je le sais qu'ils ont fait un

1 travail de rigueur.

2 Q. [75] Oui.

3 R. Le seul reproche que j'ai à faire, c'est... bon...
4 quand j'ai entendu que ça a pris plusieurs mois
5 avant d'avoir pleins d'informations, bien, s'ils
6 avaient appelé Énergie Solaire Québec, ça aurait
7 été plus vite.

8 Puis, aussi, s'ils avaient communiqué avec
9 CanSIA, Canadian Solar Industries Association. Ils
10 sont tous là, ils sont tous regroupés là. Puis,
11 eux, ils l'ont l'information. Ça aurait été plus
12 rapide pour eux là, mais là... Écoute, s'il a voulu
13 le faire le chemin de Damas, ça, ça le regarde.

14 Q. [76] Alors, de là, je vais demander à madame la
15 greffière de projeter le graphique qui a été
16 présenté hier après-midi, qui est le B-0153, par
17 Hydro-Québec.

18 Donc, sur ce graphique, on voit, sauf un
19 seul point, le point X, qui est un coût selon la
20 soumission, les autres sont des coûts estimés, y
21 compris les deux plus récents coûts dont on a un
22 ordre de grandeur.

23 Donc, de ce que vous avez mentionné, quelle
24 est votre appréciation quant à la rigueur des
25 estimations qu'on trouve sur ce graphique?

1 R. Bon. O.K., là il y a eu toutes sortes de théories,
2 d'hypothèses là sur pourquoi les petits points, ils
3 seraient en haut, en bas, à gauche, à droite.

4 Q. [77] Hum.

5 R. En tant qu'estimateur, que j'ai travaillé longtemps
6 là, des nuages de points, j'en ai fait là, pleins,
7 un paquet là, j'en ai vraiment fait beaucoup de
8 balisages comme ça.

9 Essayer d'expliquer là pourquoi, lui, il
10 est en haut, l'autre est en bas, il y a tellement
11 de variantes là-dedans. Ce n'est pas juste une
12 histoire d'optimisation, c'est bien plus que ça. Ça
13 peut être les coûts de main-d'oeuvre, ça peut être
14 dans la région où elle a été construite. Ça peut
15 être la morphologie du terrain, ça peut être le
16 contexte économique, aussi, à l'époque, dans quelle
17 saison ils l'ont fait. Il y a tellement de
18 variantes pour faire bouger, justement, tes points.

19 Puis même si on disait qu'on va optimiser,
20 je suis sceptique pour les 1, 2, 3 là, les
21 projets... c'est ça, 1, 2, 3 là. Puis même si on
22 disait : O.K., on va les optimiser, ils ne seront
23 pas un par dessus l'autre là, ce n'est pas vrai,
24 O.K., ce n'est pas vrai.

25 Chaque installation solaire, ça, c'est une

1 chose que j'ai apprise là, est unique. C'est
2 vraiment là... il n'y en a pas une de pareille,
3 jamais, parce qu'il y a pleins d'intrants qui
4 viennent faire la différence.

5 Là, dans notre cas pour Varennes puis La
6 Citière, bien là, ils vont être pas mal la même
7 chose, tout dépendant, encore là parce que je sais
8 qu'ils vont étudier la technologie. Alors, il y a
9 des panneaux bi-faces qui vont être installés. Il
10 va y avoir différents types de panneaux solaires
11 qui vont être installés dans ces deux projets-là.

12 Alors, bon, les coûts vont varier à cause
13 de ça, c'est assez clair. Mais si on regardait,
14 juste pour faire l'installation des supports ou
15 quelque chose du genre, c'est probablement pareil
16 pour ces cas-là parce qu'ils sont un à côté de
17 l'autre dans le même contexte géographique, c'est-
18 à-dire la Vallée du Saint-Laurent, c'est plat.

19 Alors, oui... mais là, l'échantillonnage,
20 je ne sais même pas dans quelle province ou quel
21 endroit ça a été fait. Regarder ça puis dire que ce
22 n'est pas optimisé, moi, je ne suis pas d'accord
23 avec ça là. Moi, je dirais plutôt : Bien, c'est ça
24 l'échantillonnage qu'on a puis on fait avec.

25 Puis c'est comme ça qu'on va faire... Il

1 aurait fallu en avoir plus pour avoir quelque chose
2 d'encore plus optimisée. Puis ils ont arrêté à
3 trente-neuf (39), quand je sais qu'au Canada, il y
4 en a des plus gros que ça.

5 Je ne comprends pas pourquoi qu'ils ne sont
6 pas allés chercher vraiment tous les parcs solaires
7 pour vraiment avoir un grand échantillonnage. Ça,
8 c'est l'autre chose que je me posais la question
9 là, pourquoi qu'il n'a pas été plus gros.

10 Puis, hier, quelqu'un... je ne me souviens
11 plus qui là, posait la question aux États-Unis. Aux
12 États-Unis aussi, je serais allé voir là. J'ai
13 compris que c'était difficile, mais il aurait fallu
14 appeler Énergie Solaire Québec.

15 (10 h 46)

16 Q. **[78]** Alors, je vous remercie, Monsieur Goulet. Je
17 passe maintenant à monsieur Royer.

18 Donc, cette courbe qu'on voit à l'écran en
19 ce moment, donc, qui est le courbe, qui est le
20 graphique, pardon, de la pièce, je me remémore le
21 numéro B-0153, donc, est-ce que la courbe de ces
22 points qu'on trouve sur le graphique, selon vous,
23 est-ce que c'est une courbe qu'on devrait concevoir
24 comme étant linéaire ou comme une courbe en U?

25

1 M. JIMMY ROYER :

2 R. Je pense que pas besoin de moi pour décider ça,
3 c'est une droite et on comprend aussi pourquoi elle
4 a été tracée, la droite. Ils essaient justement
5 d'avoir le maximum de tous les projets en la fixant
6 à un point, on pourrait dire aléatoire, qui était
7 le deux point cinq mégawatts (2,5 MW). Et pourquoi
8 ils ne l'ont pas pris sur le un point cinq
9 mégawatts (1,5 MW) qui est visiblement plus haut ou
10 même sur le trente-neuf mégawatts (39 MW) qui est
11 plus haut, je ne le sais pas, mais ça aurait pu
12 être une droite plus élevée. Ils ont décidé cent
13 quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/kW).

14 Q. **[79]** Oui, oui, mais ce que les points représentent,
15 pas la ligne verte mais les points représentent,
16 est-ce que c'est un regroupement linéaire ou c'est
17 un regroupement...

18 R. Oui.

19 Q. **[80]** ... ou c'est un regroupement en forme de U?

20 R. Oui, effectivement, là. Là, là, les points...

21 Q. **[81]** Oui, les points.

22 R. Excusez-moi, j'avais mal interprété la question.

23 Effectivement, les points ressembleraient beaucoup
24 plus à une courbe en U, parce que, aux deux
25 extrémités, on voit que c'est plus élevé et dans le

1 centre, on voit que c'est plus bas. Donc, ça
2 ressemble à une courbe en U.

3 Q. [82] D'accord. Alors, je vais passer méthodiquement
4 les différents segments de puissance qu'on retrouve
5 sur ce graphique, compte tenu de la proposition
6 d'Hydro-Québec TransÉnergie qui serait d'avoir un
7 coût maximal fixe de cent quarante et un dollars
8 par kilowatt (141 \$/kW). Quelle est la
9 problématique particulière que ça pose pour les
10 petits projets?

11 R. Pour les petits projets, moins de deux point cinq
12 mégawatts (2.5 MW), dans ce cas-ci, qui a juste un
13 exemple, ne sont pas... ils sont au-dessus de cette
14 ligne-là et donc, pour ces petits projets-là qu'on
15 veut favoriser, on ne leur... en fait, pour les
16 réseaux collecteur, ils recevront moins d'argent.

17 On a discuté, à un moment donné, qu'ils...
18 ces projets-là dépasseraient, de toute façon, la
19 limite de six cent trente-quatre dollars par
20 kilowatt (634 \$/kW) allouée aux réseaux collecteurs
21 puis aux réseaux secondaires. Je n'ai aucune preuve
22 de ça, mais de toute façon, là, on leur dit tout
23 simplement que bon, c'est inutile de considérer ces
24 projets-là, on va vous donner moins, de toute
25 façon.

1 Q. **[83]** Et vous êtes d'accord avec l'affirmation que,
2 de toute façon, ils dépasseraient le six cent
3 trente-quatre (634)?

4 R. Non, du tout, parce que je n'ai aucune preuve de
5 ça.

6 Q. **[84]** Est-ce que vous avez des... à votre esprit,
7 des exemples de cas où ça pourrait être... ça
8 pourrait être des plus petits coûts de... bien, de
9 raccordement et je veux dire, du réseau HQT et du
10 réseau collecteur?

11 R. C'est ça, ne sachant pas...

12 Q. **[85]** Et du, et du...

13 R. ... comment il a été calculé, puis, là, je peux me
14 référer à mon ami Patrick, c'est que pour le réseau
15 central, le réseau d'Hydro-Québec, effectivement,
16 c'est un coût par kilowatt. Alors, pour les
17 transfos de petite puissance, on peut supposer que
18 le prix est quand même moindre, mais par kilowatt,
19 ça doit à peu près s'équivaloir.

20 Donc, à mon avis, il ne devrait pas y avoir
21 une si grosse différence et le poste de centrale,
22 lui-même serait, en termes de dollars moins cher.

23 Donc, même si on augmenterait à plus de
24 cent quarante et un (141), mettons qu'on irait à
25 deux cents (200), deux cent cinquante dollars

1 (250 \$) pour les... dollars par kilowatt pour les
2 projet de un mégawatt (1 MW), autour d'un mégawatt
3 (1 MW), je pense qu'on serait quand même bien en-
4 deçà de la limite de six cent trente-quatre (634).

5 Alors, c'est pour ça que je me dis : bon,
6 c'est une affirmation qui a été dite mais que pour
7 l'instant, moi, je n'ai aucune preuve pourquoi on
8 se pose là-dessus et aussi pourquoi on voudrait
9 empêcher les projets de un mégawatt (1 MW), autour
10 de un mégawatt (1 MW), je ne vois pas la raison,
11 surtout qu'on a déjà un exemple de projet de un
12 point cinq mégawatt (1.5 MW), puis lui, on est prêt
13 à le faire puis on sait qu'il est plus cher.

14 Q. [86] Qu'est-ce que cette partie gauche de la
15 courbe, sur les plus petits projets, qu'est-ce
16 qu'elle vous illustre quant aux frais fixes de ces
17 projets-là?

18 (10 h 51)

19 R. Bien, Hydro-Québec l'a reconnu, puis c'est tout à
20 fait exact, c'est que les frais fixes sont les
21 coûts les plus importants de ces projets-là. On
22 parle de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)
23 autour d'un mégawatt (1 MW), pourquoi, bien c'est
24 parce qu'il y a le design justement de ces
25 systèmes-là qui fait que par rapport... On parle

1 toujours en termes de kilowatts. Par rapport en
2 termes de kilowatts, donc, ces frais fixes là, ils
3 ont une plus grosse importance.

4 Dans la droite qu'on voit ici cent quarante
5 et un dollars (141 \$), elle ne fait pas... Elle
6 n'utilise pas du tout cette différence-là. On met
7 une droite. On dit que ça varie beaucoup alors
8 qu'on reconnaît que les frais fixes pour les petits
9 projets, en proportion, sont plus élevés.

10 Q. [87] O.K. Je vous remercie. Je passe maintenant à
11 l'autre extrémité du graphique, à savoir, les
12 beaucoup plus grands projets.

13 Donc, quels sont les problématiques
14 particulières que ces très grands projets posent?

15 R. Encore là, reconnu par Hydro-Québec, que les plus
16 gros projets ont des coûts plus élevés par
17 kilowatt, on le voit d'ailleurs sur le graphique et
18 on l'explique parce que les puissances plus élevées
19 vont avoir des câbles plus gros. Ils vont avoir
20 aussi des tranchées probablement plus profondes.
21 Ils vont avoir des longueurs de câbles plus
22 profondes.

23 Et donc, par kilowatt, l'économie d'échelle
24 qu'on pourrait penser avoir n'existe pas. Il faut
25 bien comprendre aussi que les panneaux solaires, il

1 n'y a pas vraiment d'économies d'échelle. C'est
2 qu'un kilowatt (1 kW) de panneaux solaires a besoin
3 de dix fois plus que celui de... Je me reprends. Un
4 mégawatt (1 MW) de panneaux solaires a besoin de
5 mille fois plus de panneaux solaires que celui d'un
6 kilowatt (1 kW).

7 C'est vraiment linéaire. C'est pas comme
8 une éolienne où une éolienne d'un mégawatt (1 MW),
9 puis une éolienne de trois mégawatts (3 MW) va être
10 sensiblement de même proportion et ça va être juste
11 une éolienne, puis on vient d'augmenter de trois,
12 alors que le panneau solaire non. C'est un panneau
13 solaire, tu en veux deux fois la puissance, bien tu
14 vas avoir deux panneaux solaires. C'est tout.

15 Q. **[88]** Et quelle problématique se pose quant aux
16 très grands projets, quant aux usages du sol?

17 R. Bien, c'est ça. C'est que là à ce moment-là, si on
18 concentre même pour les moyens projets... Pour tous
19 les projets. L'usage du sol est important. Et
20 encore là, si on veut favoriser un usage multiple
21 des sols, il faut reconnaître que les projets, peu
22 importe, petits, moyens ou gros, ils vont être plus
23 étendus si on veut avoir une multiplicité de
24 l'usage du sol.

25 Pour les plus gros projets, bien entendu,

1 c'est encore plus évident, parce qu'ils vont être
2 encore deux fois plus étendus et encore là, c'est
3 des gros projets. Ils ont déjà une grande surface.
4 On va les étendre encore plus grand. Donc, encore
5 des coûts qui vont être augmentés
6 proportionnellement.

7 Q. [89] Est-ce que vous auriez un commentaire à faire
8 sur les propos notamment de l'AHQ-ARQ qui ont été
9 exprimés par écrit et aujourd'hui oralement
10 concernant les trois projets de vingt-sept
11 mégawatts (27 MW) qu'on voit sur le graphique où il
12 est commenté que selon l'information que le témoin
13 avait, le projet, celui des trois qui est le plus
14 coûteux, il est nécessairement pas optimisé par
15 rapport au deux autres projets.

16 Donc, est-ce que vous avez un commentaire à
17 faire à savoir est-ce que nécessairement celui des
18 trois qui est le plus coûteux, qui est le projet
19 numéro... Si je lis bien, c'est le numéro 2, oui,
20 qui est nécessairement mal optimisé comparé aux
21 deux autres?

22 R. Moi, je ne peux vraiment pas me prononcer là-
23 dessus, sur l'optimisation, parce qu'on n'a pas les
24 détails, mais deux, il peut y avoir comme Patrick
25 l'a dit tout à l'heure, monsieur Goulet, il peut y

1 avoir toutes sortes de raisons pourquoi le projet
2 est plus cher au niveau du réseau collecteur.

3 Ça n'a aucune incidence sur son
4 « optimisation », parce qu'il peut y avoir vraiment
5 plein de raisons pourquoi il est plus cher. Tout ce
6 qu'on peut constater, c'est que oui, à mesure que
7 la puissance augmente, on voit qu'il y a une
8 tendance à ce que cette courbe-là du coût du réseau
9 collecteur diminue vers les projets de moyenne
10 puissance. Moyenne puissance étant définie par moi
11 entre dix et trente-cinq mégawatts (10 MW-35 MW).
12 (10 H 56)

13 Pour les autres, de chaque côté, on voit
14 que ça augmente. Mais pour les projets qu'on nous
15 dit, les 1, 2, 3, pour moi, le projet 2 qui est le
16 plus haut peut être très bien optimisé même si son
17 réseau collecteur est plus élevé. Et, ça, pour moi,
18 l'idée d'Hydro-Québec d'avoir un coût maximal est
19 une bonne manière de faire les choses. Parce qu'on
20 essaie de toutes les capturer sachant qu'Hydro-
21 Québec, de toute façon, va faire son évaluation et
22 ne donnera pas le maximum, ils vont donner ce
23 qu'eux considèrent qui est le grand prix, le prix
24 juste qui, dans ce cas-ci, est plutôt autour de
25 cent vingt dollars par kilowatt (120 \$/kW), même si

1 la limite est cent quarante et un (141).

2 Q. [90] O.K. Donc, justement, on arrive à ma prochaine
3 question. Quels sont vos commentaires ou réactions
4 face aux propos de monsieur Raymond, le témoin
5 d'Hydro-Québec, justement, lorsqu'il a décrit le
6 processus d'approbation... bien, c'est-à-dire
7 d'entente avec le Producteur et ensuite de
8 vérification de ses factures lorsque vient le temps
9 de demander le remboursement, donc ses propos
10 concernant ce processus interne à Hydro-Québec
11 TransÉnergie par rapport à la nécessité ou non
12 d'avoir une balise, quelle soit de cent quarante et
13 un dollars le kilowatt (141 \$/kW) ou tout autre
14 chiffre? Quels sont vos commentaires quant à la
15 nécessité ou non d'avoir cette balise?

16 R. Bien, en fait, cette balise, c'est un indicateur.
17 C'est juste ça. Et pour l'instant, cet indicateur-
18 là est basé sur un projet. Ce que dit Hydro-Québec,
19 c'est que, éventuellement, de toute façon, ils vont
20 les évaluer et ils vont s'assurer que le coût du
21 réseau collecteur est juste. La balise, le cent
22 quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/kW),
23 c'est un indicateur que le développeur peut dire,
24 ah, il ne faut pas que je dépasse ça. Mais bien
25 entendu, s'il commence à surfacturer ses affaires,

1 il va être rapidement à découvert, à mon avis,
2 parce que je connais le processus d'Hydro-Québec
3 là-dessus. Et je crois qu'ils sont quand même très,
4 très rigoureux dans leur approche. Donc, de ce
5 côté-là, pour moi, ce n'est pas un problème. Ça
6 donne une indication. Sauf que l'indication pour
7 l'instant, elle a deux problèmes. C'est qu'elle ne
8 permet pas aux projets des deux extrémités à être
9 dépassés. Et l'indication qu'elle donne
10 présentement, c'est que, pour les projets de
11 moyenne tension, bien, elle est peut-être un peu
12 élevée. L'indicateur, je parle.

13 Q. [91] O.K. Donc, vous avez exprimé dans votre
14 rapport mais aussi c'est illustré dans un tableau
15 Excel que je vais demander à madame la greffière de
16 projeter, qui est la pièce C-SÉ-AQLPA-0015 déposée
17 ce matin. Vous avez exprimé une proposition. Donc,
18 le titre de ce graphique, c'est « Exemple de calcul
19 d'un maximum remboursable pour les réseaux
20 collecteurs photovoltaïques basé sur : coût basé
21 sur capacité plus... » C'est écrit « coût fixe »,
22 mais en bas dans le tableau c'est écrit « frais
23 fixes ». Donc, c'est frais fixes. C'est bien frais
24 fixes qu'il faut lire et non pas coût fixe?

25 R. C'est frais fixes.

1 Q. **[92]** Frais fixes. « Si moins de dix mégawatts
2 (10 MW) plus coût basé sur la superficie. »
3 (11 h 01)

4 R. En fait, ici, j'essaie d'avoir une formule simple,
5 vraiment pas compliqué où on essaie d'aller
6 chercher les extrémités puis aussi la variabilité
7 des projets.

8 Q. **[93]** O.K.

9 R. Et au niveau de la superficie, ça pourrait être, en
10 passant, un coût par longueur de câble, mais
11 « superficie », pour moi, est plus exacte parce que
12 ça donne vraiment le mètre carré de la surface et
13 donc, ça va comprendre non seulement la longueur
14 des câbles, mais aussi, éventuellement, le
15 surdimensionnement, et caetera.

16 Alors, donc, dans un premier temps, on
17 donne le coût par capacité, le cent quarante et un
18 dollars (141 \$/kW) qu'Hydro-Québec avait noté. Moi,
19 je l'ai baissé à cent vingt (120 \$/kW), O.K. Et
20 après ça, je rajoute les frais fixes pour les
21 projets en bas de dix mégawatts (10 MW).

22 Alors, je pars sur une hypothèse qu'un
23 projet d'un mégawatt (1 MW) va tourner autour de
24 cent mille dollars (100 000 \$). En fait, je vous
25 donne quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du cent

1 mille dollars (100 000 \$) pour le projet d'un
2 mégawatt (1 MW).

3 Et, donc, on vient de couvrir ça. Et
4 j'additionne aussi un montant pour sa superficie.
5 Alors, que j'ai fixée très arbitrairement pour
6 l'instant à trois dollars par mètre carré (3 \$/m²).
7 Ce qui nous permet d'avoir une certaine
8 variabilité.

9 Je prends l'exemple d'un mégawatt (1 MW).
10 S'il était, par exemple, sur des... On voudrait
11 faire, sur une autoroute, des panneaux solaires sur
12 des murs antibruit, qui feraient à peu près un
13 mégawatt (1 MW), ils seraient quand même très
14 étalés, on comprend.

15 Et à ce moment-là, la superficie serait
16 probablement assez élevée. Donc, ce projet-là
17 aurait un petit peu plus pour son réseau collecteur
18 parce que, bien, entendu, les réseaux collecteurs
19 vont être à un point, le câble, il va être très
20 long.

21 Et, donc, ça nous donne un coût total.
22 Puis, après ça, je l'ai tout simplement ramené par
23 kilowatt là, pour vous donner un comparatif avec le
24 coût proposé par Hydro-Québec, du cent quarante et
25 un dollars par kilowatt (141 \$/kW).

1 Alors, donc, la colonne H, on voit bien que
2 ça fait une courbe en U, comme on le préconise.
3 Maintenant, je dirais que les chiffres qui ont été
4 mis là, pourraient être très optimisés pour
5 rencontrer tous les points qu'on avait et être au-
6 dessus. On parle, ici, d'un... On veut avoir,
7 encore là, un indicateur de prix, de coûts,
8 maximal. Pas d'avoir une moyenne, comme notre
9 confrère d'AHQ a proposé.

10 Ce qu'on veut, c'est d'avoir un indicateur
11 qui comprend les frais fixes, qui comprend les gros
12 projets, mais aussi cette variabilité de la
13 superficie pour avoir du multiusages.

14 C'est ce que je propose. C'est un tableau
15 Excel, mais en réalité, il y a trois points. Il y a
16 le point du dollar par kilowatt, il y a le point
17 des frais fixes pour les projets en bas de dix
18 mégawatts (10 MW), qui est, en fait, une droite
19 régressive. Hein? C'est vraiment dix (10 MW) moins
20 la puissance.

21 Et le troisième, est un coût additionnel
22 pour sa superficie, qui est aussi très simple.
23 Trois fois la superficie.

24 Q. [94] Est-ce que vous pourriez élaborer davantage
25 sur la notion de frais fixes qui n'est pas un coût

1 fixe, comme on le voit sur la colonne, qui est un
2 montant variable. Est-ce que vous pouvez bien
3 préciser ce dont on parle?

4 R. Oui, oui, ce qu'on parle... C'est ce qu'aussi,
5 Hydro-Québec a démontré hier. On parle des frais
6 fixes là, qui sont les frais de design, les frais
7 d'ingénierie, les frais là de... de... pour mettre
8 le projet sur papier... et d'ingénieurs, et
9 caetera.

10 Alors, tout ça, ça a été reconnu,
11 d'ailleurs, dans la présentation d'Hydro-Québec que
12 pour les petits projets, ça représentait une très
13 grosse charge par rapport au projet. Quatre-vingt-
14 quinze pour cent (95 %) là, qui avait été dit par
15 rapport... pour un projet d'un mégawatt (1 MW), en
16 termes de kilowatts.

17 Q. **[95]** Oui. Donc, toujours... pour être sûr que ça
18 soit bien inscrit, que sur la deuxième ligne de
19 texte où c'est écrit... vers les deux tiers de la
20 ligne : « Coûts fixes », il faut lire : « Frais
21 fixes »?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[96]** Il faut lire : « Frais fixes », O.K. Et si je
24 comprends bien, vous l'avez mentionné, c'est une
25 illustration seulement? Ce n'est pas votre

1 proposition de... quant aux hypothèses des trois
2 montants qui devraient être utilisés?

3 R. C'est exact parce que je ne les ai vraiment pas
4 optimisés. J'ai fait ça hier. Vraiment, là, sur un
5 tableau Excel, j'aurais voulu avoir tous les
6 paramètres pour pouvoir mieux le rendre, mais
7 encore là, on se base sur des estimés dont monsieur
8 Goulet a dit tout à l'heure qu'ils sont peu
9 nombreux. Alors, donc, de toute façon, ce qu'o
10 veut, c'est une courbe maximale, hein, qui
11 serait... au lieu d'être une droite, qui irait
12 chercher les deux extrémités.

13 (11 h 06)

14 Là, le point le plus important de cette
15 courbe, c'est le cent vingt dollars par kilowatt
16 (120 \$/KW), je l'ai rabaissé à cent vingt (120),
17 mais parce que moi, je mets en plus deux éléments
18 importants qui, pour les petits projets, les frais
19 fixes, et pour les gros projets, j'inclus la
20 superficie, bien entendu, plus un projet est gros,
21 plus il va avoir de superficie, même s'il n'est pas
22 étalé, et même si on ne fait pas l'usage des sols,
23 et caetera, il va être bien entendu plus gros qu'un
24 projet d'un mégawatt (1 MW).

25 Donc, il y a déjà... la différence du cent

1 vingt (120) à cent quarante et un (141) est là, là.
2 Alors, pour... mais on permet, en plus, un
3 étalement, une utilisation des sols multiples. Et
4 c'est ça, on pourrait dire, le coeur de ce qu'on
5 propose, c'est qu'on veut aller chercher les
6 projets qui ont du sens au Québec, pas juste des
7 affaires, là, qui sont toutes imbriquées un par-
8 dessus l'autre, très, très... très, très, je veux
9 dire, cernées. On veut plutôt en faire des projets
10 qui, on veut voir, on veut regarder parce qu'ils
11 ont un certain design.

12 Mais il y a de projets comme ça, aussi, un
13 peu partout dans le monde. Il y a des... monsieur
14 Neuman en a parlé hier. Les projets où on les mets
15 sur des sols agricoles, où on voit des vaches
16 paître à côté des panneaux solaires. Alors, c'est
17 évident que si on fait ça, si on les met tous
18 ensemble, la vache, elle ne peut pas être en-
19 dessous.

20 Q. [97] O.K. Et je vois dans l'avant-dernière colonne,
21 les résultats que ça donne lorsque c'est traduit en
22 dollars par kilowatt (\$/KW) et je comprends que
23 c'est... le tableau n'est pas optimisé, les
24 hypothèses ne sont pas optimisées, mais ce qu'on
25 voit, c'est que pour les plus petits projets, on

1 dépasse le cent quarante et un dollars par kilowatt
2 (141 \$/KW). Pour les projets intermédiaires, on se
3 rend à cent quarante et un (141), même en-dessous
4 et pour les plus gros projets, on dépasse de
5 nouveau le cent quarante et un dollars par kilowatt
6 (141 \$/KW).

7 R. C'est ça.

8 Q. **[98]** O.K. Ce que ça donnerait, je sais que vous
9 n'avez pas fait de courbe qui correspondrait à
10 cela, mais si on comparait cela à la courbe de la
11 proposition de l'AHQ-ARQ, qui est la courbe rouge,
12 ce n'est pas la peine de la projeter, à moins que
13 madame la greffière l'ait tout de suite, c'est à la
14 page 10 de la présentation d'Hydro-Québec. Oui.
15 Page 10. La présentation 152, oui. Oui, page 10.

16 R. 10, 10, oui.

17 Q. **[99]** Ah, oui.

18 R. O.K.

19 Q. **[100]** Donc, si on avait à faire la courbe qui
20 correspond à votre fichier Excel qui a été présenté
21 il y a une minute, la courbe se situerait où à peu
22 près? En haut, au-dessus ou en-dessous de celle de
23 l'AHQ-ARQ?

24 R. En fait, ça serait au-dessus, en majeure partie.
25 Elle serait... elle commencerait à peu près ici

1 puis, là, elle serait au-dessus. Au-dessus, puis
2 après ça, ici, elle remonterait.

3 Q. **[101]** O.K. Si jamais la Régie ne retenait pas votre
4 proposition d'avoir un calcul de coût maximal qui
5 soit basé sur la somme de trois composantes, comme
6 vous l'avez présenté, est-ce qu'il y aurait une
7 proposition subsidiaire que vous auriez à l'esprit?

8 R. Bien moi, en fait, c'est que je ne voudrais pas que
9 les projets de petite puissance qui, à mon avis,
10 vont être les projets qui vont être les plus
11 intéressants dans l'avenir proche, et les projets
12 de grosse puissance qui, oui, ça, ça peut être un
13 peu plus loin, mais je ne voudrais pas que ces
14 projets-là, soient en fait, limités par la courbe
15 qui est proposée par Hydro-Québec. Et donc...

16 Q. **[102]** La courbe, c'est-à-dire la ligne verte?

17 R. La ligne droite.

18 Q. **[103]** La ligne verte, oui, ligne droite, oui.

19 R. Qui est une courbe, en passant.

20 Q. **[104]** Oui.

21 R. Et je ne voudrais pas, à ce moment-là, que parce
22 qu'on applique cette règle-là de façon
23 systématique, que ce projets-là soient indûment
24 défavorisés. Et donc, je suggérerais, à ce moment-
25 là, si c'était possible, d'avoir un pouvoir

1 discrétionnaire à Hydro-Québec pour les projets
2 d'en bas de cinq mégawatts (5 MW) je dirais, puis
3 en haut de trente-cinq mégawatts (35 MW), pouvoir
4 discrétionnaire qui pourrait être approuvé par la
5 Régie à chaque fois pour permettre à ces projets-là
6 d'avoir plus haut que le cent quarante et un
7 dollars par kilowatt (141 \$/kW). Moi, c'est ce
8 que... ma suggestion.

9 (11 h 11)

10 Q. **[105]** O.K. Alors, je vous remercie, Monsieur Royer.
11 Est-ce que l'un d'entre vous a quelque chose qu'il
12 souhaiterait ajouter? Oui. Je vois monsieur Goulet.

13 M. PATRICK GOULET :

14 R. Oui. Juste une dernière chose, c'est... Maintenant,
15 Hydro-Québec est vraiment rentré dans le jeu du
16 solaire puis je voulais le mentionner. Ils sont
17 devenus actionnaires dernièrement, depuis la
18 semaine dernière, avec Énergex. Alors là, Hydro-
19 Québec sont assis sur la base de données pour de
20 vrai là. Là, là, ils peuvent savoir combien ça
21 coûte.

22 Q. **[106]** O.K. Je vous remercie beaucoup. Nos deux
23 témoins sont prêts à répondre à d'autres questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie, Maître Neuman. Maître Cadrin,

1 avez-vous des questions? Pas de question. Ça ne
2 sera pas long, je comprends.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Si vous permettez un instant.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Pardon de l'interruption. Excusez-nous de vous
9 avoir tourné le dos, alors je vous remercie. Nous
10 n'aurons pas de question.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie. Maître de Repentigny?

13 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

14 Pas de question.

15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

16 M. JOCELIN DUMAS :

17 Q. **[107]** J'ai juste un petit complément. Monsieur
18 Goulet, vous avez parlé des petits projets. Ah! Je
19 m'excuse, c'est monsieur Royer. À droite, c'est
20 monsieur...

21 M. JIMMY ROYER :

22 R. Oui.

23 M. JOCELIN DUMAS :

24 Q. **[108]** Ah! Excusez-moi. Mon Dieu! Vous avez
25 mentionné pour les petits projets qu'on veut

1 favoriser puis vous avez, un peu plus tard, parlé
2 qu'ils sont les plus intéressants. Je vous
3 demanderais juste brièvement d'élaborer un petit
4 peu. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous
5 pensez qu'on devrait les favoriser. C'est quoi les
6 avantages que vous y voyez par rapport à d'autres
7 sources de production?

8 R. Bien, en fait, les projets, les petits projets, bon
9 si on parle de ceux-là, c'est intéressant parce que
10 ça peut être des petites compagnies qui peuvent
11 être promoteur de ces projets-là. C'est,
12 aujourd'hui le photovoltaïque a beaucoup diminué et
13 on est rendu à avoir à ce moment-là la possibilité
14 de faire une multitude de petits projets sur le
15 territoire du Québec. Et ces projets-là pourraient
16 justement s'adapter à la trame architecturale ou
17 même du sol du Québec.

18 Je donnais un exemple tout à l'heure de
19 projets sur une autoroute sur les murs antibruit,
20 bien on ne mettra pas des centaines de mégawatts
21 là-dessus là. On s'entend qu'on va le faire même
22 par section souvent. Ça va probablement tourner, au
23 début surtout, autour du un mégawatt (1 MW) pour
24 voir si, bon, ça rencontre tous les objectifs de la
25 population, et caetera. Alors, c'est un exemple.

1 On pourrait penser à faire des projets
2 comme ils ont fait au Japon où on met des panneaux
3 solaires sur des lacs. Il ne faudrait pas couvrir
4 un lac au complet de panneaux solaires, mais par
5 contre, d'en faire sur une petite partie, bien
6 encore là on va tourner autour du mégawatt.

7 Alors, tout ça pourrait... on pourrait dire
8 « ah! Oui, mais ça, pourrait aller tout sur le
9 réseau de distribution. » Je dis « oui, mais il y a
10 des fois ils vont vouloir le faire sur les réseaux
11 de transport parce que c'est ça qui est le plus
12 proche. Alors, donc de là l'intérêt de ne pas les
13 éliminer. Et je crois, moi, pour ma part, que ça va
14 être ces projets-là aussi qui vont être les plus
15 faciles à faire et qu'il va y avoir beaucoup de
16 monde qui vont vouloir les proposer.

17 Me NICOLAS ROY :

18 Q. **[109]** Une question sur le balisage. Vous avez...
19 Oui, l'un ou l'autre là. Mais, vous avez soulevé la
20 question d'un balisage qui serait... qui aurait pu
21 être effectué ou qui pourrait s'effectuer plus
22 simplement en ayant recours à certaines
23 associations.

24 M. PATRICK GOULET :

25 R. Oui. Exact, oui.

1 Q. [110] À votre connaissance, ces associations-là où
2 il y aurait moyen de faire un balisage de qualité,
3 qui est robuste, sur un ensemble de projets, à
4 partir des données qui sont disponibles
5 présentement.

6 R. O.K. Là je ne peux pas dire « robuste » ou... mais
7 j'ai rencontré le président de CanSIA, l'ancien
8 président parce qu'ils ont changé depuis là, mais
9 ils sont assis sur tous les fournisseurs
10 installateurs là pour... à la grandeur du Canada.
11 Alors, c'est certain qu'on pourrait aller chercher
12 de la collaboration facile là pour... puis Hydro-
13 Québec ce serait encore plus facile pour eux
14 d'aller cogner à la porte de CanSIA, ils vont
15 faire... Hydro-Québec qui vient nous voir là. C'est
16 certain qu'ils vont les accueillir puis... alors...
17 (11 h 17)

18 Puis maintenant qu'ils sont devenus avec
19 Énergex, bien ça va être encore plus facile pour
20 eux, d'après moi, d'aller chercher toutes ces bases
21 de données là, ça c'est certain plus que moi, en
22 tant que petit organisme sans but lucratif, mais
23 quelqu'un comme Hydro-Québec, il pourrait
24 facilement aller chercher cette information-là en
25 passant par CanSIA ou toute autre association.

1 Je ne sais pas c'est qui le fournisseur.
2 Qui ils ont joint pour avoir toute l'information
3 qu'ils ont eue, mais moi, mon premier réflexe
4 aurait été CanSIA tout de suite. Oui.

5 M. JIMMY ROYER :

6 R. En tant qu'ex chargé de programmes à Ressources
7 naturelles Canada, j'ai vu beaucoup de projets qui
8 ont été soumis sous notre programme, de projets
9 solaires et bien entendu, à ce moment-là, c'était
10 principalement en Ontario.

11 Alors, pourquoi? Parce que l'Ontario
12 s'était donnée vraiment les outils pour favoriser
13 le solaire dans les années deux mille neuf (2009)
14 jusqu'à maintenant et le Québec est un petit peu à
15 la traîne quand on parle de photovoltaïque.
16 Pourquoi? Bien, parce que c'était plus cher. On
17 comprend très bien ça, puis différentes autres
18 raisons.

19 Mais ce que je veux dire c'est que les
20 autres provinces, l'Alberta, la Saskatchewan, le
21 Manitoba, même maintenant, l'Ontario
22 principalement, ils ont déjà fait beaucoup de
23 projets et l'information sur les réseaux
24 collecteurs, même si ce n'est pas tout à fait les
25 mêmes normes qu'ils appliquent dans leur province,

1 bien entendu, ils sont allés les chercher, mais on
2 aurait pu aller en chercher beaucoup plus de
3 projets. Il y en a.... Je ne sais pas combien de
4 mégawatts on est rendus au Canada, mais on est
5 rendus à genre quatre (4 GW) ou cinq gigawatts
6 (5 GW).

7 Alors, donc, il y a de l'information. Elle
8 existe. Alors c'est juste de dire : oui, on peut la
9 chercher à CanSIA, mais on peut aller la chercher
10 aussi auprès des promoteurs. Canmet...

11 Canmet, Ressources naturelles Canada qui
12 eux autres sont plus en R&D, mais qui ont
13 l'évaluation de tous ces genres de projets-là et
14 bien entendu, les promoteurs eux-mêmes qui
15 voudraient éventuellement travailler avec Hydro-
16 Québec et qui probablement seraient prêts à donner
17 certaines indications de prix.

18 Q. **[111]** Une dernière question, en suivi peut-être de
19 celle qu'a posée ma collègue, maître Duquette,
20 antérieurement. C'est pour les plus gros projets
21 qui sont... S'il faut établir une décision qui
22 couvrirait également ce type de projet-là. Vous
23 avez fait une courbe en « U » qui à l'air
24 exponentielle. Ça semble monter comme ça sur votre
25 graphique. Est-ce que ça monte infiniment comme ça

1 ou s'il y a des plateaux à un moment donné où il y
2 a des effets...

3 R. Elle n'est pas exponentielle. Elle est vraiment...
4 C'est un calcul basé sur la surface des parcs.
5 Alors, oui, si vous faites un parc de façon
6 infinie, elle va être infinie, mais mettons qu'on
7 se limite à cent mégawatts (100 MW) ou même à deux
8 cents mégawatts (200 MW), tout ça c'est en
9 proportion.

10 C'est proportionnel à la surface. Ce n'est
11 pas une courbe exponentielle. C'est une courbe qui
12 va faire une courbe dépendant de la surface qui est
13 reliée en partie à la puissance, mais à d'autres
14 éléments comme on a dit tout à l'heure.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[112]** Parlant de ça, je regarde rapidement votre
17 fichier Excel... Madame la Greffière, auriez-vous
18 la gentillesse de l'afficher s'il vous plaît.
19 Particulièrement les deux premières colonnes.

20 Je regarde rapidement et ce qu'on peut
21 constater intuitivement et c'est ça que j'aimerais
22 peut-être que vous indiquiez, on pourrait penser
23 que plus qu'il y a de mégawatts... Bien qu'un
24 certain nombre de mégawatts amènerait un certain
25 nombre de superficie, parce que ça prend un certain

1 espace quand même mettre des panneaux.

2 On voit que pour un mégawatt (1 MW), vous
3 avez estimé à peu près vingt mille mètres carrés
4 (20 000 m²) et plus vos parcs grandissent, plus le
5 nombre de mètres carrés du mégawatt diminue.

6 Alors, là j'ai juste fait une règle simple.
7 Si on fait vingt mille divisé par un bien ça donne
8 vingt mille carrés pour un mégawatt (20 000 m²)
9 pour 1 mégawatt (1 MW).

10 Et ensuite on tombe à deux point cinq
11 mégawatts (2,5 MW) à seize mille mètres carrés
12 (16 000 m²). Pour huit mégawatts (8 MW) on tombe à
13 sept mille mètre carrés du mégawatt (7 000 m²/MW).
14 Ensuite ça tombe à cinq mille mètres carrés par
15 mégawatt (5 000 m²/MW) pour le vingt-sept (27), ça
16 remonte un peu à trente-neuf (39) où vous avez mis
17 dix mille mètres carrés du mégawatt (10 000 m²/MW)
18 pour trente-neuf mégawatts (39 MW). C'est
19 aléatoire? Vous avez une règle du pouce qui vous
20 dit, bien, par mégawatt, j'ai besoin de tant de
21 terrain? C'est ça que j'essaie de comprendre.

22 (11 h 22)

23 R. Non. C'est que... En fait, on pourrait dire, c'est
24 pratiquement aléatoire. Il y a bien entendu une
25 règle. Plus c'est puissant, puis il va y avoir de

1 mètres carrés. Mais est-ce que c'est proportionnel?
2 Non. C'est ça qu'on couvre avec ça. C'est que ça
3 peut être très variable dépendant du projet lui-
4 même. Monsieur Goulet disait tout à l'heure, chaque
5 projet est unique. Ça dépend du terrain. Ça dépend
6 de ce qu'on veut faire de la surface du sol. C'est
7 un estimé que j'ai mis là qui pourrait être
8 totalement différent pour le même projet. J'ai mis
9 vingt-sept (27) à cent quarante mille mètres carrés
10 (140 000 m²). Mais c'est un des projets, vingt-sept
11 (27), qu'on avait, là. L'autre à côté, lui...
12 L'autre projet de vingt-sept mégawatts (27 MW) qui
13 correspond au projet 1, 2 ou 3, là, pourrait avoir
14 une surface plus grosse ou plus petite.

15 Q. **[113]** O.K. C'est des chiffres que vous avez mis là
16 tout simplement pour illustrer le fonctionnement de
17 votre formule?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[114]** Mais vous n'avez pas de règle du pouce qui
20 dit, j'ai tant de mètres carrés du mégawatt?

21 R. Absolument pas.

22 Q. **[115]** Parfait. Et juste parce que j'entendais votre
23 proposition et je me demandais, est-ce que votre
24 proposition, ce que vous souhaiteriez, dans le
25 fond, ce serait qu'il y ait pas de contribution

1 maximale qui soit attribuée pour les réseaux
2 collecteurs des postes de départ, pas de
3 contribution maximale pour ça du tout? Et, dans le
4 fond, ça, c'est ce qui ferait possiblement la joie
5 et le bonheur de votre association?

6 R. Bien, moi, ce n'est pas une association.

7 Q. **[116]** Enfin! Votre organisme.

8 R. Je ne comprends pas trop la question. Parce que
9 vous parlez des réseaux collecteurs ou...

10 Q. **[117]** Bien, c'est parce que les réseaux collecteurs
11 font partie du poste de départ dans le schéma qu'on
12 avait dans la proposition du Transporteur. Le
13 réseau collecteur fait partie du poste de départ,
14 mais il serait soumis à une contribution maximale
15 différente du poste de départ?

16 R. Oui, c'est ce que je voulais comprendre.

17 Q. **[118]** Si je comprends bien, votre position où vous
18 cherchez la limite maximale, c'est que, dans le
19 fond, il n'y en aurait pas de limite maximale ou de
20 contribution maximale à tout le moins pour le
21 réseau collecteur et ça serait l'allocation
22 maximale du Transporteur qui viendrait, si on veut,
23 limiter la portion d'allocation du Transporteur
24 envers le producteur du photovoltaïque?

25 R. Je ne dirais pas ça. Je veux dire, je trouve que

1 c'est intéressant de marquer une certaine valeur du
2 réseau collecteur. Ça donne quand même une
3 indication. Je n'enlèverais pas complètement l'idée
4 d'avoir un indicateur, mais je ne voudrais pas que
5 celui-ci empêche de faire des projets.

6 Q. **[119]** D'accord. Je vous remercie beaucoup. Monsieur
7 Goulet?

8 M. PATRICK GOULET :

9 R. Oui. Juste pour rajouter. C'est quoi, c'est vingt-
10 cinq millions (25 M\$) quand on vient ici pour
11 approuver des projets en Transport?

12 Q. **[120]** C'est rendu soixante-cinq millions (65 M\$).

13 R. Ah mon Dieu! Hey, juste deux ans que je suis parti!

14 Q. **[121]** C'est la première fois qu'on le change en
15 dix-huit (18) ans.

16 R. C'est un peu la même chose. On vient à la même
17 chose. O.K. Le cent quarante et un (141), là, c'est
18 la barre. O.K. Puis quand on défonce ça à gauche
19 puis à droite du U, bien, là, on vient vous voir
20 tout simplement. Puis on vous explique pourquoi on
21 a défoncé la barre. C'est tout. La courbe va
22 être... Tout ce qui va être en dessous du cent
23 quarante et un (141), c'est comme tout ce qui est
24 en dessous du soixante-cinq millions (65 M\$). On ne
25 vient pas vous voir pour ça. Tandis que quand on

1 commence à défoncer, bien, là, on vient justifier
2 pourquoi tout simplement.

3 M. JIMMY ROYER :

4 R. Alors que la courbe permettrait de ne pas revenir à
5 chaque fois.

6 Q. **[122]** D'accord. Je comprends bien. Ça va être
7 l'ensemble des questions pour la formation. Maître
8 Neuman, avez-vous un réinterrogatoire?

9 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui. Simplement pour une phrase que monsieur Royer
11 a prononcée.

12 Q. **[123]** Vous avez dit à un moment donné, je veux être
13 sûr que vous clarifiiez votre pensée, vous avez
14 dit, le photovoltaïque a diminué. Vous parliez du
15 coût?

16 M. JIMMY ROYER :

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[124]** Par ailleurs, monsieur Goulet se surprenait
19 que ce soit... que le montant limite des projets
20 nécessitant une approbation quant aux
21 investissements de HQT a augmenté. Mais c'est
22 encore plus élevé pour HQD. C'est l'infini. Merci
23 bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Neuman. Je vous remercie beaucoup.

1 Vous êtes maintenant libérés. Si j'avais oublié de
2 libérer monsieur Raymond...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Merci beaucoup.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... précédemment, il est maintenant libéré aussi.

7 Je suis désolée. Maître Fréchette, j'ai

8 l'impression que vous n'aurez pas de contre-preuve?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Non, non. Bien, vous présumez bien pour une fois.

11 Sans blague, effectivement, il n'y aura pas de

12 contre-preuve. Si vous nous suggérez la pause, moi,

13 je vous suggère treize heures (13 h) pour les

14 plaidoiries si vous êtes d'accord. Puis on pourrait

15 filer ça cet après-midi.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que vous pensez... Parce que, là, tout le

18 monde a annoncé trente (30) minutes.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je vais essayer de me contenir, mais je vais être

21 aussi en écho avec les gens. C'est sûr que trente

22 (30) minutes, je vais essayer de vous faire ça. Je

23 ne veux pas paraphraser mes propres témoins. Mais

24 je vais vous donner notre perspective, des

25 compléments d'information.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de problème.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 D'après moi, trente (30) minutes, quarante-cinq
5 (45) minutes, ça va être certainement suffisant.
6 Vous allez peut-être avoir des questions mais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Si tout le monde a trente (30) minutes, ça nous
9 amène à quatorze heures trente (14 h 30). Est-ce
10 que vous pensez qu'on pourrait passer la réplique
11 aujourd'hui?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien, si vous me donnez une petite pause, puis si
14 monsieur Claude est bon pour tenir jusqu'à trois
15 heures et quart (3 h 15), moi, je ne vois pas de
16 difficulté qu'on ne termine pas ça aujourd'hui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excellent! Je vous remercie beaucoup.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 On va prendre la pause tout de suite et on revient
23 à treize heures (13 h).

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h 00)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour Maître Fréchette. Prêt à commencer?

5 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bonjour à tous. Oui, effectivement, j'ai mangé
7 légèrement, ce qui devrait me garder pimpant et
8 souriant pour l'après-midi. Je vous ai fait un
9 petit canevas que je vous passe. Il devrait être
10 déposé incessamment. Je n'en ai peut-être pas des
11 copies pour tous là, mais j'en ai quelques-unes là
12 qui... et je remets à madame la greffière, alors...

13 Tout d'abord, pendant que madame notre
14 greffière vous distribue, d'habitude je me fais
15 toujours... et j'aime ça vous révéler toujours les
16 dessous de mon travail. Alors, d'habitude, je fais
17 mes gammes la veille, je pratique ma voix « ah! ah!
18 ah! ah! » avant d'arriver en plaidoirie, question
19 d'être fixé. Alors, vous me pardonneriez aujourd'hui
20 si c'est un peu du coq à l'âne ou si j'avance et je
21 recule ou... et caetera. Vous me pardonneriez, je
22 n'ai pas fait mes gammes sur l'heure du midi comme
23 j'ai l'habitude de le faire, mais je vais tenter de
24 couvrir le plus possible d'aspects.

25 Les aspects qui sont reliés à notre preuve

1 principale, ça, c'est certain. Le second, de
2 couvrir des aspects qui concernent les propos ou
3 des propositions qui ont été faites par les
4 intervenants. Je vais également couvrir les aspects
5 qui sont liés à la lettre que vous nous avez
6 transmise le dix (10) février dernier, vous donner,
7 brosser un petit peu là. Faire peut-être un petit
8 résumé de la discussion qu'on avait eue ensemble
9 jusqu'à l'ultime là où vous suggérez peut-être un
10 ajout aux Tarifs et conditions, je vais me rendre
11 jusque-là.

12 Je vais couvrir les aspects du balisage, et
13 caetera, et caetera. Alors, je vais progresser avec
14 vous, vous me permettrez, peut-être d'une façon
15 moins coordonnée qu'à l'habitude, mais je vais
16 essayer de ramasser tout ça, comme je vous l'ai
17 dit, à l'intérieur de trente (30), trente-cinq
18 (35), quarante (40) là, maximum, question que les
19 collègues aient la chance aussi là de... qu'on
20 puisse compléter aujourd'hui.

21 Alors, sans... puis je ne vous ferai pas
22 une lecture du texte là, je vais y aller tel quel.
23 Au début, vous comprendrez que c'est des figures de
24 style de base là de la chose. Évidemment, on est
25 ici, et je débute. Alors, s'il y a quelque chose,

1 vous m'interrompez, n'hésitez pas, c'est quelque
2 chose...

3 On est ici, évidemment le Transporteur
4 s'est présenté devant vous pour la détermination
5 d'une contribution maximale pour le réseau
6 collecteur.

7 C'est certain que notre objectif, à
8 l'origine, pour une filière émergente, pour une
9 situation comme celle-ci, évidemment c'est de fixer
10 une balise qui soit raisonnable, qui ne soit pas
11 décrochée complètement. Vous vous rappelez, face à
12 une filière émergente, ce qu'on avait fait à
13 l'origine en éolien, c'était ni plus ni moins une
14 règle du pouce puis de doubler.

15 Cette fois-ci... doubler la contribution
16 qui existait à l'époque. Puis ce qu'on a voulu
17 faire cette fois-ci quand même, c'est un exercice
18 le plus rigoureux possible pour arriver à quelque
19 chose qui fasse du sens par rapport à cette
20 nouvelle filière-là qu'on expérimente au Québec et
21 puis de fixer une contribution qui soit, somme
22 toute, qui rencontre un grand nombre de
23 possibilités par rapport aux études que nous avons
24 faites.

25 Alors, c'est sûr que le constat que l'on a

1 fait avec les balisages, et caetera, nous amène à
2 un grand niveau de confort par rapport aux
3 propositions qu'on vous fait. Et je vous dirais
4 aussi, je vais y revenir un peu plus tard, mais il
5 y a un constat aussi de tous les participants qui
6 sont ici aujourd'hui, même si les propositions
7 sont, à quelques égards, à des écarts somme toute
8 marginaux là. Il y a quand même un constat global
9 que vous avez où tout le monde est en faveur de la
10 mise en place d'une contribution. Et ça, je pense
11 que la Régie doit noter ça.

12 Il n'y a pas de frein négatif, il n'y a pas
13 d'aspect, il n'y a personne qui s'est présenté
14 devant vous pour dire qu'on ne devrait pas traiter
15 cette nouvelle source d'énergie là différemment
16 dont on traite l'éolien, par exemple, qui est aussi
17 une source d'énergie renouvelable.

18 Alors, il y a vraiment un consensus parmi
19 vos participants, hormis votre utilité réglementée,
20 à l'égard de mettre en place cette contribution-là.
21 Et ça, c'est important à bien le noter.

22 Si je prends la page 2 rapidement.
23 Évidemment, les éléments qui sont probants que je
24 dois vous soumettre là qui... que je vous soumetts
25 humblement qui proviennent de notre preuve,

1 évidemment.

2 Une filière émergente, on a voulu capter et
3 permettre donc de traiter de façon équitable toutes
4 les sources d'énergie qui se raccordaient à notre
5 réseau. Évidemment, les règles actuelles, de la
6 façon dont elles sont rédigées ne nous permettaient
7 pas une application large à toutes sources, donc on
8 devait s'adresser à vous, c'était le deuxième
9 point.

10 Les principes, contribution fixe;
11 contribution maximale distincte; basée sur des prix
12 de marché; qui n'expose pas indûment le
13 Transporteur au surdimensionnement. Et ça, je vais
14 peut-être y revenir brièvement un petit peu plus
15 loin, mais je vais l'aborder maintenant.

16 (13 h 05)

17 Tout d'abord, vous avez d'abord eu monsieur
18 Raymond pour témoin du Transporteur qui vous a
19 décrit toute la démarche sous-jacente à la... parce
20 que, nous, c'est le coût réel. Si on prend la
21 courbe qui était dans la présentation d'HQD qu'on
22 place à cent quarante et un (141) puis qu'on voit
23 sur les dix projets une série de projets qui sont
24 sous la ligne du cent quarante et un (141), ces
25 projets-là, même s'ils sont en dessous, ils vont

1 avoir seulement le remboursement du coût réel.
2 Donc, de penser que des gens, des ingénieurs vont
3 designer un schéma unifilaire en pensant : oh! oh!
4 il faut que j'optimise le réseau, le réseau
5 collecteur parce que je peux aller en chercher un
6 petit peu plus, puis je peux augmenter les valeurs
7 parce que, là, j'ai une marge disponible sur des
8 projets de millions de dollars pour développer des
9 sites photovoltaïques.

10 La portion du réseau collecteur ne sera et
11 n'est qu'une toute petite portion de l'ensemble de
12 l'oeuvre. Quand on prend les projets qui sont
13 présentés dans les appels d'offres d'HQP qu'on vous
14 a présentés, quand on parle de vingt-six mille
15 (26 000) panneaux, de dix mille (10 000) panneaux,
16 de sites avec dix-huit (18) terrains de football,
17 l'autre c'est dix (10) terrains de football, comme
18 vous avez eu dans... comme vous avez vous-même
19 utilisé ces références-là dans vos demandes de
20 renseignements, alors quand on est dans ces
21 niveaux-là, je peux vous dire, il y a un incitatif
22 économique évident à optimiser chacune des
23 composantes de ces projets-là.

24 Alors, on ne peut pas présumer de
25 malhonnêteté ou que des gens ne vont pas bien faire

1 leur travail. Et d'ailleurs, on a les ressources à
2 l'interne que monsieur Raymond l'a bien mentionné
3 sur toutes les mesures qu'on met en place pour
4 surveiller, donc pour s'assurer qu'il n'y a pas de
5 surdimensionnement. Et vous avez aussi les gens de
6 SÉ-AQLPA qui sont des gens qui ont travaillé avec
7 nous, vous avez entendu le témoin qui a balisé ni
8 plus ni moins des projets éoliens dans le passé et
9 qui a été à même de voir la rigueur qu'on
10 appliquait à ça. Parce que l'éolien bénéficie de
11 réseaux collecteurs différents. Mais pas différents
12 nécessairement dans ses composantes, on s'entend,
13 là, c'est la même chose. Mais différents dans son
14 étendue, différents dans les calibres, et caetera,
15 dans certaines de ses caractéristiques.

16 Alors, je pense que, ça, là-dessus, vous
17 pouvez être rassuré que, sur les éléments du
18 surdimensionnement, on a ce qu'il faut, on a les
19 garde-fous nécessaires. Alors, la contribution
20 maximale, elle est fixée à un seuil. Et ce plafond-
21 là qui sera... pas ce seuil, mais ce plafond-là,
22 qui est placé à un niveau pour embrasser le plus de
23 projets possibles selon les travaux que l'on a
24 faits, ce n'est pas un incitatif à surdimensionner,
25 au contraire. On a tout ce qu'il faut à l'intérieur

1 de nos processus pour baliser cela.

2 Si on revient maintenant aux éléments qui
3 ont fondé notre proposition et qui étaient tirés du
4 balisage. Alors, c'est un peu ce que vous avez
5 abordé. Puis je me permets d'interpréter. Si je ne
6 suis pas dans la bonne voie, n'hésitez pas à me
7 ramener. Parfois, ma mère écoutait les audiences.
8 Puis quand monsieur Théorêt me sermonnait, elle
9 adorait ça. Je pense qu'elle ne le fait plus. Mais
10 bon. Je ne pense pas qu'elle écoute aujourd'hui.
11 J'espère qu'elle a mieux à faire.

12 Donc, on en a fait un premier balisage.
13 Penser qu'on minore la valeur des balisages, ce
14 n'est pas vrai. On en a fait un. Hein, le premier
15 balisage, nous, on l'a fait. Avec les limites qui
16 sont celles qu'on a pu rencontrer. C'est-à-dire
17 de... Vous avez entendu monsieur Gauthier. Alors,
18 tout d'abord, nos pairs ne tiennent pas une
19 comptabilité qui va permettre d'isoler le réseau
20 collecteur. C'est la première difficulté qu'on
21 rencontre.

22 Alors, si on se lance dans un balisage, si
23 on n'est pas en mesure de... Parce que le balisage,
24 ce n'est pas pour baliser le coût d'un projet d'un
25 site de production photovoltaïque par rapport à

1 d'autres, il va falloir que ce soit fixé pour
2 déterminer notre contribution maximale à l'égard
3 des réseaux collecteurs. Donc, si on se fait un
4 balisage de cette nature-là, la première difficulté
5 qui a été rencontrée auprès de nos pairs dans la
6 démarche de monsieur Gauthier, ça a été tout
7 d'abord des problèmes de comptabilité. Alors, il
8 n'y avait pas un élément où on pouvait scinder les
9 valeurs des réseaux collecteurs. Ça, c'est sa
10 première.

11 La deuxième aussi qui s'est exprimée dans
12 ses travaux, je me permets de vous le rappeler, je
13 suis sûr que vous avez tout pris ça en notes, c'est
14 aussi une question de disponibilité. Parce que ce
15 qu'il faut bien comprendre, puis vous connaissez
16 institutionnellement, on peut dire que c'est une
17 connaissance d'office, la sensibilité des schémas
18 unifilaires à l'égard des installations. Déjà, ça
19 peut être dans certains cas des critical energy
20 infrastructures, et caetera, et caetera. Il y a
21 toutes sortes de cas de figure.

22 Mais une chose est sûre, c'est que si
23 monsieur Gauthier ou moi-même qu'on appelle un
24 fournisseur puis que le fournisseur est tout à fait
25 d'accord de nous fournir l'information sur les

1 types de schémas unifilaires qu'ils utilisent, si
2 le client, lui, qui est le propriétaire ou le
3 titulaire de l'installation n'est pas d'accord, on
4 ne sera pas en mesure de le faire. Alors, les
5 résultats qui ont été obtenus par monsieur Gauthier
6 auprès d'un fournisseur, ce qu'il faut conserver à
7 l'esprit, c'est que le client bénéficiaire ultime
8 du parc a accepté cette divulgation-là, sinon,
9 c'est un frein directement.

10 (13 h 10)

11 Troisième élément, est-ce que, si on fait
12 un balisage, est-ce qu'il y a des données publiques
13 qui vont être utilisables? Qu'on pourrait utiliser
14 pour faire en sorte que?

15 Je pense qu'on va frapper, encore une fois,
16 toutes sortes de difficultés. Encore une fois,
17 nous, le balisage, on en a fait un. Ça fait qu'on
18 comprend que c'est tout à fait valable dans les
19 circonstances, mais les difficultés qu'on a
20 rencontrées, on les rencontrerait une seconde fois
21 pour le réaliser.

22 Puis ce qu'on vous suggère, je vous
23 rappelle l'alternative qu'on propose. L'alternative
24 qu'on propose, c'est vraiment... Puis... ah...
25 j'ajouterais un autre élément, si vous me le

1 permettez. Je n'ai pas été voir mes notes, mais là,
2 au fur et à mesure que je les défile.

3 L'autre élément, aussi, c'est si on procède
4 à un balisage dans des juridictions étrangères,
5 tout de suite les prix de marché vont, peut-être,
6 devenir très rapidement périmés. Toutes sortes de
7 paramètres qui sont autour des différents parcs qui
8 seront balisés vont peut-être, être rapidement
9 périmés ou difficilement applicables à nous, sans
10 faire des ajustements très, très particuliers.

11 On l'a vu sur les caractéristiques, et
12 caetera, et caetera. Il peut y avoir des
13 caractéristiques... Bien, vous avez vu les
14 difficultés là, monsieur... on parlait de
15 topologie, on a parlé de coûts de main-d'oeuvre,
16 réalisations pendant des saisons, et caetera.

17 Toutes sortes de facteurs à l'extérieur
18 pourraient nous emmener à toutes sortes de signaux
19 de prix qui soient différents, et surtout si des
20 parcs ont été réalisés, dans le cadre du balisage
21 puis dans des années... pendant une période de
22 temps de cinq, six, sept, huit ans, dans une
23 filière émergente où il y a des changements
24 technologiques rapides, le balisage va peut-être
25 nous amener des résultats qui vont être toujours en

1 arrière de ce qu'on va recevoir. Qui vont toujours
2 être, à la limite, un peu périmés, qui vont peut-
3 être vous donner des signaux pour la détermination
4 de la contribution maximale qui va être à prendre,
5 si vous me le permettez, avec des pincettes ou avec
6 des réserves.

7 Ce qu'on vous propose, encore une fois, et
8 je reviens là-dessus, c'est qu'on a fixé, avec
9 monsieur Gauthier, avec la démarche, on a fait une
10 démarche de base qui nous permettait de nous
11 amener, quand même, un certain de niveau de confort
12 par rapport à ce qu'on connaît, nous même. Par
13 rapport aux travaux, à partir des schémas de ce que
14 monsieur Gauthier a obtenu et des banques de coûts,
15 des projets d'Hydro-Québec que vous supervisez
16 depuis vingt (20) ans.

17 Évidemment, ces coûts-là, vous les
18 connaissez, et caetera, et caetera. On est dans une
19 zone où, nous mêmes, on est à l'aise, et où la
20 Régie connaît cet environnement-là au niveau des
21 coûts. Et puis... Puis, je ne me permettrai pas de
22 répéter ce que les gens de... les témoins de SÉ-
23 AQLPA ont dit, vous l'avez entendu aussi bien que
24 moi.

25 Alors, on vous arrive, déjà, avec une base

1 de départ qui est saine. Lorsque les prochains
2 projets vont venir, et je pense... On vous soumet
3 que c'est la meilleure alternative à un second
4 balisage. Lorsqu'un prochain projet va venir, on le
5 sait qu'il va être, un, il va être arrimé à la
6 solution technique... technologique la plus
7 récente. Il va être adapté aux caractéristiques de
8 notre marché, puis il va, vraisemblablement être...
9 Pas vraisemblablement, il va refléter les prix de
10 marché qui sont dans notre juridiction.

11 Et puis on s'est engagé à revenir vers
12 vous. Il y a toujours, entre guillemets, ce « lag »
13 de vingt-quatre (24) mois, environ, entre le dépôt
14 d'un projet et sa réalisation, et tout ça. Et la
15 terminaison des études liées sa réalisation. Ça
16 nous donne amplement de temps de faire, nous, notre
17 travail, de se présenter devant vous pour être en
18 mesure de calibrer ça, s'il y a, de façon correcte
19 et pour faire en sorte que... Parce que l'objectif
20 du Transporteur, c'est toujours le même. Ce n'est
21 pas de désavantager des filières ou d'avantager,
22 ou... C'est d'avoir un traitement qui soit
23 équitable entre les différentes sources d'énergie
24 qui se rajoutent, qui se raccordent à notre réseau.

25 Alors, sur l'aspect du balisage, c'est ce

1 qu'on souhait vous soumettre. Si j'ai des petits
2 éléments... Je vais réviser mes notes là, mais
3 c'était les éléments principaux. C'est que notre
4 alternative, on vous soumet, avec toutes les
5 difficultés qu'on rencontrerait pour un second
6 balisage, on vous soumet que notre alternative
7 reste... on vous soumet, bien humblement, que ça
8 nous apparaît la meilleure, dans les circonstances.

9 Sur la méthode aussi, rapidement, qui nous
10 donne aussi de la... je pense, un niveau de confort
11 important, c'est toute la réponse 4.4. de la
12 demande de renseignement de la Régie où on vous a
13 vraiment séquencé toute la démarche qui a été
14 entreprise par les gens d'Hydro-Québec... bien, de
15 l'équipe de monsieur Gauthier. Monsieur Gauthier et
16 son équipe. Alors, on voit qu'il y a quand même une
17 démarche très rigoureuse qui a été entreprise et
18 ça, aussi, ça milite, encore une fois, en faveur du
19 seuil... euh... du plafond qu'on vous propose.

20 Évidemment, je ne veux pas vous revenir là,
21 mais j'étais dans le bas de la page 2 :

22 « Proposition de contribution supportée par un
23 signal de coûts obtenus du marché ». Tout ce qui
24 précède là : « Contribution fixe, le principe »,
25 « Analyse rigoureuse ». Je l'ai fait dans mes mots

1 là.

2 (13 h 15)

3 Je me permets de... Je ne vous ferai pas la
4 lecture servile du texte. « Proposition de la
5 contribution supportée par un signal de coûts »,
6 référence au projet comme on vous l'a amplement, on
7 en a amplement parlé. « Signal favorable et clair
8 au promoteur », ça aussi, c'est important. On vous
9 arrive avec des formules et tout ça, même si
10 intrinsèquement, là, le résultat est très proche
11 l'un de l'autre, c'est pour ça que vous avez, dans
12 le fond, tous les participants à l'audience qui
13 sont en faveur de la mise en place d'une
14 contribution. Il s'agit de savoir comment, puis ça,
15 c'est votre rôle, comment vous l'allez l'articuler.

16 Mais ça, c'est un élément d'importance.
17 C'est que : quel signal on veut donner aux
18 promoteurs du marché? Tous les gens avec lesquels
19 on travaille, qu'on a travaillé en éolien jusqu'à
20 maintenant, sont habitués avec une... pas avec une
21 formule ou appliquer une formule, ils sont vraiment
22 habitués à avoir un chiffre.

23 Dans le tarif, on a enlevé toute forme de
24 discrétion, de calcul. On place un plafond à un
25 niveau X. Et ça, bien, en tout cas, on vous soumet

1 que quand vous êtes face, comme dans ce dossier-ci,
2 à des propositions qui, somme toute, sont presque
3 équivalentes ou très rapprochées les unes des
4 autres. Qu'est-ce qu'un régulateur doit favoriser,
5 en termes de tarification?

6 La simplicité, la clarté et ce sont, dans
7 ces circonstances-là, c'est donc ne pas favoriser
8 des formules ou autres choses. Quand on a des
9 situations qui sont très rapprochées l'une de
10 l'autre, les principes de simplicité d'application,
11 les principes de clarté devraient vous guider et
12 avec égards, dans ces circonstances-là, c'est notre
13 proposition qui nous apparaît la plus performante
14 d'un point de vue du plafond, mais aussi de
15 l'application et de son insertion dans un texte
16 réglementaire.

17 Si vous me permettez, je pense que
18 j'arrive, je vous amène à la page 4. Évidemment,
19 c'est ce que je vous disais au début de la section
20 3, si on arrive aux intervenants, malgré les
21 divergences, le principe d'une contribution
22 maximale.. Une contribution maximale et c'est ça
23 qu'il faut... il faut retenir.

24 Je pense que c'est la grande distinction
25 que vous avez entre notre proposition et celle des

1 autres participants. Il y a une contribution
2 maximale ou une contribution au gré des projets.
3 C'est vraiment une contribution maximale. C'est ça
4 qu'on recherche.

5 Alors, ce n'est pas de rechercher et de
6 recouvrir tous les points, de se placer à
7 l'intérieur d'un... avec les démonstrations qu'on
8 a, de fixer un plafond d'une contribution maximale
9 qui va permettre d'embrasser le plus grand nombre,
10 de façon équitable

11 Et ça, je pense qu'il y a vraiment, là-
12 dessus, quelque chose à vous, à arbitrer. Comment
13 on va placer cette barre-là. Nous, on vous soumet
14 que la simplicité, surtout face à des situations
15 très... la simplicité d'application, la
16 transparence, le suivi déjà des modalités qui sont
17 déjà prévues aux Tarifs, de cette façon-là, comme
18 nous on le propose. On vous soumet que c'est ce qui
19 performe le plus.

20 Avant d'arriver dans les intervenants, je
21 vais juste réviser mes notes un petit peu, si vous
22 me permettez, juste pour être certain que j'ai
23 couvert les choses. Je m'étais fait une petite note
24 sur les balisages, juste voir si je vous ai bien,
25 si j'ai bien couvert ça.

1 Évidemment, sur le balisage, j'y reviens,
2 si jamais je l'ai oublié, là, mais évidemment, ce
3 que je voulais vous dire c'est quand on... si on a
4 des nouveaux projets puis qu'on doit revenir vous
5 voir pour recalibrer cette contribution maximale là
6 on va avoir un meilleur signal qui va provenir de
7 véritables projets avec des caractéristiques
8 adaptées, soit un appel d'offres qui va avoir été
9 fait au Québec, soit avec des joueurs du marché du
10 Québec, qui vont vouloir faire du point à point.
11 Donc, on va avoir vraiment un prix de marché qui va
12 être le plus frais. On va avoir un design qui va
13 être le plus frais, entre guillemets, le plus
14 contemporain, et ça, pour nous c'est important. Ça,
15 ça couvre.

16 Tout d'abord, je voulais débiter par... si
17 j'arrive à la rubrique 3, si vous permettez, on
18 va... je vais aborder avec vous, si vous permettez,
19 les... quelques commentaires à l'égard des
20 propositions des intervenants.

21 Alors, vous voyez que j'ai des petits
22 papiers roses au fur et à mesure que j'ai des...
23 j'en cherche un, là, je ne trouve plus où est-ce
24 que je l'ai mis. Mais bon, je vais le faire dans
25 mes mots, je m'en suis souvenu. C'est bien.

1 (13 h 20)

2 Tout d'abord, il y a un commentaire qui m'a
3 un peu frappé... ah, c'est bon, je viens de le
4 trouver et qui est lié aux propos lorsqu'on parlait
5 d'optimisation, de surdimensionnement tout ça là,
6 quand j'ai posé des questions à monsieur Raymond
7 pour l'AHQ-ARQ, parce qu'évidemment, avec égards,
8 la proposition que les gens de l'AHQ-ARQ vous font,
9 pour nous, pénalise des projets de façon inutile,
10 alors que notre proposition est beaucoup plus
11 large.

12 Mais son premier... Un des ingrédients
13 qu'il mentionne c'est que la clientèle, nous, on ne
14 paie pas pour ça. On ne veut pas payer pour ça.
15 etc., etc., puis c'est une préoccupation de la
16 clientèle.

17 Je pense que ça, la Régie... Il faut
18 vraiment prendre en considération une chose.
19 Lorsqu'un projet est raccordé sur notre réseau et
20 que ce raccordement-là, nouveau projet croissance
21 et qu'il bénéficie de l'allocation maximale, cette
22 allocation maximale là est placée à un niveau où la
23 neutralité tarifaire elle est atteinte.

24 Ce niveau de six cent trente-quatre dollars
25 (634 \$) est le niveau de neutralité tarifaire.

1 Pourquoi? Parce que ce niveau-là est ni plus ni
2 moins associé avec des revenus correspondants et
3 ça, la Régie a ces démonstrations-là depuis
4 toujours. Que ce soit dans le dossier de la
5 politique d'ajouts, que ce soit dans des projets
6 d'investissement où on fait des tests de neutralité
7 tarifaire à l'appui des projets de raccordement ou
8 autres que l'on fait.

9 On fait les démonstrations des coûts des
10 projets, mais aussi des revenus qui y sont
11 associés. Alors, de dire que la clientèle va
12 supporter des coûts, c'est faux.

13 Tous les coûts qui vont être en excédent de
14 l'allocation maximale vont être supportés par le
15 promoteur, comme notre cadre réglementaire le
16 prévoit. Alors, de dire que la clientèle se
17 préoccupe, parce qu'ils vont supporter des coûts,
18 la réponse c'est négatif. C'est une erreur.

19 La clientèle ne supporte rien. Le seuil
20 étant fixé de l'allocation maximale à six cent
21 trente-quatre dollars (634 \$) et le test de
22 neutralité tarifaire et la clientèle sera tenue
23 indemne et c'est ce à quoi il sert. Alors, ça, tout
24 de suite, il y a un postulat erroné qui était fait
25 à ce moment-là.

1 Maintenant, si je reviens à la rubrique
2 3.1. Il est évident... La première rubrique c'est
3 l'incohérence, par rapport à la proposition qu'on
4 vous soumettait de l'intervenant, l'incohérence par
5 rapport à l'esprit.

6 Alors évidemment la formule versus une
7 contribution maximale fixe et simple d'application.
8 C'est un peu ce que je vous disais tantôt. La
9 formule c'est des éléments qu'on n'a pas.
10 Évidemment, c'est toujours facile de dire « Bien,
11 une formule, c'est facile à appliquer, puis les
12 gens sont bien intelligents là. », mais quand on a
13 nous à recevoir des factures, à l'égard des travaux
14 que monsieur Raymond fait pour les remboursements,
15 je peux vous dire que tout est bien examiné, puis
16 tout est bien contesté, puis des formules, il n'y a
17 rien qui s'interprète plus que...

18 Tandis que quand on est avec un plafond
19 bien déterminé, pour nous, c'est une façon
20 rigoureuse, simple qui nous permet de bien
21 discriminer. Alors, ça c'est pour nous un premier
22 facteur.

23 Également, pour nous, la contribution,
24 notre philosophie c'était qu'elle devait couvrir, à
25 la lumière des projets que l'on avait, vous savez

1 les projets, leur dispersion sur l'horizon là,
2 c'est les projets, les travaux que monsieur
3 Gauthier a pu faire, les projets avec lesquels il a
4 pu avoir accès.

5 Donc, notre travail qu'on a nous entrepris,
6 ce n'est pas de calculer un régression parmi tout
7 ça pour trouver un « R » au carré, puis arriver à
8 quelque chose qui soit la moyenne ou à peu près de
9 l'ensemble. Nous ce qu'on a recherché, c'est
10 comment à l'intérieur de cet ensemble-là on peut,
11 sans favoriser l'un par rapport à l'autre, mais où
12 est-ce qu'on peut tracer une ligne de contribution
13 maximale, qui va embrasser le plus grand nombre?
14 Parce qu'on parle de contribution maximale.

15 C'est sûr qu'il y aura toujours le plafond
16 ultime de l'allocation maximale, mais l'écart... Si
17 on prend l'écart par exemple, si on le prend en
18 termes simples, si le plafond pour le réseau
19 collecteur est à cent quarante et un (141 \$), puis
20 que ça coûte cent quarante-neuf (149 \$), mais
21 désolé, mais le huit dollars (8 \$) il est... Il n'y
22 aura pas de possibilité de le récupérer. C'est à ça
23 que ça sert.

24 L'allocation, elle, elle reste là, mais la
25 contribution maximale va vivre en elle-même.

1 Alors... Donc, pour nous, l'exercice n'était pas
2 d'enlever les projets 7 et 8 comme l'AHQ-ARQ l'a
3 fait ou d'arrêter à trente-deux mégawatts (32 MW),
4 puis de repartir une seconde formule, pour l'ouvrir
5 seulement au projet... Parce que le projet 7, il
6 est très proche du seuil de cent quarante et un
7 (141 \$). Bien là, d'essayer de tirer une ligne à
8 partir du projet 8, puis pour peut-être se donner
9 un angle un petit moins... pour l'aplatir un petit
10 peu, on va prendre le projet 6, 7, 8.

11 Alors, nous ce n'est pas ce qu'on a
12 recherché, parce que ça, ça amène un autre niveau
13 de complexité quand on s'en va dans ces eaux-là je
14 vous soumets avec égards.

15 (13 h 25)

16 Nous ce qu'on a souhaité faire, c'est
17 placer un plafond à partir de l'information qu'on
18 avait qui, somme toute, donne un bon signal. Et
19 c'est pour ça qu'on vous dit que les deux méthodes
20 de la nôtre, avec égard, ça paraît plus robuste.

21 Dans le second boulet de la rubrique 3.1,
22 je vous ramène à la plage qu'on vous a présentée où
23 il y avait la ligne verte et la ligne rouge. On l'a
24 abondamment... C'est le tableau qu'on a préparé où
25 on voyait clairement que cinquante pour cent (50 %)

1 des projets analysés étaient pénalisés. Et, ça,
2 pour nous, c'est quelque chose qui ne donne pas un
3 bon signal, surtout dans une filière émergente où
4 on a des projets qui sont devant nous.

5 Alors, nous, ce n'est pas le choix qu'on a
6 voulu faire. On a voulu embrasser le plus possible
7 de façon légitime et raisonnable. C'est ce que vous
8 retrouvez... Si vous cherchez, Monsieur le
9 Régisseur, je peux vous donner la page exacte de
10 notre présentation. C'est à la page 10, Monsieur le
11 Régisseur. Pour les autres aspects, je pense que je
12 l'ai assez couvert. Je vais revenir un petit peu
13 plus loin.

14 Peut-être rapidement sur favoriser les
15 petites centrales, les petits projets. Et c'est un
16 petit peu toute la discussion sur la
17 cannibalisation puis est-ce qu'on favorise les
18 petits projets. On est dans AHQ-ARQ, mais SÉ-AQLPA
19 aussi a ce discours-là. Je vais vous exprimer, dans
20 mes mots, si vous permettez, comment on voit les
21 choses. Vous pourrez peut-être me questionner.

22 Si on prend les coûts d'intégration au
23 réseau pour un projet de un mégawatt. On le sait,
24 c'est six cent trente mille piastres (630 000 \$).
25 C'est grosso modo ce que ça va donner. Selon les

1 témoignages, les coûts d'intégration au réseau vont
2 varier autour de un à deux millions. On sait tout
3 de suite en partant qu'il y a un manque à gagner
4 minimalement qui devra être supporté par le
5 promoteur autour de quatre cent mille (400 000 \$).
6 Ça, il n'y a aucun doute là-dessus.

7 Donc, même si on hausse la contribution
8 pour le réseau collecteur, le client va devoir le
9 supporter l'écart. Parce que quand on le prend avec
10 le six cent trente-quatre mille (634 000 \$), même
11 si, à l'intérieur du six cent trente-quatre mille
12 (634 000 \$) vous montez ça à cent vingt-neuf mille
13 (129 000 \$), le client va devoir supporter l'écart.
14 Donc, pour les petits projets, il y a une
15 distorsion, c'est clair.

16 Il y a une distorsion pourquoi aussi? Parce
17 qu'il faut comprendre qu'il y a comme... ce n'est
18 pas des projets de distribution. On n'est pas en
19 mode distribution quand on est en transport. Il
20 faut que le promoteur qui veut se raccorder à notre
21 réseau, il y a deux finalités possibles. Soit il
22 veut exporter, donc faire du point à point. Donc,
23 il y a toute une série de restrictions. Il y a des
24 barrières à l'entrée. Avant de se lancer dans des
25 investissements de cette nature-là avec des

1 facteurs d'utilisation pour des panneaux
2 photovoltaïques, là, qui doivent être... qui ne
3 sont certainement pas à cent pour cent, là. Il y a
4 donc vraiment tout de suite en partant des
5 restrictions importantes.

6 Pour nous dans notre témoignage ce qu'on
7 vous disait, c'est que, à partir de deux virgule
8 cinq mégawatts (2,5 MW), quand on applique
9 l'allocation maximale, on arrive autour de un
10 virgule cinq million (1,5 M\$) en valeur pour une
11 compensation possible pour le coût d'intégration au
12 réseau. Et, là, on se situe à un seuil où il peut y
13 avoir un seuil de départ, si vous me permettez.
14 Alors, de favoriser une situation où on veut
15 favoriser les petits projets, bien, les petits
16 projets, pour du point à point, c'est
17 virtuellement, il y a des barrières économiques
18 très, très, très importantes à... Parce que c'est
19 bien beau se raccorder au réseau, là, mais il faut
20 générer des revenus ensuite par le biais d'un
21 service de transport, donc de payer le tarif pour
22 transiter sur le réseau.

23 Alors, c'est des coûts qui sont importants.
24 Si, par ailleurs, c'est soit par le biais d'un
25 programme, on faisait référence à un programme du

1 Distributeur ou un appel d'offres du Distributeur,
2 bien, là, les règles, vous allez les connaître. Il
3 va y avoir des caractéristiques, il va y avoir des
4 seuils qui vont être posés. S'il y a des
5 ajustements à avoir, ils vont être faits. Mais s'il
6 y a des écarts... Parce que les coûts
7 d'intégration, si on prend les appels d'offres, par
8 exemple, du Distributeur, les coûts d'intégration
9 au réseau vont être considérés dans les différentes
10 étapes.

11 Ils reçoivent les offres dans un premier
12 temps, ils les considèrent qualifiées. Dans un
13 deuxième temps, ils vont identifier celles qui sont
14 les plus performantes par rapport l'une aux autres.
15 Puis dans une troisième étape, ils vont y insérer
16 les coûts de transport de raccordement pour
17 déterminer celles qui performant pour se rendre à
18 la valeur attendue dans le décret. Comme l'éolien,
19 par exemple, c'était mille mégawatts (1000 MW),
20 mais dans chacune des étapes, ils ont avancé
21 jusqu'à la troisième, où ils ont inséré les coûts
22 des valeurs d'intégration du réseau de transport
23 pour déterminer celles qui étaient ultimement les
24 moins coûteuses pour desservir la quantité
25 recherchée.

1 (13 h 30)

2 Alors, ça serait la même chose, ici, là. Et
3 s'il y a des écarts à supporter, bien, ça va être
4 soit le Promoteur, ou ça va être soit le
5 Distributeur qui va les assumer via les modalités
6 qui seront convenues, à ce moment-là, dans le cadre
7 de l'appel d'offres.

8 Quand ça va être une modalité liée à un
9 programme, bien, dans le cadre du programme, la
10 Régie va fixer des modalités parce que vous êtes
11 tout à fait sensibles à ça. Pourquoi? Parce que le
12 test de neutralité tarifaire, vous le savez, pour
13 nous, il s'établit à six cent trente-quatre dollars
14 (634 \$). Et des revenus doivent être correspondants
15 pour pouvoir faire face à ça.

16 Alors, quand on regarde, favoriser les
17 petits projets, ce n'est pas donner un bon signal.
18 Pour nous, les petits projets, c'est en
19 distribution qu'ils vont vraisemblablement se
20 manifester parce que c'est là où ils pourront avoir
21 un meilleur répondant.

22 Puis en ce qui concerne les
23 autoproducteurs, bien, écoutez, les
24 autoproducteurs, eux-autres, ils peuvent, tout à
25 fait... entre guillemets... j'ai le mot... euh...

1 j'ai juste « offsetter » là... j'ai juste qui
2 peuvent toujours bien... réduire!... leurs factures
3 de consommation par le biais d'installations. Ça,
4 c'est...

5 Puis ils vont adhérer, selon le cas, aux
6 programmes du Distributeur. Mais, nous, on est dans
7 un paradigme complètement différent. Alors, quand
8 on vous parle d'un seuil de deux virgule cinq
9 mégawatts (2,5 MW) pour un projet là, qui... C'est
10 que quand on le place par rapport à l'allocation
11 maximale, c'est là où on voit que les coûts
12 d'intégration sont pas mal... ils sont pas mal
13 couverts. Mais c'est loin d'avoir la finalité là,
14 parce qu'il reste encore du service de transport à
15 se procurer, et caetera, et caetera, là. Donc...
16 Alors, voilà.

17 Puis, pour les grands projets, maintenant,
18 si on le place à l'autre de côté du spectre, les
19 projets 7 et 8... surtout le 8, on vous soumet que
20 la balise à cent quarante et un dollars (141 \$/kW),
21 ça reste raisonnable. Ça fixe un plafond qui permet
22 d'éviter toutes sortes de dérives et autres. On a
23 un plafond qui va, somme toute, demeurer valable,
24 applicable. Puis, encore une fois, on vous l'a
25 volontarisé, on reviendra à la Régie si ces

1 plafonds-là ont besoin d'être recalibrés, à ce
2 moment-là. Un instant...

3 Juste pour vous donner une assurance là,
4 c'est... puis, tout à fait, monsieur Verret faisait
5 bien de me... Sur le seuil de deux point cinq
6 mégawatts (2,5 MW), on ne veut pas, pas accueillir
7 des petits projets là, en transport. On va les
8 accueillir, il n'y a pas de problème avec ça. Pour
9 nous, ce n'est pas...

10 Mais ils ont des réalités économiques
11 auxquelles ils vont devoir faire face. Mais, pour
12 nous, on va accueillir tout projet, comme on l'a
13 toujours fait, qui veut se présenter au réseau, qui
14 va respecter les conditions des Tarifs et
15 conditions, des limites de perturbation, des
16 exigences techniques de raccordement. Il n'y a
17 aucune difficulté avec ça, mais quand on regarde la
18 discussion d'un point de vue économique, bien,
19 c'est celle, un petit peu, que je vous énonçais.

20 Si, maintenant, j'examine, rapidement, avec
21 vous, SÉ-AQLPA, bien, je vous dirais que la grande
22 parenté de leur proposition par rapport à la nôtre,
23 c'est qu'on couvre un large spectre de projets.
24 Alors, c'est évident que là, on est face à...
25 encore une fois, à quelque chose qui est très

1 similaire par rapport à ce qu'on offre, mais qui
2 emmène une certaine complexité à cause de son
3 application, à cause de sa formulation, à cause de
4 tous les intrants dans cette formule-là.

5 Puis je vous réitère ce que je vous disais
6 précédemment, c'est que lorsqu'on est face à des
7 propositions qui sont très, très similaires, la
8 proposition AHQ, par sa simplicité, qui donne un
9 bon signal économique qui est arrimé à notre
10 preuve, c'est ce que la Régie doit privilégier,
11 soit la simplicité. Et pour qu'un promoteur ait
12 vraiment là... pour que les promoteurs aient
13 vraiment le bon signal. Alors, ça, c'est le premier
14 élément.

15 Pour les autres critiques, si vous me le
16 permettez, à l'égard des propositions qui vous ont
17 été faites par SÉ-AQLPA, je vous reviens au
18 témoignage de madame Paquette là, mais pour
19 l'alternative D. Alors, c'était la contribution
20 maximale, qu'ils voulaient avoir une formule qui
21 passe par tous les points.

22 (13 h 35)

23 Je pense que la discussion est bien engagée
24 et là-dessus, vous avez compris notre position.
25 Pour nous, c'est de fixer un plafond maximal. Que

1 l'alternative E, des frais fixes majorés d'un coût
2 variable par superficie, bien relation cause à
3 effet qui pourrait être pour nous difficile à
4 démontrer, qui s'éloigne de l'objectif de base. Et
5 c'est toujours avec égards, évidemment, là, je...
6 vous vous doutez bien, à, il n'y a pas d'animosité
7 ici, là.

8 L'alternative F qui était celle par
9 longueur de câble, je crois que c'était plus la
10 superficie, ce matin, qu'on privilégiait. Mais
11 encore une fois, pour nous, ça ne favorisait pas
12 l'optimisation, alors dans ces circonstances-là...
13 mais encore une fois personnellement, l'argument,
14 c'est quand on est si près, la simplicité, la
15 transparence, la simplicité réglementaire, la
16 transparence dans des tracés connus, dans une
17 rédaction connue, dans des tarifs qu'on connaît
18 déjà, c'est ça qui devrait être privilégié par la
19 Régie.

20 Maintenant, rapidement, peut-être revenir
21 sur... peut-être rapidement revenir sur la lettre
22 et c'est la question 2, là, sur les raccordements
23 d'autoproducteurs. Vous avez discuté hier, là, de
24 la définition juridique. C'est sûr que si... tout
25 client qui s'adresse à HQT pour un raccordement,

1 qui induit un coût, ce coût-là devra être associé à
2 un revenu. S'il n'y a pas de revenus, bien il n'y
3 aura pas de remboursement, il n'y aura pas de
4 raccordement. C'est impossible que si on n'a pas un
5 revenu qui est associé, il n'y aura pas de coûts
6 qui vont être supportés. Ça, c'est comme ça qu'on
7 l'applique, c'est comme ça qu'on le fait. Madame
8 Paquette vous a exprimé des situations.

9 Alors, pour nous l'ambiguïté, écoutez, est
10 assez simple à régler, là. S'il y a quelqu'un qui
11 veut se raccorder au réseau puis qui induit un coût
12 puis qui ne génère pas de revenu ou qui ne veut pas
13 le payer, malheureusement, il n'aura pas accès au
14 réseau de transport de TransÉnergie. C'est comme ça
15 que les Tarifs sont conçus, c'est comme ça qu'on
16 fonctionne depuis le début de la réglementation
17 puis c'est tout à fait légitime, là, il n'y a pas
18 de doute là-dessus.

19 Si un producteur se présente, qui fait une
20 demande R, qui fait une demande de raccordement.
21 Ensuite il va faire une demande de transport qui va
22 être associée avec des revenus de point à point,
23 évidemment, l'équation est rencontrée. C'est-à-dire
24 qu'on a des coûts, il y a un remboursement puis il
25 y a des revenus qui viennent avec. On atteint

1 l'équilibre de la neutralité tarifaire. Il n'y a
2 aucune difficulté.

3 Si c'est des cas de la charge locale, bien,
4 vous connaissez la pluralité des situations :
5 programmes, appel d'offres, et caetera, bien dans
6 ces circonstances-là, c'est les règles de la partie
7 4 puis les modalités qui vont s'appliquer, comme on
8 a fait dans d'autres filières, avec le
9 Distributeur.

10 Maintenant, si quelqu'un est à l'extérieur
11 de ça, avec égards, il n'y a rien qui est possible.
12 On l'applique comme ça, je vais vous dire, ce qui
13 est... puis je trouve ça, c'est intéressant pour
14 nous, mais vous savez, on a reçu la lettre le dix
15 (10), on y a réfléchi le onze (11), on s'est
16 exprimé avec vous le douze (12), puis le treize
17 (13), il faut qu'on vous plaide quelque chose. C'est
18 quand même dans un délai assez... on n'a pas, on
19 n'a pas fait... on n'a pas eu le temps, vous vous
20 doutez bien, de consulter nos collègues
21 d'approfondir la question, voir si on a déjà eu des
22 problèmes d'application, mais ce que je peux vous
23 dire, c'est que les têtes de l'équipe réglementaire
24 TransÉnergie, là, qui étaient avec vous, on
25 revenait sur ce consensus-là, de dire que si... qui

1 que ce soit qui se présente sur le réseau de
2 Transport, qui induit un coût, qui veut être
3 raccordé, qui induit un coût, c'est certain que
4 soit cette personne-là l'assume ou soit elle nous
5 génère un revenu qui va nous amener une neutralité
6 tarifaire, il n'y a pas de doute.

7 Ça fait que si vous nous demandez : est-ce
8 qu'aujourd'hui, je pense que vous l'avez esquissé,
9 Madame Duquette, est-ce qu'il y a un petit bout
10 qu'on pourrait, un petit bout de texte qu'on
11 pourrait peut-être mettre aux Tarifs, je veux dire.
12 Ce que je trouve difficile, ce qu'on trouve
13 personnellement difficile, c'est que en-dedans de
14 quatre jours, vous dites de rajouter un petit bout
15 de texte aux Tarifs, quand on n'a pas eu la chance
16 d'y penser de façon approfondie, de consulter nos
17 collègues, voir si c'est des cas de figure. Il y a-
18 tu quelque chose? Je vais vous dire, on n'a pas eu
19 le bénéfice de la réflexion.

20 Mais, à première vue, on est bien à l'aise,
21 on est bien à l'aise de vous dire ce qu'on vous
22 dit. Votre humble procureur est bien à l'aise de
23 vous dire...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Écoutez, il n'y a pas urgence en la matière, là, je

1 vous dirais que jusqu'à lundi passé, quand on vous
2 a écrit la lettre, ce n'était pas un cas de figure
3 qui s'était posé puis des fois, c'est des types de
4 question qui... qu'est-ce qu'on fait, si il neige
5 en juillet.

6 Bon, alors, il n'y a pas d'urgence en la
7 matière de répondre là, là. Ceci dit, c'est quand
8 on a relu pour une Nième fois, mais dans les
9 circonstances du présent dossier, la définition
10 d'un réseau de transport et le fait que les
11 autoproducteurs, ce n'est pas un approvisionnement,
12 mais c'est permis en vertu des conditions de
13 service, si les autoproducteurs rentrent dans la
14 charge locale. Donc, rentrent dans les... Comme
15 c'est permis par le Distributeur par ses conditions
16 de services, est-ce qu'il rentre dans la charge
17 locale? Ce n'est pas un nouvel approvisionnement,
18 mais si le bout de la définition légale du réseau
19 de transport fait en sorte que ces coûts-là doivent
20 être supportés d'une façon ou d'une autre par le
21 Transporteur, parce que ça serait un bout de réseau
22 qui vous appartiendrait à ce moment-là, bien à ce
23 moment-là qu'est-ce qu'on fait?

24 (13 h 40)

25 Mais on n'a pas besoin d'une réponse

1 immédiate. C'est juste une considération à avoir
2 pour voir est-ce que si le réseau de production
3 distribuée devait grossir et qu'on devait faire
4 plus de production photovoltaïque et qu'il devait y
5 avoir plus de raccordement d'autoproducteurs sur le
6 site ou avec la distribution, puis qu'on devait
7 considérer que ça rentrait sous la partie 4 en
8 raison que c'est permis par le Distributeur, bien à
9 ce moment-là, comment doit-on gérer cette partie-
10 là? On n'a pas besoin d'une réponse aujourd'hui,
11 maître Fréchette.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Mais on va trouver un payeur. Ça c'est sûr.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, bien, c'est parce que le payeur il est... Dans
16 le cas de figure que je vous soumetts, le payeur est
17 le Distributeur dans la mesure où il y aurait des
18 équipements en croissance qui seraient attribués au
19 Distributeur avec zéro approvisionnement.

20 Donc, ça ferait grimper la contribution du
21 Distributeur. Pour l'instant, c'est petit. On voit
22 venir la production distribuée. On se dit « Est-ce
23 qu'il y a un enjeu là? », mais pour l'instant ce
24 n'est pas dramatique. On s'entend tous. C'est juste
25 de voir venir, puis de voir est-ce qu'il y a une

1 situation à laquelle il vaut mieux prévenir que
2 guérir.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Être prescient. Bien oui. C'est très bien. On vous
5 a compris. Excusez-nous d'avoir souri. On n'avait
6 pas vu le cas de figure, puis j'espère que vous
7 n'avez donné d'idées là. C'est ça qu'on se disait.
8 Le micro... Il y a peut-être juste ma mère qui
9 écoute là, mais bon, en tout cas.

10 Ce que je peux vous dire là-dessus, pour
11 vous rassurer, c'est qu'on est très sensible à ça.
12 Le principe demeurera pour toujours.

13 Vous savez, nous, on a témoigné là-dessus.
14 Le Panel a témoigné. Pour nous, l'usage, la
15 destination de l'électricité, c'est ça qui est le
16 déterminant. Alors, si c'est pour faire du point à
17 point, bien on va s'assurer qu'il y a une
18 convention qui va avec.

19 Si c'est pour les fins de la charge locale,
20 bien, malheureusement, ça va se ramasser où est-ce
21 que ça doit se ramasser comme vous l'avez exprimé
22 il y a quelques instants.

23 Alors, pour nous, la destination ou l'usage
24 de l'électricité va être certainement un
25 déterminant et toute personne qui se raccorde au

1 réseau, puis qui induit un coût, ça c'est certain
2 qu'elle va rencontrer malheureusement une facture
3 qui va être correspondante aux coûts qu'il induit.
4 Ça c'est évident.

5 Sur ce, je crois que j'arrivais près de la
6 fin. J'ai pas abordé les aspects « Refus de
7 répondre » et tout ça et j'ai trouvé ça tellement
8 savoureux, Madame la Présidente, l'approche que
9 vous nous avez tendue hier.

10 Vous savez, quand on arrive avec des
11 démonstrations de cette nature-là, on fait notre
12 travail, on a toujours travaillé de façon très
13 transparente avec la Régie, puis ça ne cessera pas.

14 D'avoir des données de cette nature-là qui
15 nous provenaient d'appels d'offres, si on pouvait
16 les utiliser, bien, ça venait avec les contraintes
17 que je vous ai exprimées qui étaient celles qui
18 pour nous étaient inévitables.

19 Ne pas les utiliser, est-ce que ça vous
20 aurait donné... Est-ce que pour nous ça nous
21 donnait... Quand on sait qu'elles existent, ne pas
22 les utiliser, puis se borner à des schémas
23 unifilaires qui proviennent d'ailleurs, est-ce que
24 ça vous donnait en même temps un bon secours?

25 C'est toujours l'équilibre qu'on recherche.

1 Entre vous faire une démonstration qui soit la plus
2 probante possible, avec les contraintes qui sont
3 les nôtres.

4 Et collectivement, je nous lance un défi,
5 c'est que parfois on s'accroche à « On veut une
6 donnée, on veut une donnée, on veut une donnée »,
7 puis on avait oublié, collectivement, qu'on pouvait
8 travailler avec des dispersions, puis nous donner à
9 tous, sans avoir une donnée précise, au moins un
10 confort et un niveau de renseignements qui vous
11 permettait de vous prononcer et aux gens de
12 travailler.

13 Ça c'est important, parce qu'ici, on n'est
14 pas dans un litige entre parties où c'est
15 contradictoire, confrontant. L'objectif pour vous
16 ici c'est de vous présenter nos propositions
17 respectives, que vous ayez la plénitude
18 d'informations pour rendre une décision qui soit la
19 plus appropriée.

20 On le sait, dans le pouvoir administratif
21 global, vous agissez dans le « presque
22 législatif », parce que vous êtes dans un niveau de
23 juridiction qui vous permet de fixer des textes
24 réglementaires. Alors, vous êtes investis de
25 l'intérêt public et tout ça et nous on essaie

1 toujours de vous offrir l'information la plus
2 fraîche.

3 (13 h 45)

4 Je peux vous dire... De vous faire des
5 objections de confidentialité, tout ça. C'est
6 toujours la chose, c'est une des choses que j'aime
7 le moins faire. Mais, malheureusement, c'est les
8 contraintes qui sont les nôtres et on est toujours
9 confronté à ça. On l'avait déjà annoncé dans les
10 réponses aux demandes de renseignements que, pour
11 nous, il y avait des contraintes de cette nature-
12 là. Mais, en même temps, de priver la Régie de ces
13 signaux-là qu'on avait obtenus, c'est pas vous
14 donner une preuve qui est la plus complète
15 possible.

16 On essaie de travailler le mieux possible,
17 j'espère que vous savez l'apprécier, avec les
18 contraintes qui sont les nôtres. Puis c'est pas du
19 tout pour être cavalier à l'égard de qui que ce
20 soit dans le processus. Alors, je ne répondrai pas
21 aux aspects de refus de répondre et tout ça. Si
22 jamais c'est plaidé, bien je l'aborderai en
23 réplique là, mais pour nous c'était pas ça. On peut
24 travailler avec ça.

25 Par la suite, si la Régie exige des données

1 qui sont par ailleurs confidentielles, on le sait
2 que vous gérez ces processus-là. Ça fait des années
3 là que vous gérez ça de main de maître, je n'ai pas
4 de difficulté avec ça.

5 Mais, dans ce cas-là, la seule chose qu'on
6 peut vous donner, quand c'est pas des données qui
7 nous appartiennent, c'est tout notre engagement de
8 faire valoir ce point de vue là auprès de nos pairs
9 pour essayer d'obtenir ces informations-là puis de
10 placer le tout dans un climat de sécurité qui va
11 leur permettre d'être sécuritaire. Jusqu'à
12 maintenant, on a toujours bien réussi puis on va
13 toujours être au diapason de la Régie à cet égard-
14 là.

15 Avant de conclure, me permettez-vous un
16 petit...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 En fait, j'ai une question pour vous.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah! Bon. C'est bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Toujours sur la lettre du dix (10) février.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Madame Paquette y a répondu, mais elle vous a
3 renvoyé la balle sur la question légale.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Et puis je prends toujours soin de dire que vous
8 êtes l'auteur de l'expression quasi législative.
9 Alors, quand je l'utilise...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien, Macaulay, c'est ce qu'il dit.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Alors, le professeur Macaulay, dans son livre,
16 c'est clair que vous y êtes.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, les textes de nature quasi législative ou
19 les textes de nature réglementaire normalement
20 s'appliquent. Et ça, madame Paquette y a fait
21 référence. Ce sont des textes de nature générale
22 qui doivent s'appliquer à tout moment.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Tout à fait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, vous venez...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 J'avais oublié cet aspect-là, effectivement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, c'était effectivement sur la notion « à
7 votre avis, est-ce que la Régie pourrait limiter
8 les deux... la contribution maximale pour les
9 réseaux collecteurs pour les... »

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Tout à fait. Merci de me rappeler à l'ordre, je
12 l'avais oublié. Alors, vous avez deux cas de
13 figure, soit le dossier Phaneuf, le poids du chien
14 ou de fixer une réglementation arrimée à des
15 projets spécifiques, c'était Phaneuf, je crois,
16 celui de la réglementation municipale sur les
17 chiens d'un tel poids là, j'y vais de mémoire.

18 Et l'autre, c'est soit le soleil se couche,
19 hein! Vous y mettez une date précise. Tout d'abord,
20 un, vous ne m'en voudrez pas là, on est très très
21 très confortable avec la preuve qu'on vous a
22 offerte et de fixer un plafond à cent quarante
23 (140 \$) qui soit... cent quarante et un (141 \$) qui
24 soit d'application juste parce que le tarif n'a pas
25 de péremption, pas de date de péremption lui-même,

1 c'est un texte réglementaire. Alors, pour nous, on
2 n'a pas de difficulté.

3 De prévoir une réglementation arrimée à
4 deux seuls projets, écoutez, c'est sûr qu'un
5 règlement précis et applicable à tous, clair, et on
6 n'est pas loin de Phaneuf peut-être là, on va s'en
7 remettre à vous là. Mais, si vous nous demandez
8 « est-ce que, ça, c'est notre choix? » je pense
9 qu'on n'a jamais travaillé dans les Tarifs et
10 conditions pour faire en sorte qu'il y ait des
11 conditions qui soient applicables à Yves Fréchette
12 seulement ou à Claude, le sténographe, seulement.
13 Bon. Vous avez toujours travaillé de façon, que ce
14 soit un texte réglementaire qui est d'application
15 uniforme, générale, d'applicable à tous les clients
16 du service de transport qui se présentent pour
17 l'appliquer et qui s'applique à eux dans chacun de
18 leur cas.

19 C'est sûr que d'avoir une réglementation
20 qui serait arrimée à deux projets, ça fait peut-
21 être un peu tache sur l'ensemble qu'on fait
22 ensemble depuis une vingtaine d'années.

23 Si maintenant vous y mettez une clause de
24 fin ou une date de terminaison, et le signal que
25 vous nous donnez dans cette situation-là, c'est de

1 dire « revenez quand vous aurez de nouveaux projets
2 ou revenez... revenez au moment opportun » parce
3 qu'on n'aura pas su vous convaincre que le seuil,
4 le plafond à cent quarante et un (141 \$) et c'est
5 le message que vous nous donnerez si vous
6 choisissiez cette voie-là. C'est que le plafond à
7 cent quarante et un (141 \$) n'est pas un plafond
8 que la Régie est prête à endosser de façon pérenne.

9 On vous entend, je pense que si c'était une
10 situation de cette nature-là, bien ce sera ça. Mais
11 il est certain que si un promoteur qui doit se
12 positionner, prenons un cas. Disons que vous vous
13 mettez à la fin de l'année prochaine mettons peut-
14 être pas l'année en cours, mais mettons l'année
15 prochaine. Alors, s'il y a quelqu'un qui se
16 présente en deux mille vingt-deux (2022) avec un
17 projet, bien la seule balise qu'il aura à ce
18 moment-là, ce sera celle de l'allocation maximale
19 pour pouvoir examiner son projet là parce que...

20 Puis même pas parce que ça ne sera pas un
21 projet photovoltaïque qui va être prévu selon nos
22 Tarifs et conditions à ce moment où il y a vraiment
23 des sources d'énergie qui sont identifiées.

24 (13 h 50)

25 Alors, on visait la pérennité. Et ce qu'on

1 avait ne couvrirait pas les cas de photovoltaïque. Et
2 un projet qui se présenterait en deux mille vingt-
3 deux (2022), bien, ce promoteur-là n'est pas en
4 mesure d'avoir la satisfaction de voir sa source
5 d'énergie, son projet traité comme les autres
6 sources d'énergie.

7 Je vais vous dire, je pense qu'on vous...
8 avec égard, on vous propose quelque chose qui est
9 arrimé sur des balisages faits par monsieur
10 Gauthier, qui fixe une contribution somme toute qui
11 embrasse l'échantillon qu'on vous a présenté, sauf
12 le projet 8 qui est un petit peu à l'extérieur, qui
13 recevrait quand même cent quarante et un (141) sur
14 cent cinquante et un (151). C'était ça le
15 témoignage.

16 Il y a un engagement aussi à revenir si,
17 par hasard, il y a des nouveaux projets qui ont
18 besoin d'un calibrage. Mais il faut être présent
19 pour donner la chance aux gens qui sont des
20 promoteurs de bénéficier d'équité comme toutes les
21 autres sources d'énergie pour pouvoir se raccorder
22 au réseau, d'avoir le même traitement, donc une
23 contribution maximale pour le réseau collecteur.
24 Évidemment, l'hydraulique, il n'y a pas de réseau
25 collecteur, c'est une grosse « busbar ». On ne

1 parle pas de la même affaire. Mais quand on parle
2 d'éolien, quand on parle de photovoltaïque, ce
3 serait créer... Je vous dis bien humblement, ça
4 nous forcerait à revenir sans aucun doute, sans
5 aucun doute. Parce que, là, on parle d'un cas de
6 figure où on va en avoir d'autres. Si on n'en avait
7 pas d'autres, ça va être les deux seuls.

8 Comment aujourd'hui... Même l'oracle
9 d'Omaha n'est pas capable de déterminer ce que le
10 futur va être, là, même s'il est très... il a
11 beaucoup de succès dans ses plans d'affaires.
12 Alors, je vous soumetts bien humblement... Me
13 permettez-vous de revenir à mes clients?

14 Un dernier petit mot, toujours sur ce
15 thème-là. C'est certain aussi que si on allait vers
16 une réglementation qui était arrimée aux deux seuls
17 projets, un tiers qui n'est pas dans la grande
18 famille hydro-québécoise pourrait peut-être dire
19 qu'on est un petit peu limité en termes d'équité.
20 Il pourrait dire, bien, ils se font du « custom
21 made regulation », ces gars-là, ces personnes-là,
22 puis ils s'arrangent entre eux autres. C'est peut-
23 être pas une bonne façon de faire.

24 L'autre élément aussi, moi, j'adore ça être
25 devant vous, puis j'ai toujours un plaisir d'être

1 là, j'adore mon métier depuis que je le pratique,
2 là, mais il y a quand même une efficience qu'on
3 doit tous rechercher. On vous soumet que c'est
4 préférable de réviser que d'être obligé de revenir,
5 là. On est face à une énergie qui est en émergence.
6 On voit même qu'Hydro-Québec a pris des
7 participations dans un producteur, une entreprise
8 qui est spécialisée dans ces domaines-là.

9 Écoutez, on vous soumet bien humblement que
10 ce qui nous apparaît le plus efficient, c'est de
11 travailler en révision plutôt que d'avoir une date
12 de terminaison, surtout pour une énergie qui est en
13 croissance. Ça donne un bon signal à tous nos
14 participants, parce qu'il n'y a pas... Vous savez,
15 au fil des ans, on a eu plusieurs projets d'Hydro-
16 Québec, mais en éolien, ça a été tous des
17 promoteurs, Boralex et autres, Innergex en fut un
18 également. Alors, il y a eu une pluralité de
19 promoteurs qui connaissent très bien nos règles,
20 nos façons de fonctionner, et caetera. Puis on vous
21 soumet que c'est ce qui nous apparaît le plus
22 préférable.

23 Ça compléterait. Je me suis encore... j'ai
24 encore défoncé. Mais vous m'avez posé des
25 questions. C'est pas si mal.

1 Me NICOLAS ROY :

2 J'aimerais en faire une dernière...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, c'est bien.

5 Me NICOLAS ROY :

6 ... en suivi de maître Duquette. Vous avez vous-
7 même il y a quelques instants référé à... que tout
8 ça reposait sur le balisage qui a été fait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Hum, hum.

11 Me NICOLAS ROY :

12 Le balisage, tel que moi je regarde, le plus gros à
13 trente-neuf mégawatts (39 MW), au-delà de ça, c'est
14 un peu terra incognita du point de vue de la
15 preuve.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bien sûr.

18 Me NICOLAS ROY :

19 Et la question que je vous pose. Si ce n'est pas
20 limité à deux projets, est-ce que ça peut l'être en
21 termes de mégawatts? Parce que, monsieur Raymond de
22 l'AHQ nous a dit, non, moi, je ne peux pas faire
23 une courbe qui continuerait pour les sept et huit,
24 il faut que j'en fasse une autre, au-delà de
25 trente-deux mégawatts (32 MW).

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est ça. Lui, c'était tronqué à trente-deux
3 (32).

4 Me NICOLAS ROY :

5 À moins que vous me dites, dans la preuve que...

6 Est-ce que j'ai manqué quelque chose? Parce que,
7 moi, cette zone-là est terra incognita, c'est...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Tout à fait. Vous avez bien lui. Vous avez bien lu.
10 La seule chose qu'on peut vous dire là-dessus, puis
11 ce qui serait... Je pense... Je vais commencer moi-
12 même. Si je m'enfarge, je... Si on était face...
13 par exemple, je pense que ce serait... Prenons le
14 projet Noor au Maroc qui est d'une superficie
15 incroyable, qui est un projet, cinq cents mégawatts
16 (500 MW), je pense. En tout cas, c'est un projet de
17 très grande dimension. Alors, demain matin, on est
18 confronté à un projet de cette nature-là.

19 (13 h 55)

20 La première chose qui peut nous rassurer,
21 c'est qu'on a notre cent quarante et un (141 \$). Ça
22 fait que, ça, on le sait là. On sait qu'il n'y a
23 pas personne qui va... qui peut aller au-delà de
24 ça. Ça, c'est notre première balise, on sait
25 qu'elle existe.

1 La deuxième, c'est sûr que des projets de
2 cette ampleur-là, Monsieur le Régisseur, nous
3 donnerait, parce qu'on aurait une demande de
4 raccordement, demande de service de transport, ça
5 induirait sans aucun doute des aménagements,
6 évidemment le lien de raccordement au réseau de
7 transport. Au-delà de ça, vraisemblablement des
8 ajouts sur le réseau de transport principal. Et si
9 en plus de ça, c'est un projet qui est fait pour
10 l'exportation, des ajouts liés aux interconnexions
11 ou des ajouts de capacité.

12 Ce que je veux vous dire par là, c'est
13 qu'on aurait certainement une étude d'intégration à
14 réaliser, une étude d'avant-projet, et caetera. Ce
15 qui donnerait quand même pour le développement d'un
16 projet de cette ampleur-là ou d'une plus grande
17 ampleur que quarante mégawatts (40 MW) qui va
18 donner quand même un bon vingt-quatre (24) à
19 trente-six (36) mois avant que le projet lève, si
20 vous permettez, parce qu'on va rencontrer chacune
21 des études.

22 Et on a quand même une certaine vélocité
23 ici. On est ici devant vous là, on peut dire qu'on
24 est en réglementation annuelle. Le Transporteur, on
25 est ici devant vous. S'il y a des mois qu'on n'est

1 pas là, là, je les cherche là. Alors, on est
2 presque toujours ici devant vous.

3 Je vous dirais que la meilleure...
4 aujourd'hui, on ne l'a pas l'information, vous avez
5 raison, on arrête. C'est ce que monsieur Gauthier a
6 réussi à obtenir. Mais, est-ce que demain matin on
7 est empêché de réagir face à une demande qui serait
8 beaucoup supérieure à ça ou qu'on nous exigerait un
9 ajustement? Je vous dirais que, je pense, qu'on
10 aurait la capacité de réagir à ça. Je vais vérifier
11 avec le Transporteur, mais... mes clients, mais je
12 suis assez convaincu qu'on serait en mesure de vous
13 saisir en temps opportun, s'il y a lieu, pour faire
14 les ajustements.

15 Je rajouterais un petit complément si vous
16 permettez. D'avoir, de maintenir le cent quarante
17 et un (141 \$) de façon pérenne comme on l'a, au
18 moins on a quelque chose. Ça, c'est ce que je
19 revenais. Et quand on voit les... on voyait le
20 projet 8 là qui était quand même décroché, on voit
21 qu'il y a quand même... puis monsieur Gauthier en a
22 parlé, la grosseur des transfos, la grosseur des
23 câbles, la distance des tranchées, et caetera, et
24 caetera, va probablement amener la courbe... ça va
25 être exponentiel.

1 Alors, la première chose qu'on peut se
2 rassurer, c'est que notre approche est
3 conservatrice. Elle nous donne quand même... on a
4 quelque chose, c'est conservateur. Ça nous permet
5 de voir venir si on avait un cas exponentiel.

6 Puis comme je vous disais, bien on va être
7 en mesure de... de se présenter à vous pour faire
8 des ajustements selon le cas. Mais, au moins dans
9 l'intervalle on donne un bon signal au projet puis
10 ceux qui sont... ceux qu'on a pu identifier par
11 rapport aux fournisseurs qu'on a eus dans notre...
12 Alors, c'est la meilleure des choses.

13 Mais, je suis d'accord avec vous, cette
14 zone-là est... Et ce qu'on sait, c'est que la
15 courbe va prendre une certaine pente. Elle va
16 prendre une certaine pente. Ça, c'est clair. On est
17 convaincu qu'on va être en mesure de réagir.

18 Me NICOLAS ROY :

19 Ce qu'on ne sait pas, c'est elle est exponentielle
20 à l'infini ou...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Jusqu'où?

23 Me NICOLAS ROY :

24 ... jusqu'où?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est ça. Mais là, il va y avoir un travail
3 que vous aurez à faire...

4 Me NICOLAS ROY :

5 C'est ça.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... de fixer une contribution qui va être maximale
8 au bon niveau. C'est ça. Et ça... on va s'adresser
9 à vous à ce moment-là puis on vous fera des
10 propositions, hein, qu'on pensera qu'elles seront
11 équitables par rapport à l'ensemble de l'oeuvre,
12 toujours arrimées à notre test de neutralité
13 tarifaire. Ça, c'est sûr, c'est notre... c'est
14 notre... Et je vous remercie de la question, c'est
15 très très pertinent.

16 Je pense que ça complète pour moi. Alors,
17 je suis désolé d'avoir abusé. Merci, Claude, si on
18 déborde un petit peu. Alors, je vous remercie
19 encore.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est moi. Maître Cadrin.

24 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

25 Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Vous

1 avez peut-être noté que nous avons transmis
2 l'engagement sur le moment du lunch, noté étant une
3 chose, en prendre connaissance en étant une autre
4 j'imagine. Alors, vous pourrez regarder, c'est
5 l'engagement qui s'appelle l'engagement numéro 2 là
6 parce qu'on continue dans le dossier 4096, alors il
7 y a déjà eu un engagement dans le passé, alors
8 c'est l'engagement, le premier engagement de cette
9 étape-ci du dossier, pour ne pas mélanger les
10 choses. Alors, vous avez l'information.

11 Et peut-être simplement pour faire un
12 commentaire, vous allez voir qu'il y a un certain
13 nombre de points qui ont été mentionnés au-delà de
14 la question strictement mathématique qui était la
15 question. Alors, on vous a exposé certains éléments
16 que je ne reprendrai pas parce qu'ils sont comme
17 exposés, je pense, suffisamment clairement. Vous
18 allez voir que mon propos de maintenant va toucher
19 un peu cet élément-là de toute façon.

20 (14 h 00)

21 Nous avons commencé le dossier, l'AHQ-ARQ
22 avec un certain niveau d'enthousiasme moi, j'aurais
23 tendance à vous dire... J'appellerais ça
24 l'enthousiasme initial. On s'est fait prendre au
25 jeu. Et je le dis, ici, sans jamais manquer de

1 respect à qui que ce soit. On s'est fait dire qu'on
2 avait un dossier où on devait s'adapter aux petites
3 centrales ou aux petites productions. On a
4 dit : « Il faut aller aider, de ce côté-là. » Puis
5 on est embarqué dans la proposition.

6 Un, parce que, peut-être, on a des clients
7 dans le niveau hôtelier, notamment là, qui
8 pourraient regarder ça d'un autre oeil que
9 simplement avec les programmes de distribution là
10 dont on a déjà entendu parler.

11 On y reviendra, peut-être, tantôt, parce
12 qu'il y a peut-être quelque chose d'intéressant à
13 regarder de ce côté-là. On est embarqué dans le
14 dossier avec, je dirais, un bon enthousiasme puis
15 avec un exercice annoncé par le Transporteur,
16 d'être un effort particulier d'aller aider les
17 petites productions.

18 Alors, en cours de route là, on a compris
19 que... je ne sais pas comment l'appeler le... le
20 moment où on a changé le discours, mais on nous a
21 parlé de cannibalisme là, et on nous a parlé de si
22 on les aide trop, dans le fond, on ne les aide pas.
23 Puis, finalement, de toute façon, il y a un (1 M\$)
24 ou deux millions de dollars (2 M\$) que ça va leur
25 coûter, à chaque fois, à ces petits projets-là,

1 puis finalement, peut-être qu'ils vont être tous en
2 autoproduction. Puis finalement, peut-être...
3 Finalement, on ne les aide pas vraiment ces petits-
4 là.

5 Alors, je paraphrase, évidemment, parce
6 qu'on est au stade des plaidoiries, on a tout
7 expliqué ça, déjà, en long et en large, et on a
8 posé, d'ailleurs, quelques questions là-dessus. Et
9 on voit que, de toute façon, ça pointe dans ce
10 sens-là. Ce qui est dans un mégawatt (1 MW) ou deux
11 mégawatts (2 MW), ou peut-être même un petit peu
12 plus, ça pointe fortement vers d'autres sortes de
13 programmes que notre plan de match d'aujourd'hui,
14 notre discussion d'aujourd'hui.

15 Alors, notre enthousiasme initial est un
16 peu refroidi. On voulait et on cherchait un moyen
17 d'aider, effectivement, et d'être un bon niveau
18 d'aide pour, justement, aider cette filière
19 émergente dont on parle, l'aider à démarrer,
20 l'aider à prendre son essor et l'aider à arriver à
21 une certaine maturité. Bien sûr, on en est dans les
22 débuts. Et puis là, on nous dit : « Bien,
23 finalement, ce n'est pas ça que ça va faire. Ça
24 n'aura pas d'impact. » Ou, enfin, bref, il y a un
25 autre moyen, pour eux, de regarder ça qui serait

1 probablement, passablement plus rentable, surtout
2 pour les petits projets en question.

3 Alors, on a fait l'exercice. On s'est prêté
4 au jeu. Je ne ferai pas la preuve de monsieur
5 Raymond là. On a fait un exercice qui sont, avec
6 respect, évidemment là, qui nous apparaît plus
7 rigoureux que celui qui a été fait par le
8 Transporteur, pour les raisons qu'on vous a déjà
9 exposées.

10 Un exercice qui n'est pas d'attraper tous
11 les points en plaçant la barre le plus haut
12 possible pour que tous les points soient en dessous
13 de la barre. Un exercice qui a pour but de placer
14 la barre à un bon endroit, et qui va entraîner, par
15 ce fait même, un effort d'optimisation.

16 On n'a pas porté de jugement parce qu'on ne
17 pouvait pas le faire, faute de preuves, sur
18 l'optimisation des projets qui ont été présentés.
19 Puis, Madame la Greffière, peut-être, dans mon
20 propos, j'aurai une référence à faire à B-0153.
21 Alors, ça sera en fond d'écran, si vous le voulez
22 bien, merci.

23 Donc, on vous dit : Écoutez, on fait un
24 exercice de contribution maximale. Puis, tout à
25 l'heure, on vous a expliqué là, le postulat là,

1 tarifaire, puis la neutralité tarifaire. Bon, tout
2 l'exercice qu'on fait aujourd'hui, dans le fond, ça
3 ne change rien. Je résume les propos de mon
4 confrère, et encore une fois, avec respect.

5 Écoutez, jouons les règles du jeu de ce
6 dossier-ci jusqu'au bout. N'entrons pas dans ce
7 discours ou cette démarche-là. Où devons-nous
8 tracer une ligne de façon intelligente, de façon
9 raisonnable, avec une preuve qui nous permet de
10 dire qu'on n'en donne pas trop et qu'on en donne
11 assez?

12 Et c'est ça l'exercice qu'on doit faire,
13 aujourd'hui, je pense. C'est ça l'exercice qu'on a
14 cherché à faire tout au long de cette démarche-là,
15 puis que le Transporteur, lui aussi, a essayé de
16 faire.

17 Par contre, la première prémisse du
18 Transporteur, était d'aider les projets à gauche,
19 la pièce B-0153, le projet à gauche, en fait, pour
20 l'instant, qui est descendu, d'ailleurs, encore
21 plus à gauche là, maintenant là, de ce que j'en ai
22 compris là, dans la colonne mauve, suite aux
23 suggestions de monsieur le président sur la
24 dispersion.

25 Alors, ça nous donne une idée, mais on est

1 là. Alors, on va aider... Je comprends qu'on a deux
2 projets, aujourd'hui, là. Donc, c'est sûr que la
3 discussion n'est pas très longue là, mais il y en
4 aura peut-être une panoplie dans le futur.

5 Mais là, on va essayer d'aider là, puis je
6 comprends que dès qu'on se déplace vers la gauche,
7 à partir de notre X de l'IREQ, on va l'appeler
8 comme ça, bien, on est dans les projets qui ne
9 seront jamais présentés devant nous parce qu'ils
10 devraient être ailleurs. Tout simplement, parce que
11 le « business case » là, pour utiliser une
12 expression consacrée, les amène ailleurs.

13 Bon. Alors, on se demande si on doit les
14 aider encore, mais ceci étant dit, nous, on pense
15 que oui, c'est ce qu'on vous a soumis dans notre
16 preuve. Puis la façon de les aider correctement, je
17 pense, et pour permettre l'émergence de cette
18 filière-là, c'est, avec la proposition que nous
19 avons faite, qui aide davantage les plus petits
20 projets sans trop favoriser les gros projets.

21 Bien, là, parce qu'on veut faire une ligne.
22 Puis là, je ne veux pas faire le jeu des lignes et
23 des formules là, mais... je vais m'y perdre moi-
24 même là, mais ce n'est quand même pas si complexe.
25 On veut tracer une ligne à une place, qui a du sens

1 pour tout le monde, sans permettre à d'autres d'en
2 bénéficier d'une façon ou d'une autre. Sans tricher
3 là, mais en n'ayant pas l'exercice d'optimisation
4 idéale.

5 (14 h 05)

6 Et pourquoi c'est important cette question-
7 là des... En fait, on va essayer d'aider les
8 petits. On le mentionnait. Mais pourquoi on va
9 essayer maintenant de les aider correctement, puis
10 de s'assurer qu'il n'y ait pas surdimensionnement
11 ou de projets moins optimaux qui vont se présenter
12 dans les plus gros montants?

13 Parce qu'on le voit là, à l'écran, tout de
14 suite, si on trace la ligne verte à l'endroit où
15 elle est tracée actuellement, on a possiblement pas
16 d'effort nécessaire d'optimisation, puis on
17 pourrait se retrouver là.

18 Peut-être qu'on en a fait plein d'efforts
19 d'optimisation, puis on s'est retrouvés là. Ce sont
20 des projets réels sur lesquels on n'a pas beaucoup
21 d'informations autres que de placer les points où
22 ils sont en ce moment.

23 Alors, on n'a pas pu discuter de ça. De
24 dire « C'était pas à nous d'avoir le fardeau de
25 démontrer que ce n'était pas optimal. C'était peut-

1 être plutôt de démontrer que c'était des projets
2 qui ont été optimaux », mais ça, la question n'est
3 pas là. On essaie de tracer une ligne pour attraper
4 un peu la tendance et nous on vous a suggéré une
5 tendance qui respecte vraiment une question de
6 tendance et non pas un seul point pour tracer une
7 ligne.

8 Alors, là, on vous a dit « Bien, il faut
9 tous les trouver en-dessous. ». Bien, c'est un
10 argument qui en vaut d'autres. C'est un argument un
11 peu arbitraire j'aurais tendance à vous dire.

12 Alors, ce que je vous dis tout simplement,
13 c'est traçons une ligne à un endroit qui est
14 convenable pour en attraper la majorité ou attraper
15 quelque chose qui a un certain sens, ce que notre
16 proposition faisait, et éviter le manque d'optimal
17 ou optimalité, le surdimensionnement, appelez-le
18 comme vous voulez, qui pourrait potentiellement
19 apparaître dans le futur. Pas dans les projets qui
20 sont actuellement à l'écran bien évidemment. Mais
21 on comprend que c'est faisable peut-être de le
22 faire.

23 Alors, si quelqu'un était capable de le
24 faire à quatre-vingts (80) ou à quatre-vingt
25 quelque pour le projet 3, par exemple, sachant

1 qu'il a une contribution maximale de « X » plus
2 élevée, bien, sachant ça d'avance, il y a peut-être
3 des choses qu'il va faire différemment.

4 Au-delà de ce que monsieur Raymond, celui
5 de HQ, peut faire comme vérification ceci étant
6 dit. D'ailleurs, il y a toute une question
7 d'arbitrage de juge et partie dans ce contexte-là.
8 Il doit juger des factures et acquitter la
9 contribution maximale par la suite. L'allocation du
10 surdimensionnement, je ne sais pas comment on va en
11 entendre parler nous ou comment lui va pouvoir la
12 traiter s'il y a un différend là-dessus.

13 Ça va peut-être être des plaintes à la
14 Régie ou ces choses-là, mais ceci étant dit, je ne
15 veux pas rentrer dans cette démarche-là. Je ne veux
16 même pas que le signal soit passé à la mauvaise
17 place.

18 Et pourquoi on veut pas passer le signal à
19 la mauvaise place? Bien, on est dans une filière
20 émergente. Alors, les premiers projets devraient
21 être ceux qui sont rentables. D'abord, parce que le
22 nombre de sites, puis là on va avoir une discussion
23 d'une seconde sur les sites, on a dit
24 l'hydroélectricité c'est facile, il faut se trouver
25 proche du cours d'eau en question, sinon on a un

1 problème. Alors, c'est très limité. Bien, c'est
2 limité au nombre de rivières qu'on peut
3 effectivement, puis ça prend une catégorie de
4 rivières bien sûr.

5 Et on a également l'éolien avec les
6 corridors de vent. On a entendu amplement parlé,
7 j'ai été très impliqué dans ces dossiers d'éoliens
8 là à l'époque. Il y avait beaucoup de monde qui
9 était impliqué. Le monde municipal était impliqué
10 également pas juste les compagnies externes. Il y
11 avait du communautaire, des projets autochtones
12 également.

13 Alors, il y avait beaucoup de gens qui
14 s'étaient intéressés à cette filière-là, mais on
15 voyait tout de suite que le monde courrait après
16 les sites. Ça c'est assez facile. On avait des
17 cartes de vent et on courrait après le vent.

18 Maintenant, pour ce qui est du soleil, bien
19 c'est un peu moins difficile. On va s'entendre là-
20 dessus. Il y a beaucoup plus d'endroits possibles.

21 Alors, là qu'on nous dise « Bien, vous
22 savez, dans le cadre du projet Untel, peut-être
23 qu'il est fait sur le long, dans une allée de
24 quilles, plutôt que dans un carré puis ça entraîne
25 des longueurs de fils disproportionnées... », et ça

1 entraîne donc des coûts qui vont faire monter son
2 point dans le tableau qu'on regarde ici.

3 Bien, ce n'est pas ce projet-là qu'on doit
4 favoriser dans la filière émergente. C'est celui
5 qui peut avoir... Qui a fait ses démarches pour
6 essayer d'avoir un projet le plus optimal possible.
7 Du moins, le forcer un peu à aller vers ça.

8 Alors, c'est là où on parlait d'optimalité.
9 C'est là où on vous dit « Bien là, surtout que là,
10 il a l'embaras du choix des sites. ». Alors,
11 pourquoi permettre des projets? Pourquoi même pas
12 entraîner une certaine forme d'exercice
13 d'optimalité? Surtout maintenant. Surtout face à
14 des données aussi parcellaires que nous avons
15 actuellement pour fixer notre contribution
16 maximale?

17 Alors, pourquoi pas prendre la tendance
18 qu'on vous a proposée, puis avec respect, je
19 n'entrerais pas sur la simplicité. Elle est
20 extrêmement simple à appliquer notre formule. Tout
21 comme celle que le Transporteur utilise. Avec
22 beaucoup de respect.

23 Puis un dernier point peut-être, puis c'est
24 peut-être le point qui a un peu plus refroidi
25 encore notre enthousiasme. Dans les questions

1 « Demande de renseignements », on a posé des
2 questions pour obtenir des informations précises
3 avec des chiffres plus précis pour tester les
4 postulats avancés par le Transporteur.

5 Pas parce qu'on les croit pas, mais parce
6 que la règle de la meilleure preuve fait en sorte
7 que les chiffres parfois derrière ce qu'on dit
8 doivent être fournis avec des papiers. C'est comme
9 ça que ça se passe en droit.

10 Je comprends qu'ici on va vous invoquer des
11 éléments de confidentialité. J'ai tout compris ça.
12 J'ai même mentionné trois prises plutôt qu'une.
13 Finalement, j'ai eu aucune information monétaire.
14 J'ai eu la dispersion qu'on a réussi à avoir,
15 Monsieur le Président, merci, pour me donner une
16 idée.

17 (14 h 10)

18 Est-ce que je me sens réconforté? La
19 réponse c'est non. Ce qui me fatigue
20 particulièrement... quand je dis « me fatigue », ce
21 que je trouve plus troublant, c'est que les
22 personnes qu'on veut aider ici, c'est les
23 producteurs photovoltaïques et les personnes qui
24 demandent la confidentialité des données, c'est les
25 producteurs photovoltaïques. Alors, si vous voulez

1 qu'on vous aide, aidez-nous, avec respect.

2 Et, là, cette fois-ci, puis ce n'est pas la
3 faute de maître Fréchette, il compose, maître
4 Fréchette et tout HQT, il compose avec des demandes
5 de confidentialité des gens, mais des gens qu'on
6 veut aider. Alors, il y a des moyens de faire là,
7 pour arriver avec un exercice de contribution
8 maximale, la révélation de chiffres qui va nous
9 permettre à tous puis à eux, d'ailleurs, de
10 soumissionner sur des projets dans le futur, tout
11 comme dans le passé, ils auraient pu le faire, mais
12 dans le futur, et pour ceux qui sont là également,
13 notamment un qui est là, qui refuse de nous donner
14 ses informations, puis l'autre qui nous donne un
15 chiffre. Celui à deux point cinq mégawatts
16 (2.5 MW), l'IREQ.

17 Alors, le reste, je n'ai pas le droit de le
18 demander, puis après ça, je veux avoir la
19 contribution maximale, moi, qui ne donne pas mes
20 chiffres. Ah, il y avait des moyens d'en venir,
21 autrement, à cet exercice-là, et j'ai beaucoup de
22 difficultés à aider quelqu'un qui ne me donne pas
23 les éléments nécessaires pour m'aider.

24 Si j'arrive à la banque et je demande un
25 prêt puis je n'ai pas mes états financiers puis je

1 dis : je ne vous ne les fournirai pas, parce qu'ils
2 sont confidentiels, passez-moi de l'argent quand
3 même, on va dire non, tout simplement. L'exemple
4 est très mauvais comme tous les exemples qu'on va
5 prendre, mais c'est la même chose, ici, quand même.
6 On vous demande un contribution maximale, on
7 demande de la fixer à un niveau plus élevé que ce
8 que... manifestement, là, si on élimine le projet
9 IREQ, là, on serait déjà à cent vingt (120). Je
10 prends le tableau pour justement vous le lancer
11 dessus, rapidement puis là, on a rattrapé tous les
12 projets, sauf IREQ.

13 La raison pour laquelle on l'a remonté à
14 cent quarante (140), c'est pour rattraper l'IREQ.
15 Là, finalement, il n'est pas là, il est plus à
16 gauche puis, en plus, on s'aperçoit que ce n'est
17 pas ce projets-là, finalement, qui vont se
18 présenter devant nous, dans le futur. Alors, on
19 fait un exercice de tarification de réglementaire
20 ou de quasi-législatif, mais pour tout le monde,
21 applicable dans le futur, mais dans le fond, on
22 s'aperçoit qu'on a placé l'exercice à la mauvaise
23 place. Ce n'est pas utile de discuter de ce qui se
24 passe dans le coin de un ou deux mégawatts (2 MW),
25 ils ne viendront pas, nous dit-on.

1 Alors, on a suggéré d'autres choses pour
2 qu'ils viennent quand même, là. Alors, je vous
3 soumetts notre preuve. Donc, où est-ce qu'on place
4 la barre dans ce contexte-là? Et ce n'est pas, là,
5 j'ai écouté maître Neuman qui posait la question à
6 monsieur Raymond, le mien, à moi, là, monsieur
7 Raymond, là, et maître Neuman qui dit : « Bien,
8 vous savez, là, la contribution moyenne,
9 contribution maximale, ce n'est pas la même chose.
10 Contribution maximale, c'est le maximum de
11 contribution puis la contribution moyenne, c'est
12 dans le milieu des contributions. »

13 Il dit : « Écoutez, là, on n'est pas ici
14 pour trouver le maximum d'argent à donner, là. On
15 est ici pour fixer un plafond raisonnable de
16 l'argent qu'on va donner. » On n'essaie pas de
17 donner le maximum d'argent. Le mot « contribution
18 maximale », le mot maximale veut simplement dire :
19 on va arrêter là, à un endroit, à un plafond, on
20 n'en donnera pas non-stop et au-delà de ça.

21 Alors, ça prend une preuve probante pour
22 ça, je vous soumettrai qu'elle n'est pas probante,
23 cette preuve-là, ici pour le cent quarante et un
24 (141) qui est proposé par nos collègues d'HQT. Je
25 pense que notre preuve est largement plus

1 prépondérante là-dessus.

2 Largement plus prépondérante mais aussi
3 plus raisonnable dans l'endroit où est située la
4 ligne, que de la placer au plafond, où on l'a
5 placée actuellement. Et elle rencontre l'objectif
6 que, je pense, on a oublié en cours de route, qui
7 était d'aider, finalement, la petite production.

8 Au-delà du commentaire que je vous ai
9 fait : aidez-nous à vous aider, production tout
10 court, là, petite, grande, moyenne, si vous voulez
11 avoir des contributions maximales de nous, bien
12 donnez-nous l'information puis il n'y a pas de
13 problème à garder ça confidentiel, bien sûr, il y a
14 plein de moyens d'en venir à bout.

15 Alors donc, je termine en vous mentionnant,
16 parce que vous avez évoqué comment on peut traiter
17 la chose dans le futur, dans cet univers quasi-
18 législatif, pour utiliser l'expression, là, alors,
19 oui, nous avons suggéré jusqu'à trente-deux (32)
20 mégawatts (32 MW), il y a une certaine logique au
21 tableau que vous avez, qu'on a établi devant vous
22 et nous avons éliminé 7 et 8, parce qu'ils semblent
23 être des anomalies ou du moins, dans un autre monde
24 que les autres.

25 Alors, ce n'est pas, puis, là on a dit que

1 la preuve n'est... pas probante, je ne me souviens
2 plus qu'est-ce qui a été dit dans la plaidoirie de
3 mon confrère là-dessus, puis on a critiqué beaucoup
4 ces éléments-là, on a parlé de toutes sortes de
5 choses mais la tendance qu'on établit passe au bon
6 endroit de tous les autres points, sauf le 7 et 8.
7 Et essayer d'attraper les 7 et 8, c'est d'essayer
8 d'attraper l'élément, l'exception, finalement, puis
9 dire : on va aller chercher l'exception à la place,
10 tout d'un coup.

11 Alors, ça ne fonctionne pas comme ça, on
12 s'aperçoit qu'il y a un escalier à monter et on
13 doit le faire. Et on l'a déjà fait, soit dit en
14 passant, il n'y a rien de terrible à ça, on l'a
15 déjà fait dans le cas des centrales
16 hydroélectriques, monsieur Raymond en a déjà fait
17 état puis on pourra faire l'exercice plus raffiné à
18 ce niveau-là.

19 (14 h 15)

20 Alors, selon moi et selon notre
21 proposition, jusqu'à trente-deux mégawatts (32 MW),
22 c'est notre proposition évidemment qu'on vous
23 suggère d'avoir. Au-delà du trente-deux mégawatts
24 (32 MW), donc, il va falloir avoir un dossier. Et
25 j'aurais tendance à vous dire que compte tenu qu'on

1 s'est adonné à l'exercice cette fois-ci, je pense
2 que le dossier devrait être demandé, parce que,
3 oui, on fait un exercice quasi législatif puis on
4 ne laissera pas dans la « no man's land » ou dans
5 le terra incognita tous les autres promoteurs de
6 projets au-delà de trente-deux mégawatts (32 MW).
7 Ils veulent connaître les règles du jeu. Ils
8 aimeraient ça connaître les règles du jeu.
9 Évidemment, s'ils veulent éventuellement
10 soumissionner chez nous, ils pourront nous aider
11 avec certains chiffres, là, mais s'ils ne veulent
12 pas le faire, bien, ils n'auront peut-être pas de
13 contribution maximale qui va être calculée pour
14 eux, puis ils n'en auront juste pas.

15 Alors, il devrait y avoir un dossier qui va
16 porter sur les cas au-delà de trente-deux mégawatts
17 (32 MW). C'est ce que la preuve nous amène à
18 constater qu'il y a un escalier à cet endroit-là ou
19 à peu près. C'est notre suggestion, puis je pense
20 qu'elle est bien raisonnable, et qui va vous amener
21 vers un dossier pour l'année prochaine pour cette
22 question-là. Évidemment, même en bas du trente-deux
23 mégawatts (32 MW)... Ah, excusez-moi!

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je veux juste bien comprendre. Quand vous dites

1 qu'au-delà du trente-deux (32 MW), il n'y aurait
2 pas de contribution maximale de faite, ça voudrait
3 dire qu'il serait assujetti à la contribution
4 maximale du poste de départ?

5 Me STEVE CADRIN :

6 Hum, hum.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Puis je vous dis que c'est une situation, moi je ne
11 veux pas qu'on reste dans cette situation-là, je
12 suis pris à vous dire que ce qui a été fait comme
13 exercice, je suis pris à faire ça, là, parce qu'on
14 a la preuve qu'on a eue, je suis pris à vous dire
15 que je dois arrêter à trente-deux mégawatts (32 MW)
16 l'exercice où je peux exercer ma discrétion de
17 façon judiciaire ou quasi judiciaire, dans votre
18 cas, je devrais dire, là, avec une preuve. Je suis
19 capable d'arbitrer puis de voir quelque chose, puis
20 déterminer avec... je ne vous lirai tous vos
21 articles, ce qu'il est raisonnable de faire comme
22 contribution maximale, donc comme effort collectif
23 derrière cette émergence. Au-delà de ça, non.

24 Par contre, est-ce qu'on doit laisser ça là
25 dans le terra incognita longtemps? Non. Le plus

1 vite possible, adressons-nous ou traitons, excusez-
2 moi, la question subséquente au-delà de trente-deux
3 mégawatts (32 MW) et allons faire l'exercice plus
4 loin. Continuons à téléphoner s'il le faut à tous
5 nos amis et regardons la chose. Mais on doit faire
6 l'exercice. Parce que la preuve n'est plus du tout
7 probante. En fait, elle est selon moi... Elle
8 démontre qu'il y a un problème à la face même, à
9 partir de trente-deux mégawatts (32 MW). Puis
10 deuxièmement, déjà, c'est des points qui sont
11 appuyés par rien. À part de voir que le projet 7
12 puis le projet 8 sont là dans la courbe, dans
13 l'élément, on n'a rien d'autre pour nous aider.
14 Alors ça nous prend quelque chose.

15 Aussi, on a constaté, puis, là, c'est les
16 éléments sur les éléments de preuve où je
17 mentionnais qu'il y a eu des refus de répondre,
18 trois fois plutôt qu'une, bien, il y a moyen
19 d'avoir des données supplémentaires et d'avoir des
20 données supplémentaires qui vont nous permettre de
21 valider ces chiffres-là lors de ce fameux prochain
22 dossier-là. Alors, vous l'aviez évoqué dans les
23 questions. Vous aviez, bon, est-ce qu'on pourrait
24 revenir puis revisiter ces chiffres-là puis avoir
25 un peu plus d'informations pour mieux appuyer notre

1 exercice.

2 Qu'on retienne le cent quarante et un
3 mégawatts (141 MW)... pas mégawatts, le cent
4 quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/kW)
5 suggéré par Hydro-Québec TransÉnergie ou notre
6 proposition à nous, la question demeure la même. Je
7 pense qu'on devrait revenir avec les informations
8 additionnelles et avec les chiffres qu'on aura pu
9 cumuler ou accumuler entre-temps. Cet élément-là
10 aussi devrait faire partie de ce prochain débat ou
11 de cette prochaine audience-là pour que vous
12 puissiez décider avec les éléments en main.

13 J'ai beaucoup de difficulté à prendre un
14 seul projet pour fixer une barre. D'autant plus que
15 ce projet-là a descendu de deux point cinq
16 mégawatts (2,5 MW) à un point cinq mégawatt
17 (1,5 MW). Je n'arrive pas à le concevoir. Puis si
18 j'étais en matière contractuelle, en appel d'offres
19 tout simplement, je me demande déjà comment il a pu
20 baisser autant en pourcentage, là. C'est sûr que
21 quand on perd point cinq mégawatt sur un projet de
22 huit (8), c'est moins grave. Mais quand on parle de
23 un mégawatt sur un projet de deux point cinq (2,5),
24 ça comment à être un peu plus significatif comme
25 changement de projet. Mais il y a des éléments là-

1 dessus. Puis on n'a même pas droit de poser des
2 questions. Il y a des éléments là-dessus qui posent
3 problème. Alors, on ne peut pas laisser la barre à
4 cet endroit-là.

5 Mais je vous rappelle, puis on est bien
6 conscient de ça, on voudrait retrouver notre
7 enthousiasme initial d'encourager la petite
8 production. Puis si on décide de ne plus le faire,
9 bien, on aura le discours qu'il faut à ce moment-
10 là, puis on prendra les moyens qu'il faut. Mais ce
11 n'est pas en faisant ce qu'on a fait là à cent
12 quarante et un dollars le kilowatt (141 \$/kW) qu'on
13 encourage la petite production. On a échappé cet
14 objectif-là, avec respect, complètement. Puis en
15 fait notre exercice qui visait à améliorer la
16 situation, on nous dit qu'il est futile, parce que
17 ces gens-là ne seront même pas là de toute façon.

18 Je vais juste regarder un instant mes
19 notes. Je n'en ai pas beaucoup mais des fois que.
20 Non, ça complète. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 J'aurais une question. Je veux juste m'assurer
23 de... Concernant votre engagement.

24 Me STEVE CADRIN :

25 O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je veux juste être bien sûr de bien le comprendre.

3 Je suis à la page 3 et pour plus de trente-deux

4 mégawatts (32 MW) s'exprime par la formule

5 suivante, c'est quatre cent six dollars du kilowatt

6 (406 \$/kW) moins neuf mille huit cent k dollars

7 (9800 k\$), donc moins neuf millions huit cent mille

8 dollars (9,8 M\$)? Il n'y a pas de... il n'y a pas

9 de...

10 (14 h 20)

11 Me STEVE CADRIN :

12 Il faut que je me retourne là puis je vais le

13 valider parce que c'est...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, pas de trouble. Je veux juste m'assurer qu'il

16 n'y a pas de... que c'est le bon montant.

17 Me STEVE CADRIN :

18 On me dit « oui ».

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Si je fais des calculs, et vous avez le droit de

21 vous retourner pour voir monsieur Raymond...

22 Me STEVE CADRIN :

23 Il faut faire les calculs, oui, c'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... je fais deux calculs rapides, j'en ai fait un

1 parc à quarante mégawatts (40 MW) avec cette
2 formule-là et un à quatre-vingts mégawatts (80 MW)
3 et j'arrive à cent soixante et un dollars du
4 kilowattheure (161 \$/kWh) quand je fais la formule,
5 ça reviendrait à ça. Et à l'autre, ce serait deux
6 cent quatre-vingt-trois dollars du kilowattheure
7 (283 \$/kWh).

8 Me STEVE CADRIN :

9 Vous voulez faire valider votre calcul?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je veux juste voir si...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je me retourne.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... on comprend bien sa formule.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Je vais laisser monsieur Raymond refaire le calcul
18 pendant ce temps-là. J'en profite pour vous faire
19 remarquer qu'il est toutefois important d'émettre
20 certaines réserves sur...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Bien, j'ai compris dans votre plaidoirie que
23 finalement la formule vous ne l'aimez pas, vous-
24 même là. Vous l'avez fournie suite à l'engagement
25 et je vous en remercie. Mais que votre

1 recommandation à la fin, si on descend la page un
2 peu, Madame la Greffière, c'est que finalement
3 votre recommandation, c'est de ne pas adoptez cette
4 formule-là pour les plus de trente-deux (32), mais
5 de revisiter l'estimation.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Et ça ne nous empêche pas de valider avec vous les
8 calculs que donnent la ligne qu'on trace.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, oui. C'est juste...

11 Me STEVE CADRIN :

12 Il n'y a pas de problème, je ne veux pas... je ne
13 manque pas de respect en vous disant ça. Je veux
14 juste vous dire n'oublions pas que ce n'est pas
15 notre recommandation d'aller au-delà. C'est juste
16 ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non, je comprends, mais je veux juste voir si j'ai
19 juste bien compris parce que je n'aurai pas le
20 temps de vous revoir par la suite.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui. Mais, j'avais du temps pour vous jaser en
23 attendant que ça calcule derrière. Alors, c'est
24 pour ça que j'en ai profité. Est-ce que je peux
25 vous suggérer une pause? On va finaliser le calcul,

1 puis on va vous confirmer ça avant la fin de mon
2 argumentation ou bien après.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Après. On va écouter maître Neuman et puis après
5 maître Neuman...

6 Me STEVE CADRIN :

7 C'est ça.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... vous pourrez venir me confirmer les chiffres.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Il n'y a pas de problème.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça va?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, donc pour vous répéter, je l'ai fait un
18 calcul avec une centrale à quarante mégawatts
19 (40 MW) et l'autre à quatre-vingts (80 MW) mais
20 c'est un calcul rapide là.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui, oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On s'entend.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, j' imagine.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Alors, corrigez-moi s'il y a besoin, ça
5 va... ça va m'aider à mieux comprendre.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Avec plaisir.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Maître Neuman.

10 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Rebonjour Monsieur le Président, Madame la
12 Présidente, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman
13 pour SÉ-AQLPA.

14 La lettre de la Régie A-0049 change
15 beaucoup de choses dont la question... O.K. Oui,
16 oui. Dont la question 2 de cette lettre. Ça change
17 certaines choses par rapport à des documents qui
18 étaient antérieurs à l' audience dont des réponses à
19 des demandes de renseignements et change certaines
20 choses quant au... quant au graphique. Graphique,
21 on pourrait tout de suite le projeter parce que je
22 vais y référer qui est le graphique... attendez, le
23 graphique amendé le 136... 153, B-0153.

24 Effectivement, comme la Régie le souligne
25 dans la question 2 de la lettre, de sa lettre

1 B-0049, le réseau de transport inclut des choses
2 qui intuitivement ne font pas partie du réseau de
3 transport, comme le raccordement de quelque
4 chose...

5 Il existe trois réalités. Il y a quelque
6 chose qui s'appelle un site de production et
7 quelque chose qui s'appelle une centrale et il y a
8 quelque chose qui s'appelle un équipement de
9 production, je vais y arriver.

10 Donc, à l'article 2, donc le raccordement
11 d'un site de production au réseau de transport ou
12 au réseau de distribution fait partie du réseau de
13 transport.

14 À l'article 1.26 des Conditions de service
15 de transport, on parle des ententes de
16 raccordement. Et les ententes de raccordement
17 visent le raccordement aux réseaux de transport ou
18 de distribution de quelque chose qui s'appelle des
19 équipements de production. Et cela nous amène à
20 l'article 12a)... enfin, 12a)1... 12a).1 de ses
21 conditions de service de transport qui parle des
22 ententes de raccordement de centrales dont on parle
23 plus amplement à l'Appendice J qui parle des
24 raccordements de centrales.

25 (14 h 26)

1 Alors, est-ce qu'une centrale est un
2 équipement de production et est un site de
3 production? Euh... nous n'avions pas prévu avoir à
4 répondre à cette question rapidement. Et je pense
5 qu'Hydro-Québec TransÉnergie, aussi, a été pris, un
6 peu, de court.

7 Mais il semblerait que les trois seraient
8 synonymes. Ça nécessiterait, peut-être, une plus
9 grande élaboration d'argumentation parce que,
10 sinon, il y aurait quelque chose qui ne marcherait
11 pas dans la cohérence entre ces différentes
12 dispositions si les trois avaient des
13 significations différentes.

14 Mais, de toute façon, on doit partir de la
15 Loi, et la Loi définit comme faisant partie du
16 réseau de transport, le raccordement d'un site de
17 production, même au réseau de distribution. Donc,
18 c'est déjà la juridiction... Donc, ce qui est
19 réglementé par l'outil - certains l'appelleraient
20 quasi législatif là -, qui se trouve en dessous de
21 la Loi.

22 Donc, même s'il y a des mots différents qui
23 sont employés, il semblerait que l'objectif des
24 conditions de service de transport soit de couvrir
25 le champ visé par la Loi.

1 Donc, à partir de cela, ça nous amène à une
2 surprise. Une surprise qui est heureuse pour les
3 gens qu'on représente. Ça veut dire que même des
4 petits sites de production, de microproduction,
5 d'autoproduction, semblent être couverts par la
6 Loi, et donc par les conditions de service, dont
7 l'Appendice J, permet de rembourser certaines
8 choses dont le poste de départ qui, peut-être,
9 serait très, très petit, dans le cas d'un
10 équipement d'autoproduction, mais il y aurait
11 quelque chose de remboursée par HQT, ce que ne
12 prévoit, peut-être pas, actuellement, les
13 conditions du service de distribution.

14 Donc, c'est une bonne surprise et qu'il
15 faudra, peut-être, élaborer davantage pour que vous
16 puissiez rendre une grande décision de principe là-
17 dessus qui, peut-être, amènera certains changements
18 dans la manière dont on conçoit certaines choses.

19 Une des choses donc ça amène, peut-être, un
20 changement de conception, c'est la pièce... ce
21 n'est pas la peine de la projeter. C'était la pièce
22 B-0138, qui était la pièce, si je l'ai bien écrite,
23 HQT-10, document 7.1, qui était les réponses à nos
24 demandes de renseignement dont nous avons posé
25 certaines questions, 1.3 et 1.4, auxquelles Hydro-

1 Québec, selon la conception qui prévalait avant
2 votre lettre B-0049 : « Ah! Ce n'est pas pertinent,
3 ça concerne les équipements solaires qui sont
4 raccordés au réseau de distribution. »

5 Voilà, maintenant, peut-être que la
6 perspective change et que les questionnements que
7 nous avons, et qui s'appliquent aussi à ces
8 équipements raccordés au réseau de distribution,
9 peut-être que, finalement, ils sont visés par ce
10 dont on parle, aujourd'hui.

11 Donc, il y aurait une réflexion à faire et,
12 peut-être, que si le Transporteur arrive à la
13 conclusion que des équipements solaires raccordés
14 au réseau de distribution font partie de ce dont on
15 parle ici, peut-être que, spontanément, il va
16 davantage répondre à nos questions 1.3 et 1.4 de
17 notre demande de renseignement et que ça, peut-
18 être, amènera certaines modifications aux
19 perspectives.

20 Une des perspectives qui changent, dans le
21 graphique de la pièce HQT-11, document 2.4.1, aussi
22 connue sous le nom de B-0153, c'est que les très
23 petits projets sont bel et bien pertinents, même
24 ceux qui se raccorderaient uniquement au réseau de
25 distribution. Et dans une perspective où les

1 équipements qui auraient à être visés, les
2 équipements de raccordement, autant ceux qui sont
3 fournis par le Producteur que les autres, tout ceux
4 qui servent à raccorder, qu'il y aurait un certain
5 remboursement à être pris en compte, donc les très
6 petits projets n'ont pas à être exclus sommairement
7 en disant que « De toute façon c'est le réseau de
8 distribution. C'est pas nous. ». Donc, ça ferait
9 partie de la chose que vous auriez à régler
10 par la présente phase de la présente audience.

11 (14 h 31)

12 Donc, ceci étant dit, le point de départ...
13 Donc, ça c'était si on veut l'introduction qui aura
14 peut-être à être complétée si la Régie souhaite
15 qu'Hydro-Québec TransÉnergie et les intervenants,
16 dont nous, élaborent davantage sur cette question,
17 mais en quelques jours on n'a pas eu le temps de
18 vous produire une réflexion sur un changement à ce
19 point majeur par rapport à nos conceptions
20 traditionnelles de la chose.

21 Mais peut-être que nous sommes dans
22 l'erreur depuis de nombreuses années et que
23 beaucoup de choses ont à être changées dans notre
24 manière de voir les choses.

25 Donc, ceci étant dit, le point de départ...

1 Et je suis content qu'Hydro-Québec TransÉnergie ait
2 parlé de ça. Donc, le point de départ c'est la
3 contribution maximale au remboursement de tout
4 raccordement central.

5 Donc, la contribution maximale qui inclut à
6 la fois les coûts assumés par... Disons les coûts
7 du réseau de transport lui-même et je ne sais pas
8 si ça inclurait aussi le coût de réseau de
9 distribution. J'en suis pas là dans la réflexion
10 par rapport aux autres et aussi, les coûts du poste
11 de départ et le poste de départ inclut lui-même,
12 lorsque ça s'applique, le réseau collecteur,
13 lorsqu'il y a une double transformation dans le cas
14 de l'éolien ou du solaire.

15 Donc, le coût total est de six cent trente-
16 quatre dollars par kilowatt (634 \$/kW) maximum
17 remboursable. Et ce qui dans des très petits
18 projets pourrait, en tout cas, on verra lorsqu'on
19 fera cette réflexion, n'être pas dépassé du tout,
20 parce que ce que ça implique comme équipement de
21 raccordement est très léger.

22 Donc, à l'intérieur de ce plafond de six
23 cent trente-quatre dollars par kilowatt (634 \$/kW),
24 il est déjà établi par l'Appendice J des conditions
25 de services qu'Hydro-Québec Transport paie au

1 Producteur un certain montant selon un certain
2 maximum pour le poste de départ, poste de départ
3 qui, selon le texte, inclut le réseau collecteur.

4 Lors d'un dossier antérieur, la Régie a
5 décidé que dans le cas d'un poste de départ pour
6 des équipements de production éoliens, qu'il était
7 souhaitable d'ajouter un montant supplémentaire
8 correspondant au réseau collecteur, puisqu'il y a
9 double transformation.

10 Donc, depuis ce temps-là, en plus du
11 maximum pour le poste de départ lui-même, il y a ce
12 montant supplémentaire pour le réseau collecteur
13 des équipements éoliens.

14 Donc, si on ne change pas le texte,
15 actuellement pour le réseau collecteur solaire,
16 c'est zéro. Il y a zéro... Rien n'est remboursé, en
17 plus du montant global pour le poste de départ.
18 Donc, les coûts du réseau collecteur rentrent à
19 l'intérieur de ce maximum, mais actuellement c'est
20 zéro en plus.

21 Donc, il est proposé d'ajouter un certain
22 montant et ce qui est proposé par Hydro-Québec,
23 c'est cent quarante et un dollars le kilowatt
24 (141 \$/kW).

25 Une des questions qui s'était posée était

1 de savoir est-ce que vu qu'il y a d'autres outils
2 de contrôle pour éviter le surdimensionnement,
3 d'éviter les abus de coûts des réseaux collecteurs
4 solaires, est-ce qu'on devrait ne fixer aucun
5 maximum et dire que simplement, dans le texte,
6 Hydro-Québec TransÉnergie remboursera le coût du
7 réseau collecteur point. Tout en sachant qu'il y a
8 toujours la limite de six cent trente quatre
9 dollars le kilowatt (634 \$/kW). Et ça, ce serait en
10 plus du montant de base, si je comprends bien, pour
11 le poste de départ.

12 Donc, ce serait poste de départ remboursé à
13 l'intérieur de la limite décrite, écrite à
14 l'Appendice J, plus n'importe quel montant pour les
15 réseaux collecteurs solaires tant que ceci,
16 additionné au coût du... des équipements du
17 Transporteur lui-même ne dépasse pas le cent
18 trente-quatre dollars (134 \$).

19 (14 h 36)

20 La question a été posée à notre témoin et
21 nous ne sommes pas prêts à aller si loin. Nous
22 pensons qu'il devrait y avoir quand même une
23 balise.

24 Même si nous sommes conscients qu'il y a
25 plusieurs outils qui permettent d'éviter des

1 surcoûts, ces outils étant d'abord que, bien, les
2 producteurs eux-mêmes, dans certains cas, ce
3 seraient des producteurs privés qui souhaiteraient
4 faire du point à point, mais dans d'autres cas, ce
5 seraient des producteurs déjà sélectionnés par un
6 appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution ou
7 d'Hydro-Québec Production. Peut-être qu'il y aurait
8 des cas où de tels projets seraient acceptés par
9 Hydro-Québec Production ou Distribution, sans appel
10 d'offres. Il y a peut-être des cas où on se serait
11 appliqués surtout si toute la microproduction
12 passe, là, mais... Mais il y a déjà une
13 présélection qui fait que les projets, dans
14 beaucoup de cas, seraient présélectionnés de
15 manière à ne garder que ceux qui sont les plus
16 efficaces.

17 Également, l'entente de raccordement doit
18 être cohérent du point de vue ingénierie et une
19 fois qu'elle est requise par l'article, bien, elle
20 est définie à l'article 1.26 des Tarifs et
21 conditions de transport et elle est réexigée par
22 l'article 12a) de ces conditions de transport et
23 l'Appendice J.

24 Et une fois cette entente de raccordement
25 signée, après, lorsque le projet est réalisé, il y

1 a un contrôle des factures qui permet de s'assurer
2 qu'il n'y a pas de facturation abusive et nous
3 sommes, enfin, nos témoins sont très satisfaits de
4 la rigueur de ce processus interne chez Hydro-
5 Québec.

6 Donc, il y a cet autre... cet autre outil
7 qui permet... qui contribue à éviter les surcoûts
8 mais comme j'ai mentionné, malgré tout, nous
9 pensons qu'il devrait y avoir, malgré tout, une
10 balise, donc, une balise et pour établir cette
11 balise on a, sur le graphique qui est présentement
12 projeté, HQT-11, document 2.4.1, on a une liste de
13 points qui comprennent à la fois les projets soumis
14 en territoire Québécois HQT, et huit autres projets
15 faisant partie d'un balisage externe.

16 Monsieur Patrick Boulet a témoigné que la
17 manière dont on a estimé les coûts, en fait, de
18 tous les projets, sauf celui dont le coût réel est
19 indiqué par un X, lui apparaît rigoureuse. Il est
20 dans le domaine, il connaît comment se font ces
21 estimations. Vu qu'on avait les données comme
22 intrants, les données de longueur de câbles, de
23 longueur de tranchées, types et nombre de
24 transformateurs, types de câbles qui en résultaient
25 et probablement d'autres informations qui ne sont

1 pas dans le tableau de la page 6 de la présentation
2 d'Hydro-Québec.

3 Donc, il est satisfait que, donc, que les
4 points qui apparaissent sur ce graphique sont
5 rigoureux, qu'ils correspondent à des estimations
6 crédibles de ces projets.

7 Ceci étant dit, la proposition d'Hydro-
8 Québec Transport d'avoir un prix fixe de cent
9 quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/KW) ne
10 capte même pas tous ses projets et elle exclut les
11 deux projets aux extrêmes, sans raison apparente,
12 sans raison compréhensible, parce que le groupe de
13 points qui apparaît sur le graphique, c'est un
14 groupe de points qui forme une courbe en U et donc
15 nécessairement, si on trace une droite, pour
16 essayer de capter ces projets-là, ceux qui sont aux
17 extrêmes ne seront pas captés.

18 La ligne droite que propose Hydro-Québec
19 TransÉnergie est assez haute, donc, elle capte
20 presque tous les projets, sauf ceux qui sont aux
21 extrémités et notre témoin, monsieur Royer a
22 indiqué qu'à la fois, il y a un illogisme du fait
23 qu'on se trouve à exclure les très petits projets
24 et les très grands projets et aussi que le chiffre
25 de cent quarante et un dollars par kilowatt

1 (141 \$/KW) est tellement élevé qu'il ne transmet
2 aucun signal par lui-même pour contenir les coûts
3 des autres projets qui se trouvent entre ces deux
4 extrêmes.

5 (14 h 41)

6 Certes, Hydro-Québec a dit oui, mais il y a
7 d'autres manières de s'assurer que les coûts soient
8 contrôlés, leurs processus internes, puis le fait
9 qu'il ait pu y avoir des appels d'offres pour
10 arriver à ces projets, que ces projets résultent
11 d'appels d'offres. Mais si c'est le cas, la ligne
12 verte ne sert pas à grand chose. Elle exclut
13 inutilement puis elle discrimine pas ce qu'elle
14 devrait discriminer entre les deux extrêmes.

15 Et on sait qu'il y a, au moins, trois
16 facteurs qui sont reconnus par Hydro-Québec, elle-
17 même, dans la réponse à la DDR-5 de la Régie, en
18 page 6. Trois facteurs qui contribuent à établir le
19 coût, à savoir les frais fixes, plus un coût
20 variable par capacité, selon la capacité des
21 équipements de production. Plus un coût variable
22 qui peut être soit formulé comme étant variable
23 selon la superficie de terrain, soit selon la
24 longueur des câbles ou des tranchées. Les deux sont
25 à peu près équivalents.

1 Notre témoin, monsieur Royer, préfère une
2 formule par superficie, mais on arrive à peu près
3 au même esprit de la recommandation, si on le
4 faisait par rapport aux longueurs de câbles.

5 Donc, vu que l'on sait que la courbe... La
6 courbe, que monsieur Royer disait : « Une droite,
7 c'est une courbe, aussi », donc, que la droite...
8 la ligne droite, cent quarante et un dollars par
9 kilowatt (141 \$/kW) n'est pas adéquate, elle ne
10 remplit pas la fonction qu'elle devrait servir, à
11 laquelle elle devrait servir. Elle ne discrimine
12 pas ce qui se trouve au milieu puis elle exclut
13 inutilement ce qui se trouve aux extrémités.

14 On sait qu'elle ne sert pas sa fonction, la
15 fonction d'Hydro-Québec Transport elle-même, lui
16 attribue. Et on sait qu'il y a trois facteurs,
17 reconnus par Hydro-Québec, qui font varier les
18 coûts. Les trois que j'ai mentionnés. Pourquoi ne
19 pas prendre une formule selon laquelle le coût
20 maximal admissible... maximal, donc ça ne serait
21 pas la moyenne des points qu'on trouve sur la
22 courbe. On la fixerait de manière à capter
23 raisonnablement les différents projets. Mais s'il y
24 a des projets anormaux qui se manifestent, en
25 principe, ils dépasseraient la... ils seraient en

1 haut de la courbe, pourquoi ne pas faire comme
2 monsieur Royer le propose, d'avoir une équation
3 constituée des trois éléments. Et vu l'état de la
4 preuve, ça prendrait un certain travail pour
5 établir les chiffres qui servent d'hypothèse pour
6 avoir les trois montants servant cette équation.

7 La Régie pourrait rendre une décision, ou
8 un avis, ou émettre une lettre demandant à Hydro-
9 Québec de formuler quelque chose qui permettrait
10 d'accomplir cela.

11 Mais on sait que le chiffre de cent
12 quarante et un dollars (141 \$/kW) ne remplit pas sa
13 fonction. On le sait. Des deux projets qui existent
14 réellement au Québec, il y en a un qui ne passe
15 pas. Et Hydro-Québec peut toujours dire : « Ah!
16 Mais il n'aurait pas passé, de toute façon. » On ne
17 le sait pas. On ne le sait pas.

18 Donc, nous vous recommandons de retenir la
19 suggestion de monsieur Royer. Vous vous souviendrez
20 que dans son rapport, il avait jonglé, à l'époque,
21 entre différentes manières de formuler la
22 recommandation, mais sa recommandation finale,
23 c'est ce qu'il a exprimé avec les trois facteurs et
24 qui se trouve exprimé dans son graphique.

25 Donc, nous vous invitons à retenir cette

1 formule et donc, à inviter Hydro-Québec Transport à
2 vous revenir puisque c'est elle qui a... Bien, en
3 fait, c'est elle qui est la demanderesse, d'abord,
4 et c'est à elle de vous fournir, d'abord, une
5 proposition. Et de là, on verrait si cette
6 proposition est raisonnable et peut être retenue.

7 S'il faut absolument adopter quelque chose
8 pour que les deux seuls projets qui existent ne
9 soient pas rejetés, on sait que ça ne peut pas être
10 le cent quarante et un dollars (141 \$/kw) puisqu'un
11 des deux projets serait automatiquement rejeté.

12 (14 h 46)

13 Donc, ça se peut que la solution, pour que
14 ces deux projets soient équitablement traités, ça
15 se pourrait que vous fixiez aucune limite ou que
16 vous demandiez à ce que pour ces deux cas,
17 qu'Hydro-Québec Transport vous revienne pour faire
18 approuver spécifiquement ces deux cas, en attendant
19 que la formule plus précise soit bien écrite dans
20 l'appendice « J ».

21 Il y avait une autre solution subsidiaire
22 qui a été proposée par monsieur Royer aujourd'hui
23 qui était de garder la ligne du cent quarante et un
24 dollars par kilowatt (141 \$/kW) pour les projets
25 centraux, donc, on pourrait dire de cinq à trente-

1 cinq mégawatts (5 MW-35 MW) et de ne pas fixer de
2 maximum aux deux extrêmes et dans ce cas que les
3 projets auraient à être approuvés spécifiquement
4 par la Régie.

5 Donc, ça remplirait l'objectif de faire
6 passer le projet qui se trouve à huit mégawatts
7 (8 MW) et celui d'un point cinq (1,5 MW), bien, on
8 verrait, la Régie pourrait l'examiner au cas par
9 cas et s'il y a des projets qui se situent à
10 l'autre extrême, des grands projets, il n'y en n'a
11 pas pour l'instant, mais s'il devait en arriver, la
12 Régie pourrait les examiner au cas par cas, parce
13 que comme monsieur Royer l'a mentionné, monsieur
14 Goulet aussi, il y en a ailleurs des très grands
15 projets.

16 Donc, un moment donné, il va en arriver ici
17 au Québec et Hydro-Québec TransÉnergie aussi le
18 reconnaît qu'un jour que cette proposition, ils
19 auront peut-être à l'ajuster bientôt si d'autres
20 projets arrivent.

21 Donc, ce qu'on veut éviter, c'est de
22 transmettre le message à l'effet que « Non, les
23 très grands projets, on n'en veut pas, parce qu'on
24 ne vous remboursera pas. ».

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je veux juste bien comprendre. Alors, votre
3 proposition de base, ça serait de demander au
4 Transporteur de nous revenir avec une formule qui
5 comprendrait les trois éléments que vous avez
6 mentionnés : Longueurs de câbles, superficie, frais
7 fixes?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Absolument. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et d'ici à ce qu'ils reviennent avec cette formule,
12 les moins de cinq mégawatts (5 MW) et les plus de
13 trente, trente-deux (30 MW-32 MW), eux, ne seraient
14 pas couverts par la contribution maximale d'un
15 poste de départ et ils seraient assujettis à ce
16 moment-là à l'allocation maximale du six cent
17 trente-quatre dollars (634 \$).

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui. Ils seront toujours assujettis à six cent
20 trente-quatre (634 \$) et il faut qu'ils aient le
21 droit de se faire rembourser quelque chose de plus
22 que le remboursement du poste de départ qui est
23 déjà inscrit à l'appendice « J », vu qu'il y a une
24 double transformation. Donc, il faudrait déjà
25 qu'ils aient la possibilité de se faire rembourser

1 quelque chose de plus pour le réseau collecteur.

2 Alors, soit que ce quelque chose de plus
3 serait laissé à la discrétion de la Régie, vu qu'il
4 n'y a pas beaucoup de cas, dans tous les cas, soit
5 qu'on fixerait temporairement cent quarante et un
6 (141 \$), mais que s'il y a des projets aux
7 extrêmes, c'est-à-dire moins de cinq mégawatts
8 (5 MW) et supérieur à trente-cinq mégawatts
9 (35 MW), ils seraient approuvés au cas par cas par
10 le Régie, mais on ne souhaite pas que cette formule
11 de cas par cas soit une solution permanente.

12 On souhaite qu'il y ait une règle pour que
13 dans la société, dans la population, dans le
14 marché, qu'il y ait un message clair quant aux
15 types de projets qui seront acceptables, enfin qui
16 seront remboursables et ceux qui ne le seront pas,
17 puisque ces projets, possiblement, vont être des
18 soumissionnaires à des appels d'offres. Donc, ils
19 faut que les soumissionnaires sachent si ce qu'ils
20 vont... pour qu'ils puissent se faire un budget,
21 qu'ils sachent ce qu'ils peuvent raisonnablement
22 entrevoir, se faire rembourser.

23 Donc, j'avais une remarque sur le quasi-
24 législatif. Incidemment, c'est très couru aux
25 États-Unis cette notion de rôle quasi-législatif

1 des organes de réglementation.

2 Donc, c'est ça et je reviens à ma
3 recommandation au tout début, à savoir, qu'il
4 pourrait être souhaitable que tous les participants
5 puissent vous fournir une argumentation plus
6 précise sur la question 2 de votre lettre à 49,
7 avec les conséquences que ça entraîne sur nos
8 questions non répondues de notre DDR.

9 Je vous remercie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Juste une petite question.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui.

14 (14 h 51)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parce que vous avez mentionné que ça pourrait être
17 les moins de cinq mégawatts (5 MW) et les plus de
18 trente-cinq mégawatts (35 MW) seraient traités au
19 cas par cas. Dans le fond et puis là, je reviens à
20 la conversation qu'on avait avec maître Fréchette
21 sur le fait que ça s'applique à tout le monde dans
22 des textes quasi législatifs.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce qu'il faudrait faire, ce serait tout simplement,
3 ça ne serait pas de... Quand vous dites que ce
4 serait appliqué au cas par cas c'est parce qu'on
5 dirait pour les réseaux collecteurs des centrales
6 photovoltaïques de moins de cinq mégawatts (5 MW)
7 et de plus de trente-cinq mégawatts (35 MW), il n'y
8 a pas de contribution maximale du poste de départ
9 applicable ni de contribution maximale fixée pour
10 ces réseaux collecteurs.

11 Et en conséquence, ils tombent sous la
12 règle maximale seulement du six virgule trente-
13 quatre (6,34) plutôt que de dire que, dans un
14 dossier d'investissement on jugera s'il y a lieu de
15 fixer une contribution maximale pour ces postes-là.
16 Je veux juste bien comprendre.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Ça, c'est... Bien, écoutez, les deux, les deux sont
19 possibles, les deux sont possibles, donc on peut...
20 oui, on peut se dire, c'est remboursable, point.
21 Puis il y a la règle du six cent trente-quatre
22 (634) qui est déjà écrite dans un autre endroit. Ou
23 on peut l'assujettir, mais peut-être la manière de
24 dire ça, ce serait que ce serait une décision
25 interlocutoire de la Régie en attendant d'avoir la

1 bonne formule qui elle serait... serait applicable.

2 Ce qu'on ne veut surtout pas, c'est que ce
3 caractère discrétionnaire soit la norme et on
4 voudrait qu'il y a ait une certaine volonté
5 d'Hydro-Québec et de tous de trouver la formule et
6 de l'écrire à l'Appendice J. Donc, ce qu'on veut
7 simplement, c'est éviter que les projets, dont ce
8 projet de 1.5 qui se trouve sur le tableau qu'il
9 soit gelé parce qu'actuellement, c'est le
10 remboursement pour le réseau collecteur, c'est
11 zéro. Donc, ce qu'on souhaite, c'est que... et oui,
12 que le huit aussi, le huit aussi passe, si c'est
13 zéro, les huit mégawatts non plus ne passe pas
14 donc...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est correct, je voulais juste m'assurer que vous
17 ne demandiez pas que dans chaque dossier
18 d'investissement qu'on crée une formation de trois
19 régisseurs pour décider d'une notion tarifaire à
20 chaque fois qui serait une nouvelle contribution
21 maximale.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Non. Bien, je ne souhaite pas ça comme... nous ne
24 souhaitons pas ça comme solution permanente, mais
25 on souhaite que si ça prend un certain temps pour

1 trouver la bonne formule, qu'en attendant tout ne
2 soit pas gelé. Et c'est dans ce sens-là qu'il faut
3 comprendre ce que je viens de dire et ce que Royer
4 a dit comme solution subsidiaire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Je vous remercie beaucoup.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K. Merci bien.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Alors, je vous remercie beaucoup, Maître Neuman.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Merci bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Cadrin, je veux juste une confirmation de
15 chiffres, je pense.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Je fais lecture des chiffres. Pour le quarante
18 mégawatts (40 MW), le chiffre que ça va donner,
19 c'est cent soixante et un dollars le kilowatt
20 (161 \$/kW). Pour le quatre-vingts mégawatts
21 (80 MW), c'est deux cent quatre-vingt-quatre
22 dollars le kilowatt (284 \$/kW). Et on a fait aussi
23 l'exercice de valider avec le projet 7 et le projet
24 8 là dans le fond pour faire l'exercice pour vous
25 les montrer.

1 Alors, ce qu'on voit au tableau qu'on
2 regardait tout à l'heure à l'écran dans le fond
3 pour le trente-quatre mégawatts (34 MW) qui est le
4 projet 7, c'est cent vingt-deux dollars (122 \$)
5 bien sûr. Ça, c'est le chiffre qu'on connaît. On a
6 fait les calculs et le calcul donnerait cent dix-
7 sept dollars le kilowatt (118 \$/kW) selon le calcul
8 proposé, bien, en fait, le calcul que vous avez
9 demandé de faire, pas proposé.

10 Et ensuite, il a, pour le projet 8 qui est
11 à trente-neuf mégawatts (39 MW) dans la réalité des
12 choses, c'était cent cinquante-quatre dollars le
13 kilowatt (154 \$/kW) selon le tableau que vous avez
14 à l'écran, pièce B-0153 pour les fins des notes
15 sténographiques et selon la formule, ça donne cent
16 cinquante-cinq dollars le kilowatt (155 \$/kW). Et
17 l'augmentation, me mentionne-t-on, aussi est reliée
18 évidemment à l'éloignement amplifié, je dirais là,
19 des plus grands parcs ou des plus grands mégawatts
20 là, dans le fond, des parcs avec le plus grand
21 mégawatt parce que les mégawatts s'éloignent
22 d'autant là. Donc, c'est pour ça qu'il y a comme
23 une...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Une exponentielle.

1 Me STEVE CADRIN :

2 ... une exponentielle. J'avais le mot « spike »
3 dans la tête, mais merci beaucoup de m'avoir aidé.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie beaucoup, Maître Cadrin. Maître
6 Fréchette, réplique.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Pardon! Est-ce que quinze heures cinq (15 h 05)
9 vous semblerait abusif?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien, alors quinze heures cinq (15 h 05)
14 sera...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 À moins que vous me disiez que vous en avez pour
17 une heure de réplique.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ah! Non, non, non. Quinze heures cinq (15 h 05) là
20 une question de faire le fois avec mes gens. Je
21 vous reviens puis on fait ça. Merci, Monsieur
22 Claude, d'un peu d'« overtime. »

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Merci. À quinze heures cinq (15 h 05).

25 SUSPENSION

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour Maître Fréchette.

3 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

4 Rebonjour. Alors, merci pour cette petite pause. Et
5 là là, je vous ai dit que je me suis fait des
6 pattes de mouche là, je vais y aller... C'est
7 toujours comme ça, hein! On essaie de capter tout
8 ce que mes amis me disent, alors...

9 (15 h 07)

10 Tout d'abord, quand on a entendu des
11 collègues, là, plaider, puis les associations, tout
12 ça, que notre proposition, là, exclut des petits
13 projets. Alors, encore une fois, je vais revenir
14 là-dessus, c'est... c'est tous les projets qui
15 vont... sont susceptibles d'être raccordés au
16 réseau de transport. La seule chose, c'est qu'ils
17 vont être soumis aux règles qui sont prévues à
18 l'égard des contributions financières puis à
19 l'égard de la destination de l'électricité pour
20 qu'ultimement, s'il y a des coûts qui sont induits
21 par ces raccordements-là, qu'ils soient supportés
22 et que ça ne soit pas les clients du transport qui
23 supportent ça.

24 Les gens qui induisent des coûts doivent
25 les payer ou soit fournir les revenus pour pouvoir

1 atteindre le principe de neutralité tarifaire.

2 Lorsque dans le passé, la Régie a été
3 confrontée à ça, donc, à la détermination de
4 contributions pour... si on prend l'exemple de la
5 contribution pour les postes de départ, quand tout
6 ça a débuté, si vous allez à la décision D-
7 2002-095. Si vous allez également à la décision D-
8 2008-036, dans le dossier Magpie, qu'est-ce qui ont
9 été les éléments déclencheurs pour la Régie,
10 pour... comment, dans quel environnement la Régie
11 a-t-elle fixé, hein, les données que l'on... les
12 seuils ou les plafonds que l'on a aujourd'hui aux
13 Tarifs.

14 La première chose que la Régie a voulu
15 examiner, ce sont les coûts réels. Quels sont les
16 coûts? Alors, ça, bien les démonstrations qu'on
17 vous a faites, vous avez déjà deux projets à
18 l'intérieur de notre juridiction puis vous avez
19 aussi tous les travaux qui ont été faits par
20 monsieur Gauthier pour les autres projets qui sont
21 des projets réels.

22 Alors cette première, cette première... ce
23 premier critère-là que la Régie a déterminé à ce
24 moment-là pour déterminer la contribution pour le
25 poste de départ, on vous l'a fait.

1 La seconde, c'était que la proposition qui
2 est faite ou la contribution qui va être... qui
3 était fixée à ce moment-là, pour les postes de
4 départ, c'était que cette contribution-là soit...
5 embrasse la majorité des cas qui sont présentés.
6 Alors, la proposition du Transporteur, c'est ce
7 qu'elle fait. Lorsqu'on regarde le tableau qui vous
8 est projeté, là, qui est B-0153, je crois, Madame
9 la greffière, alors on le voit très bien. Si on
10 va... la proposition du Transporteur embrasse la
11 très grande majorité des cas et encore une fois,
12 les projets qui vont être au-dessus vont recevoir
13 le cent quarante et un (141) quand même et l'écart
14 qui sera... devra être supporté par les promoteurs
15 pour les cas qui seront au-delà, donc, qui sont
16 soit exponentiels vers la droite, là, les projets
17 les plus volumineux, comme vous m'avez interrogé,
18 Monsieur Roy, ou les projets les plus petits où,
19 là, bien il y a des coûts inhérents à cette
20 filière.

21 Le troisième élément que la Régie a pris
22 comme considérant, comme critère pour déterminer
23 cette contribution, c'était la disponibilité des
24 données. Alors, la disponibilité des données, c'est
25 celle qu'on vous a offerte. Je le sais, on aimerait

1 tous avoir des choses les plus parfaites, les plus
2 fraîches, les plus disponibles. Les contraintes, on
3 vous en a fait part. C'est des contraintes qu'on a
4 vécues, des contraintes réelles dans nos travaux,
5 les contraintes de monsieur Gauthier, les
6 contraintes liées à la disponibilité et à la
7 confidentialité des données, et cetera, et cetera.

8 Alors, donc, c'est les données qui sont
9 disponibles, mais quand même, la Régie et les
10 intervenants, nos participants, on a quand même un
11 bel ensemble de véritables projets qui nous donnent
12 un bon signal.

13 Et l'objectif, toujours sous-jacent, si
14 vous retournez aux décisions et dans la décision
15 Magpie et dans la décision D-2002-095, l'objectif,
16 c'était de fixer un plafond. Pourquoi? Toujours
17 pour éviter un surdimensionnement. Ça, c'était
18 l'objectif qui était recherché, à ce moment-là, et
19 aussi donc, dans un objectif de contrôler,
20 l'incitatif à contrôler les coûts et aussi de
21 faciliter l'administration par le Transporteur de
22 ces contributions-là, de ces plafonds-là.

23 Alors, quand on reprend tout ça ensemble
24 notre proposition, on vous soumet, c'est celle qui
25 rencontre tous ces critères-là.

1 Avec égards, toutes les questions que vous
2 avez abordées comme équipe, comme panel, à chaque
3 fois, les intervenants, les participants doivent
4 suggérer des amendements, des ajustements à leur
5 formule, trouver... on dépasse trente-deux
6 mégawatts (32 MW), il faut faire autre chose,
7 préparer un autre... c'est comme si on était face à
8 une situation où on... comment je pourrais bien
9 vous exprimer ça, c'est une solution qui est comme
10 à la recherche d'un problème, là. À chacun des cas,
11 on frappe une difficulté, bien là : non, non, on va
12 vous rajouter un autre bout de formule ou un autre
13 petit bout. Écoutez, ça ne rencontre pas les
14 éléments de simplicité.

15 (15 h 12)

16 Encore une fois, là, ça, je vous reviens à
17 ce que je vous disais tantôt. Tout ça, après ça, à
18 chacune de vos questions, on cherche une parade ou
19 une façon de recouper cette situation-là qui vous
20 est présentée. Et on s'éloigne des critères que je
21 vous mentionnais précédemment et on s'éloigne de
22 l'objectif que je vous mentionnais tantôt. C'est
23 que lorsqu'on a des propositions qui sont somme
24 toute équivalentes ou très rapprochées les unes des
25 autres, la Régie va toujours rechercher la

1 simplicité, la transparence, la continuité dans la
2 formulation pour l'application des Tarifs et
3 conditions.

4 Alors, on vous soumet que c'est encore une
5 fois notre proposition qui fait ce pas-là, qui fait
6 ce pas-là de façon la plus appropriée. Maintenant,
7 d'être face, par exemple, à des situations où au-
8 delà de trente-deux mégawatts (32 MW), il n'y
9 aurait rien de prévu, par exemple ou si pour les
10 plus petits projets, il n'y aurait rien de prévu,
11 pour nous, c'est une situation où on doit être
12 équitable entre les filières. De penser que le
13 réseau collecteur, il n'y aura pas de contribution
14 maximale disponible pour les centrales
15 photovoltaïques, pour nous, c'est une équité. On
16 souhaite le faire. On veut donner un bon signal à
17 tous les promoteurs dans le marché pour qu'ils
18 puissent, quand ils font leurs analyses bien en
19 amont de préfaisabilité puis d'analyses pour voir
20 s'il y a une valeur à se lancer dans cette filière-
21 là, bien, au moins qu'ils aient un signal que, ça,
22 c'est possible.

23 Maintenant, toutes les études, les
24 ajustements de formules, les suivis, et caetera,
25 tout ce qu'on vous suggère, avec égard, de la part

1 des intervenants, ce sont tous des éléments qui ne
2 militent pas en faveur de l'allégement
3 réglementaire, de l'efficience réglementaire et qui
4 vont, encore une fois, amener des travaux
5 supplémentaires, que ce soit de réaliser toutes
6 sortes de balisages qui pourraient être un peu
7 précipités, et caetera.

8 Alors, quand on le sait déjà que si on
9 regarde l'ensemble de la filière, que les projets
10 tournent autour de douze, douze virgule cinq
11 mégawatts (12,5 MW) en termes de puissance, là,
12 qu'on sait, on voit très bien que la proposition
13 qu'on fait capte ça. Alors, on est dans un
14 environnement où la Régie peut être quand même
15 assez rassurée que la proposition qu'on vous fait
16 est placée à un bon niveau.

17 Et le dernier point que je voulais vous
18 mentionner, c'est, il reste quand même et c'est lié
19 au Plan directeur d'Hydro-Québec TransÉnergie et,
20 bon, on le voit très bien, là, que c'est dans une
21 époque où on parle beaucoup de transition
22 énergétique, et caetera, d'émergence de nouvelles
23 filières, pour nous, ça nous apparaît important de
24 donner un signal qui est pérenne, qui est à
25 l'intérieur d'un texte réglementaire, qui donne une

1 stabilité aux participants, et donc qui va
2 permettre aux participants de marché d'avoir ni
3 plus ni moins un ancrage. Ça va participer à
4 l'émergence. Puis on espère que ça va participer
5 positivement à l'émergence.

6 Mais ce n'est pas nous qui allons la créer
7 cette émergence-là. Mais on participe en équité
8 avec les autres filières, comme ça a été fait dans
9 le passé sur la base des mêmes critères, des mêmes
10 objectifs que ceux que je vous ai mentionnés.
11 Alors, on vous soumet que notre proposition, c'est
12 celle qui rencontre vraiment ces objectifs.

13 À moins que vous ayez autre chose, mais,
14 pour nous, ça clôt les représentations à l'égard du
15 sujet.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je n'ai pas de question sur ce sujet-là. Peut-être
18 deux petits rappels.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 À l'effet que vous m'aviez dit que, sur les suivis
23 des écarts de réception de livraison, pour le 4058
24 qui est un autre dossier, que vous me reviendriez
25 dans les trente (30) jours, à peu près vers la mi-

1 mars.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, pour les écarts... l'annexe 4, l'annexe 5?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 L'annexe 4, l'annexe 5 sur les écarts de livraison
6 de réception.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Bien, je vous avais dit, si vous étiez d'accord de
9 nous laisser encore une trentaine de jours. Parce
10 que, bon, la décision finale n'est pas encore
11 arrivée ici dans le cadre du processus, donc vous
12 allez délibérer pour...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Il y aura à tout le moins un suivi sur où vous en
15 êtes rendu dans le dossier...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... dans une trentaine de jours?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. Ça, vous pouvez compter sur moi, c'est un
22 engagement. Puis les gens sont bien informés que je
23 vous ferais ces représentations-là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous dirais qu'on est à la même place que vous,

1 qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait dans
2 le dossier. Ce serait un peu triste de renvoyer.
3 Donc, on terminerait. Mais juste nous tenir au
4 courant d'où nous en sommes.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui. Puis c'est comme les contributions maximales,
7 il faut qu'il y ait un encouragement à agir. Ça
8 fait que trente (30) jours, c'est le fun. Je vais
9 leur dire trente (30) jours, vous avez hâte de
10 savoir. Alors, oui oui, je suis d'accord avec vous.
11 Ce serait dommage de tout ce travail-là de le
12 mettre au recyclage. Alors, ce serait dommage. Ça
13 fait que sur ça, si vous permettez, d'ici trente
14 (30) jours, je vous ferai signe.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Même chose pour 4058?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Qui est?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Les compensations pour les taux de pertes.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui. Alors, en ce qui concerne ce dossier-ci, comme
23 je vous dis, moi, d'ici la fin du mois de février,
24 je vous avais annoncé février, je crois, dans une
25 précédente correspondance, d'ici la fin du mois,

1 vous aurez certainement un suivi. Je vous dis, il
2 n'en reste qu'un seul fournisseur, un client c'est-
3 à-dire du service de transport à discuter. On en
4 est sur les derniers milles, sur les derniers
5 ajustements. On devrait avoir, si tout se passe
6 bien, ce sera le dernier client avec lequel on se
7 sera entendu. Oui, c'est quand même un client
8 mineur en termes de volume. Alors en principe...
9 Donc, cet élément-là serait clos. On aurait
10 vraiment réglé toute cette problématique-là avec
11 tous nos clients.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excellent!

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est bien.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Là-dessus, je vais vous souhaiter à tout le monde
18 une bonne Saint-Valentin demain et puis je vais
19 vous souhaiter une bonne soirée.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Merci.

22 FIN DE L'AUDIENCE

23

24

25

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13

14